Quatre-vingt-sixième année. — N° 280. Le numéro : 15 francs. Lundi 29 et Mardi 30 Novembre 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

ALCOOLS

Les décrets des 13 et 17 novembre 1954, relatifs à **diverses mesures concernant l'alcool,** ont fait l'objet du fascicule spécial n° **54-145 S,** mis en vente ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **15 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 54-1185 du 29 novembre 1954 autorisant le Président de la République à ratifier: 1° la convention et le protocole annexé, signés à Paris le 31 décembre 1953 entre la France et la Suisse, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune; 2° la convention et le protocole annexé, signés également à Paris le 31 décembre 1953, entre la France et la Suisse, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions (p. 11167).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 54-1186 du 26 novembre 1954 relatif aux attributions de M. Moynet, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (p. 11167).

Arrêté portant nomination de membres du cabinet de M. Billères, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (p. 11167).

Ministère de la justice.

Décret du 29 novembre 1954 supprimant des offices publics et ministériels (p. 11167).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 54-1088 authentifiant les résultats du recensement du 10 mai 1954 (rectificatif) (p. 11189).

Arrêté du 20 novembre 1954 portant création d'une sûreté urbaine à Lorient (p. 11189).

Liste des candidats admissibles à l'examen pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet (p. 11189).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 23 novembre 1954 portant promotions, nominations et changements d'arme (armée de terre, réserve) (p. 11189).

Arrêtés du 26 novembre 1954 portant ouverture de crédits (p. 11189).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Décret du 23 novembre 1954 portant nomination de l'agent comptable du Collège de France (p. 11189).

Décret n° 54-1187 du 24 novembre 1954 relatif au payement des primes et subventions allouées aux producteurs de lin et aux producteurs de chanvre (p. 11190).

Décret n° 54-1188 du 24 novembre 1954 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Guyane modifiant les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans ce département et *arrêté* du 24 novembre 1954 fixant les conditions dans lesquelles certaines marchandises introduites dans le département de la Guyane sont exonérées des droits d'octroi de mer (p. 11190).

Décret du 24 novembre 1954 portant nomination d'un membre de la cour de discipline budgétaire (p. 11191).

Décret n° 54-1073 portant aménagements et allégements fiscaux (rectificatif) (p. 11191).

Décret n° 54-1162 portant application à la boulangerie des dispositions de l'article 1er (alinéa 2) et de l'article 5 du décret n° 53-962 du 30 septembre 1953 tendant à soumettre à certaines conditions techniques et financières la création, l'extension et le transfert d'établissements commerciaux (rectificatif) (p. 11191).

Arrêté du 17 novembre 1954 portant acceptation d'un legs à titre universel (p. 11191).

Arrêté du 29 novembre 1954 fixant la date d'application de l'article 1er du décret n° 54-1071 du 4 novembre 1954 (p. 11191).

Arrêté du 29 novembre 1954 portant fixation de la liste des bureaux de douane ouverts à l'exportation des bois à destination des pays membres de l'Union européenne des paiements (p. 11191).

Arrêté du 29 novembre 1954 complétant l'arrêté du 2 septembre 1954 fixant le prix des semoules pour la campagne 1954-1955 (p. 11192).

Arrêté fixant les modalités selon lesquelles doivent être effectués les créations, les transferts ou extensions de fonds de boulangerie ou de dépôts de pain (rectificatif) (p. 11192).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 23 novembre 1954 nommant un professeur (enseignement supérieur) (p. 11192).

Décret n° 54-1158 portant règlement d'administration publique et modifiant le décret n° 46-412 du 11 mars 1946 fixant le statut des inspecteurs régionaux de l'hygiène scolaire et universitaire (rectificatif) (p. 11192).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission supérieure des collections publiques d'histoire naturelle (p. 11192).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 10 novembre 1954 complétant l'arrêté du 5 mars 1954 instituant sur le plan national un certificat d'aptitude professionnelle de lingerie-chemiserie industrielle (p. 11192).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 10 novembre 1954 portant affectation définitive au ministère de l'agriculture d'un terrain sis à Lorris (Loiret) (p. 11192).

Arrêté du 18 novembre 1954 prorogeant la durée du mandat de commissions administratives paritaires (services vétérinaires) (p. 11192).

Arrêté du 26 novembre 1954 relatif au travail en semoulerie (p. 11193).

Arrêtés portant promotion, nomination et admission à la retraite:

Administration centrale (p. 11193).

Eaux et forêts (p. 11193).

Régisseurs d'avances (p. 11193).

Ministère du logement et de la reconstruction.

Arrêté du 10 novembre 1954 portant déclaration d'urgence de travaux nécessaires à la réalisation de projets de reconstruction et d'aménagement (p. 11193).

Arrêté du 25 novembre 1954 portant affectation définitive au ministère du logement et de la reconstruction de la caserne Chérin, à Saint-Dié (Vosges) (p. 11193).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 11193).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 54-1189 du 24 novembre 1954 relatif au mode de calcul de la retraite du combattant (p. 11194).

Arrêté portant admission à la retraite (office national) (p. 11194).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 54-1128 portant majoration d'allocations d'aide sociale (rectificatif) (p. 11194).

Arrêté modifiant l'article 6 de l'arrêté du 31 mars 1954 relatif à l'examen du diplôme d'Etat d'assistante sociale (rectificatif) (p. 11194).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité technique de direction du centre interdépartemental d'éducation sanitaire, démographique et sociale de Rouen (p. 11194).

Nominations à des emplois réservés (p. 11194).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions et d'une conférence d'organisation de débats. — Réunion de commission (p. 11195).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions, de sous-commission et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 11196).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 11197).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 11198).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Avis de concours pour le recrutement de quarante-cinq éducateurs adjoints et quinze éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 11198).

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis relatif au tirage de la quarante-cinquième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 11199).

Avis aux porteurs de certificats de l'emprunt 3 p. 100 1948 libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (p. 11199).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays (p. 11199).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis concernant les nominations aux emplois de conservateur et d'assistant des musées nationaux, aux emplois du personnel scientifique des musées classés et aux emplois de conservateur des musées contrôlés (p. 11205).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 11200).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs des installations électromécaniques (p. 11205).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays (p. 11199).

Avis de vacance de la chaire de pathologie médicale à l'école nationale vétérinaire d'Alfort (p. 11205).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires à l'administration centrale (p. 11205).

Annonces (p. 11206).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 107 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 29 novembre 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5571).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 22 au 28 novembre 1954.

ASSEMBLEE NATIONALE

Feuille 34.

***Ratification** des actes ci-après:*

1° *Traité instituant la Communauté européenne de défense et actes annexes;*

2° *Convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale d'Allemagne;*

3° *Protocole additionnel au traité de l'Atlantique-Nord;*

4° *Traité entre le Royaume-Uni et les Etats membres de la Communauté européenne de défense.* — Rapport par M. Jules Moch (*suite*)..... p. 1049

Feuille 35.

Ratification des actes ci-après:
1° *Traité instituant la Communauté européenne de défense et actes annexes;*
2° *Convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale d'Allemagne;*
3° *Protocole additionnel au traité de l'Atlantique-Nord;*
4° *Traité entre le Royaume-Uni et les Etats membres de la Communauté européenne de défense.* — Rapport par M. Jules Moch (*suite*)..... p. 1081
Création d'un référé administratif. — Modification du décret n° 53-934 du 30 septembre 1953. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1111
Création du comité interprofessionnel du cassis de Dijon. — Avis par M. Briot..... p. 1111
Mise en chantier d'un paquebot destiné à l'Atlantique-Nord. — Accord de crédits. — Rapport par M. Jean Guitton. p. 1111
Transport du vin. — Diminution des tarifs des chemins de fer. — Rapport par M. Tourné..... p. 1112

LOIS

LOI n° 54-1185 du 29 novembre 1954 autorisant le Président de la République à ratifier: 1° la convention et le protocole annexé, signés à Paris le 31 décembre 1953 entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune; 2° la convention et le protocole annexé, signés également à Paris le 31 décembre 1953 entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions (2).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier:

1° La convention et le protocole signés à Paris le 31 décembre 1953 entre la République française et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune;

2° La convention et le protocole signés à Paris le 31 décembre 1953 entre la République française et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions.

Le texte de ces conventions et protocoles est annexé à la présente loi (1).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 novembre 1954.

RENÉ COTY

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ministre des affaires étrangères,
PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

(1) Il sera publié ultérieurement au *Journal officiel.*

Loi n° 54-1185. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (2)

Assemblée nationale :
Projet de loi (n° 8633) ;
Rapport de M. Barangé au nom de la commission des finances (n° 8848) ;
Adoption sans débat le 22 juillet 1954.
Conseil de la République :
Transmission (n° 433, année 1954) ;
Rapport de M. Maroger au nom de la commission des finances (n° 594, année 1954) ;
Discussion et adoption de l'avis le 16 novembre 1954.
Assemblée nationale :
Acte pris de l'avis conforme le 16 novembre 1954.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 54-1186 du 26 novembre 1954 relatif aux attributions de M. Moynet, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le président du conseil des ministres,

Vu les décrets du 19 juin et du 12 novembre 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. André Moynet, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, est chargé, notamment, de la coordination des activités gouvernementales relatives aux problèmes intéressant la jeunesse.

Art. 2. — M. André Moynet, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, reçoit délégation générale et permanente du président du conseil des ministres pour signer en son nom, dans la limite des attributions mentionnées ci-dessus, tous actes, arrêtés et décisions.

Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il est autorisé à déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature par arrêté.

Art. 3. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 1954.

PIERRE MENDÈS FRANCE.

Nomination de membres du cabinet de M. Billères, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 12 novembre 1954 portant nomination d'un membre du cabinet;

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne la position des cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil:

Chargé de mission.

M. Marcel Vuillod, administrateur civil au ministère des finances.

Chef adjoint de cabinet.

M. Serge Bouvier.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à dater du 12 novembre 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 novembre 1954

RENÉ BILLÈRES.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 29 novembre 1954 supprimant des offices publics et ministériels.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète.

Art. 1er. — Sont supprimés:

L'office de notaire à la résidence d'Aizon, canton dudit (Gard), vacant par suite du décès de Me Cres (Léon-Siméon), à charge de Me Marquez, notaire au Vigan, qui aura la garde des minutes, et par Me Coulomb, notaire au Vigan, ou leurs ayants droit, de verser

aux ayants droit de Me Cres (Léon-Siméon), dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 290.000 F à titre d'indemnité.

La charge de ce payement sera ainsi répartie:

M. Marquez payera 180.000 F;
M. Coulomb payera 110.000 F.

En conséquence, le décret du 30 mai 1910, qui a fixé à un le nombre des notaires du canton d'Alzon, est modifié et il n'y aura plus de notaire dans ce canton.

L'office de notaire à la résidence de Trentels, canton de Penne-d'Agenais (Lot-et-Garonne), vacant par suite de la démission acceptée de Me Monthus (Antoine-Bernard), à charge par Me Laffitte, notaire à Penne-d'Agenais, qui aura la garde des minutes, et par Mes Maury, Giry-Laterrière et Guiraud, notaires à Villeneuve-sur-Lot; Rodes, notaire à Monflanquin; Degas, notaire à Fumel; Dusserre, notaire à Saint-Vite, et Coulonges, notaire à Sauveterre, ou leurs ayants droit, de verser à Me Monthus, ou aux ayants droit de celui-ci, la somme de 500.000 F à titre d'indemnité, conformément au traité du 16 novembre 1953, enregistré.

En conséquence, le décret du 11 août 1938, qui a fixé à deux le nombre des notaires du canton de Penne-d'Agenais, est modifié et ce nombre est réduit à un.

L'office de notaire à la résidence de Beurey, canton d'Essoyes (Aube), vacant par suite de la démission de Me Radet (Pierre-Auguste), qui a été acceptée par décret du 18 juillet 1953, à charge par Me Radet, notaire à Bar-sur-Seine, qui aura la garde des minutes, et par Mes Bonnet, notaire à Vendeuvre; Jacquinet, notaire à Essoyes; Mannoury, notaire à Marolles; de Perricot, notaire à Bar-sur-Seine, et Plassard, notaire à Landreville, ou leurs ayants droit, de verser à Me Radet, ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 3 millions de francs à titre d'indemnité.

La charge de ce payement sera ainsi répartie:

Me Radet payera 2.500.000 F, et ce payement aura lieu par confusion;

Me Bonnet payera 170.000 F, Me Jacquinet payera 95.000 F, Me Mannoury payera 95.000 F, Me de Perricot payera 80.000 F et Me Plassard payera 60.000 F.

En conséquence, le décret du 7 octobre 1895, qui a fixé à trois le nombre des notaires du canton d'Essoyes, est modifié et ce nombre est réduit à deux.

L'office de notaire à la résidence de la Rochette, canton dudit (Savoie), vacant par suite de la démission de Me Renard (Antoine-Marie), qui a été acceptée par arrêté du 26 août 1954, à charge par Me Neyret, notaire à la Rochette, qui aura la garde des minutes, ou par ses ayants droit, de verser à Me Renard, ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 2 millions 500.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 1er décembre 1860, qui a fixé à deux le nombre des notaires du canton de la Rochette, est modifié et ce nombre est réduit à un.

L'office de notaire à la résidence de Chassy, canton d'Aillant-sur-Tholon (Yonne), vacant par suite de la démission acceptée de Me Rungeard (Jacques-Joseph-Ferdinand), à charge par Me Robert, notaire à Aillant-sur-Tholon, qui aura la garde des minutes, et Me Bertrand, notaire à Guerchy, et de Me Waultier, notaire à Egleny, ou leurs ayants droit, de verser à Me Rungeard, ou aux ayants droit de celui-ci, la somme de 3 millions de francs à titre d'indemnité, conformément aux conventions conclues le 1er septembre 1953 par devant Me Pevos, notaire à Auxerre.

En conséquence, le décret du 23 avril 1893, qui a fixé à quatre le nombre des notaires du canton d'Aillant-sur-Tholon, est modifié et ce nombre est réduit à trois.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Tournon (Ardèche), vacant par suite du décès de Me Desrieux (Hippolyte-Maximin), à charge par Mes Carreau, Beaume et Michelon, avoués près le même tribunal, ou par leurs ayants droit, de verser aux ayants droit de Me Desrieux, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 2.100.000 F.

La charge de ce payement sera répartie par parts égales.

En conséquence, le décret du 12 février 1930 qui a fixé à quatre le nombre des avoués près le tribunal de première instance de Tournon est modifié, et ce nombre est réduit à trois.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), vacant par suite de la démission de M. de Tremaudan, qui a été acceptée, par arrêté du 19 août 1954, à charge par MM. Chaignes, Crenn, Fouillade et Le Bigot, avoués près le même tribunal, ou par leurs ayants droit, de verser à M. de Tremaudan ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard la somme de 400.000 F à titre d'indemnité.

La charge de ce payement sera répartie par parts égales.

En conséquence, le décret du 11 novembre 1934 qui a fixé à cinq le nombre des avoués près le tribunal de première instance de Saint-Brieuc est modifié, et ce nombre est réduit à quatre.

L'office d'avoué près le tribunal de première instance de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), vacant par suite de la démission de Me Savignac (Jean-Victor-Léon-Eugène), qui a été acceptée le 11 juillet 1953, à charge par MM. Cavaignac, Fayt et Sinegre-David, avoués près le même tribunal, ou par leurs ayants droit, de verser à Me Savignac ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard la somme de 270.000 F à titre d'indemnité; la charge de payement sera répartie par parts égales.

En conséquence, le décret du 16 mai 1949 qui a fixé à quatre le nombre des avoués du tribunal de Villefranche-de-Rouergue est modifié, et ce nombre est réduit à trois.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Charolles (Saône-et-Loire) vacant par suite du décès de M. Charvet (Claude), à charge par MMes Chrétien, Poussardin, Bristle, Monnot, Ducloux et Vezant, huissiers du même tribunal, ou par leurs ayants droit, de verser aux ayants droit de M. Charvet dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 250.000 F à titre d'indemnité.

La charge de ce payement sera ainsi répartie:

M. Chrétien payera: 125.000 F; M. Poussardin: 50.000 F; M. Bristle: 25.000 F; M. Monnot: 25.000 F; M. Ducloux, 18.750 F; M. Vezant: 6.250 F.

En conséquence, le décret du 30 novembre 1933 qui a fixé à douze le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Charolles est modifié, et ce nombre est réduit à onze.

L'office d'huissier du tribunal de première instance d'Albi (Tarn), vacant par suite de la démission de M. Durand (Léopold-Charles-Casimir), qui a été acceptée par décret du 18 novembre 1953, à charge par M. Veden, huissier du même tribunal, ou les ayants droit de verser à M. Durand ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 85.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 9 juillet 1954 qui a fixé à dix le nombre des huissiers au tribunal de première instance d'Albi est modifié, et ce nombre est réduit à neuf.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), vacant par suite de la démission de M. Fris-Larrouy (Pierre-Bernard-Marie-Jean), qui a été acceptée par décret du 30 décembre 1953, à charge par Me Ballarin, huissier du même tribunal ou par ses ayants droit, de verser à M. Fris-Larrouy ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard la somme de 350.000 F, à titre d'indemnité.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), vacant par suite du décès de Me Nogues (Jean-François), à charge par Me Ballarin, huissier du même tribunal, ou par ses ayants droit de verser aux ayanst droit de Me Nogues dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard la somme de 190.0000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 20 janvier 1929 qui a fixé à neuf le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Bagnères-de-Bigorre est modifié, et ce nombre est réduit à sept.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Pont-Audemer (Eure), vacant par suite de la démission de Me Lejeune (Oscar-Auguste), qui a été acceptée par arrêté du 29 juillet 1954, à charge par Me Bruneau, huissier du même tribunal ou par ses ayants droit de verser, conformément aux conventions intervenues entre les parties par acte du 6 juillet 1953, enregistré, à Me Lejeune ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret, avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de 2.940.000 F.

En conséquence, le décret du 20 mars 1951 qui a fixé à dix le nombre des huissiers du tribunal de Pont-Audemer est modifié, et ce nombre est réduit à neuf.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Ribérac (Dordogne), vacant par suite du décès de M. Marcelot (Gustave-Etienne), à charge par M. Fortin, huissier du même tribunal ou par ses ayants droit de verser aux ayants droit de M. Marcelot dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard la somme de 114.000 F à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 2 juillet 1934 qui a fixé à huit le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Ribérac est modifié, et ce nombre est réduit à sept.

L'office de commissaire-priseur à la résidence de Paris et au département de la Seine vacant par suite de la démission de Me Dumont (Maurice-Cornil-Paul), qui a été acceptée par arrêté du 19 août 1954, à charge par la compagnie des commissaires-priseurs au département de la Seine de verser par sa bourse commune à Me Dumont ou aux ayants droit de celui-ci dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard la somme de 4 millions de francs à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 9 juillet 1954 qui a fixé à soixante-dix-sept le nombre des commissaires-priseurs à Paris et au département de la Seine est modifié, et ce nombre est réduit à soixante-seize.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 novembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
GUÉRIN DE BEAUMONT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 23 novembre 1954 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret en date du 23 novembre 1954, sont promus au grade de lieutenant aux dates mentionnées ci-après:

RESERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Infanterie.

1re REGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Achard (Pierre-Edmond-Charles), 18 septembre 1954.
Agasse (Rémy-Joseph-Auguste), 18 septembre 1954.
d'Agier de Rufosse (Louis-Jean-Gaston-Maurice), 18 septembre 1954.
Aupetit (Lucien-Pierre), 18 septembre 1954.
Baron (Joseph-Louis-Jean), 5 septembre 1954.
Bazin (Fernand-Pierre), 1er octobre 1954.
Belhomme (Pierre-Gaston), 18 septembre 1954.
Bertin (Jacques-Jean-Louis), 13 septembre 1954.
Bertrand (André), 1er octobre 1954.
Bigot (André-Pierre-Jean-Ernest), 18 septembre 1954.
Bigot (Roger-Léon-Louis-Albert), 19 octobre 1954.
Bonnin (Maurice-Paul), 18 septembre 1954.
Bouyssonie (Marie-Joseph-Marcellin-André), 1er octobre 1954.
Carriol (Charles-Adolphe-Léon), 18 septembre 1954.
Chaillot (François-Maurice-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Chambon (André-Charles-Marie-Paul), 18 septembre 1954.
Coste-Floret (Alfred-Jean-Marie-Fernand), 1er octobre 1954.
Delcour (Edouard-Robert), 18 septembre 1954.
Deseine (Georges-Lionel-Pierre), 18 septembre 1954.
Giraudon (André-Lucien-Marie), 18 septembre 1954.
Guillaume (Robert-Julien), 18 septembre 1954.
Guilland (Roland-Victor-Léon), 18 septembre 1954.
Herpe (Louis-Marie), 18 septembre 1954.
Hourlier (Roger-Jean), 18 septembre 1954.
Jenny (Gilbert-Emile), 18 septembre 1954.
Lasnier (Maurice-Jean-Jacques), 18 septembre 1954.
Le Corollier (Bénony-Adrien), 18 septembre 1954.
Praquin (Jacques-Edouard-Gabriel), 18 septembre 1954.
Quenechdu (Marcel-François-Marie), 1er octobre 1954.
Renhas (Jean-Marie-Ange-Philippe), 18 septembre 1954.
Richard (Raymond-Louis), 18 septembre 1954.
Rouquier (Marcel-Germain-Henri), 18 octobre 1954.
Saupin (André-Théophile), 1er novembre 1952.
Sauvet (André-Pierre-Paul), 18 septembre 1954.
Tailliez (Léon-Alphonse), 18 septembre 1954.
Verdier (Jean-Elie-Yves), 1er octobre 1954.
Villadier (Jean-François), 1er octobre 1954.

Subdivision de Chartres.

MM. Alain (Jean-Sylvain), 1er octobre 1954.
Alekan (Jacques-Félix-Edmond), 1er octobre 1954.
Barbot (Jacques-André), 21 octobre 1954.
Bigot (Pierre-Gaston), 1er octobre 1954.
Blique (Jacques-Clovis-Charles), 1er octobre 1954.
Brisset (Roger), 1er octobre 1954.
Bruel (Fernand-Julien), 9 octobre 1954.
Charier (Jean-Maurice-Eugène), 1er octobre 1954.
Charpentier (Aimé-Eugène-Arthur), 1er octobre 1954.
Charron (Robert), 1er octobre 1954.
Dages (Pierre), 1er octobre 1954.
Dalongeville (Raymond-Marcel-Charles), 1er octobre 1954.
Demeulle (Jean-Jacques-Henri-François), 15 décembre 1954.
Ferry (Roland-Louis), 1er octobre 1954.
Freixas (Henri-Jacques-Vincent), 1er octobre 1954.
Gaillet (René-Robert-Adolphe), 1er octobre 1954.
Ginther (René-Henri), 1er octobre 1954.
Guyot (Henri-Marcel), 1er octobre 1954.
Hennebert (René-Gabriel-Fernand), 1er octobre 1954.
Hurel (Henri-Marcel-Louis), 1er octobre 1954.
Husson (Jean-Lambert-Marie), 1er octobre 1954.
Jan (Marcel-Joseph-Marie), 1er octobre 1954.
Langlois (André-Raymond-Robert), 1er octobre 1954.
Lavayssière (Maurice-Jean), 19 septembre 1954.
Lavigne (Pierre-Raymond-Henri-Clément), 1er octobre 1954.
Lefebvre (André-Jules-Marie), 1er octobre 1954.
Lejeune (René-Roland), 1er octobre 1954.
Leplège (Michel-Félix-Gustave), 25 octobre 1954.
Lequoy (Michel-Marie-Désiré), 1er octobre 1954.
Lesschaeve (André-Emile), 21 septembre 1954.
Louvel (Pierre-Fabien-Albert), 1er octobre 1954.
Massicard (Lucien), 1er octobre 1954.
Merlier (Georges-Moïse), 1er novembre 1954.
Meyer (Oscar-Robert), 1er octobre 1954.
Nicolas (André-Roger-Georges), 1er octobre 1954.
Prieur (Félix-Amable-Joseph-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Saint-Père (Jean-Raoul-René), 1er octobre 1954.
Touflet (Jean-Etienne-Edouard), 9 septembre 1954.
Vigreux (Raymond-Marcel-André), 1er octobre 1954.
Viron (André-Louis-Ernest), 1er octobre 1954.
Wolf (Marie-Aloyse), 1er octobre 1954.

Subdivision d'Orléans.

MM. Acis (Jacques-Jean-Fernand), 1er novembre 1954.
Alluin (André-Auguste-Eugène-Henri), 1er novembre 1954.
Aubert (Jacques-Marie-Edmond), 1er octobre 1954.
Barue (Etienne-Jean-Marie-Marcel), 1er octobre 1954.
Bavière (Jacques-Bernard-Marie-Antoine), 1er octobre 1954.
Bedu (Robert-Pierre), 1er octobre 1954.
Bellan (Jean-Léon), 1er octobre 1954.
Boulard (Paul-Marie-Charles), 27 septembre 1954.
Boulon (Albert-Fernand), 1er octobre 1954.
Boureux (Jean-François-Etienne), 1er octobre 1954.
Breton (Jean-Maurice-Albert), 1er octobre 1954.
Brossier (André-Armand-Célestin), 1er octobre 1954.
Caillard (Maurice-Daniel-Fernand), 1er octobre 1954.
Cauvin (Jacques-Marcel), 1er octobre 1954.
Chanudet (Pierre-Charles-Emile), 27 septembre 1954.
Chapelin (François-Paul-Armand), 1er octobre 1954.
Chapuy (Jean-Henri-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Chaux (Robert-Marcel-Albert), 1er octobre 1954.
Chollet (Paul-André-Constant), 1er décembre 1954.
Content (Pierre-Charles-Joseph-René), 1er octobre 1954.
Courtet (Georges-Auguste), 1er octobre 1954.
Delombre (Louis-André), 1er octobre 1954.
Desalbres (Georges-Henri-Jean), 1er octobre 1954.
Dubois (Bernard-André), 1er octobre 1954.
Dufal (André-Louis-Alphonse), 1er octobre 1954.
Durand (Pierre-Alexandre-Gabriel), 1er octobre 1954.
Foucault (Roger-Marie-Georges), 1er octobre 1954.
Francon (Raymond-Adrien), 1er octobre 1954.
Goleau (Henri-Edouard-Albert), 1er octobre 1954.
de Guillen (Henri-Joseph-Marius), 1er décembre 1954.
Hemeray (Roger-Eugène-Raymond-André), 1er octobre 1954.
Herran (Robert-Lucien), 1er octobre 1954.
Houdoux (Yves-Jean-Gabriel), 1er octobre 1954.
Houdret (Roger-Henri-Gédéon), 1er octobre 1954.
Jacquet (Pierre-Joseph), 18 septembre 1954.
Labrette (Gilbert-René), 27 septembre 1954.
Lejarre (Roger-Paul), 1er octobre 1954.
Le Mene (Roger-Jean-Ernest-Florentin), 27 septembre 1954.
Mangin (Pierre-Marcel-Robert), 1er octobre 1954.
Martin (Henri-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Mothiron (Pierre-Marceau), 1er octobre 1954.
O'Mahony (Yves-Marie-Patrice-Benoit-Sylvain), 1er octobre 1954.
Papet (Maurice-Aimé-Gaston), 1er octobre 1954.
Ramier (Pierre-Georges), 1er octobre 1954.
Rebeche (Jacques-François-Marcel-Simon), 11 décembre 1954.
Regourd (Jean-Edouard), 1er octobre 1954.
Richard (Roger-Auguste-Albert), 1er octobre 1954.
Ridard (Jean-Robert-Adolphe), 1er octobre 1954.
Robin (Henri-Auguste-Léon), 1er octobre 1954.
Rome (Louis-Jules-Victor-François-Jean), 1er octobre 1954.
Sellier (Jacques-Maurice), 1er octobre 1954.
Souesme (Armand-Georges), 1er octobre 1954.
Stoven (Joseph-Marie-François-Gérard), 1er octobre 1954.
Thibault (Pierre-Joseph-Marie-François-Gérard), 1er octobre 1954.
Thillou (René-Louis-Georges), 1er octobre 1954.
Thinat (René-Marie-Robert), 1er octobre 1954.
Thomas (Jacques-Emile), 1er octobre 1954.
Toutain (André-Georges-Emile), 1er octobre 1954.
Vallon (Jacques-Gaston-Paul), 1er octobre 1954.
Wittner (Lucien-Alphonse-Laurent), 27 septembre 1954.

Subdivision de Paris.

MM. Abel (Yves-Jules), 1er octobre 1954.
Abelson (André), 1er octobre 1954.
Abouly (Christian-Sylvain-Léon-Armand-Victor), 1er octobre 1954.
Aercke (Henri-Roland), 1er octobre 1954.
Aerts (Lucien-Gérard-Stanislas-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Aeschelmann (Robert-Charles), 1er octobre 1954.
Alexandre (Francis), 25 octobre 1954.

MM. Alexandre (Jean), 1er octobre 1954.
Allart (Pierre-Roger), 1er octobre 1954.
A'Llegre (Philippe-Léonce-Robert-Germain), 1er octobre 1954.
Allemand (Michel-Guy), 1er octobre 1954.
Alombert-Goget (Claude-Michel-René), 1er octobre 1954.
Amalfi (René-Pierre), 1er octobre 1954.
Ameil (Hubert-Paul), 1er octobre 1954.
Amiot (Marcel-Adolphe), 1er novembre 1954.
Andre (André-Georges-Camille), 1er octobre 1954.
Anezo (Robert-Louis-Gabriel), 1er octobre 1954.
Anquez (Michel-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Anstett (Albert), 1er octobre 1954.
Antoine (Marcel-Henri-Victor), 17 octobre 1954.
Antoni (Antoine-Jean-Baptiste-Flavien), 1er octobre 1954.
Appel (René-Paul), 1er octobre 1954.
Arago (François-Jean), 1er janvier 1955.
Arbousset (Francis), 1er janvier 1955.
Aries (Emile-Henri-François-Marie-Philippe), 1er octobre 1954.
Armengaud (Charles-Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
Arnulf (Charles-Louis), 1er octobre 1954.
Artas (Jean-Gabriel-Alfred), 1er octobre 1954.
Arthuys (Philippe-Antoine-Emile-Marie), 1er octobre 1954.
Aubenneau (Roger-Maxime-Francisque), 1er octobre 1954.
Aubert (Jacques-Julien), 16 octobre 1954.
Aubert (Jacques-Pierre-Marc), 1er octobre 1954.
Aubry (Bernard-Albert), 1er octobre 1954.
Aubry (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Audoin (Jacques-Eugène-André), 1er octobre 1954.
Audren de Kerdrel (Alain - Edgar - Raoul - Jean - Marie - Antoine), 12 septembre 1954.
Augagneur (Gabriel), 1er octobre 1954.
Aumonier (André-Pierre-Jacques-Marie), 1er octobre 1954.
Austin (Jean-Claude-Charles), 1er novembre 1954.
Avril (Marcel-René-Raymond), 1er octobre 1954.
Aymonin (Georges), 22 août 1954.
Babault (Ernest-Louis), 1er octobre 1954.
Baboulet (François-Albert-Jules-Marie), 1er octobre 1954.
Bachette-Peyrade (Jean-Baptiste-Cyprien), 1er novembre 1954.
Baillot (Claude-Henri-Victor), 1er octobre 1954.
Bailly (Jean-Auguste-Edmond), 1er octobre 1954.
Balatre (Jean-René), 1er octobre 1954.
Balitrand (Marcel-Armand-Joseph), 1er octobre 1954.
Banse (Georges-Marcel-Fernand), 1er juillet 1954.
Baralhe (Jacques-Henri), 1er octobre 1954.
Baralin (Henry-Louis), 1er octobre 1954.
Barbanneau (Michel-Emile-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Barberot (Claude-Marie-René), 1er octobre 1954.
Bardin (Roland-Louis-Léon), 1er octobre 1954.
Bardy (René-Rolland), 1er octobre 1954.
Barillet (Jacques-René), 1er octobre 1954.
Barloy (Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Barrat (André-Jean), 1er octobre 1954.
Barraud (Serge-Alexandre), 1er octobre 1954.
Barrou (Jean-Marius), 1er octobre 1954.
Barruel (Jean-Marie-Jacques), 1er octobre 1954.
Barthelemy (Jacques-Marie-Hippolyte-Claude-Alexandre), 1er novembre 1954.
Bartoletti (Dario-Dante), 1er octobre 1954.
Baschkiroff (Marcel-Alexandre), 1er novembre 1954.
Basquin (Claude-Marie-Pierre), 1er janvier 1955.
Bassard (Paul-Félix), 1er octobre 1954.
Bassompierre (Pierre-Eugène-Léopold), 1er octobre 1954.
Bastide (Joseph-Pierre-Eugène-Victor), 1er octobre 1954.
Bastide (Raymond), 9 septembre 1954.
Batonnier (Jean-Emile-Edmond), 1er octobre 1954.
Baudet (Jean), 1er novembre 1954.
Baudoux (Jacques-Maurice-Eugène), 1er octobre 1954.
Baylac (Raymond-Auguste), 1er octobre 1954.
Baylac-Domenge-Troy (Abel-Baptiste-César), 1er octobre 1954.
Bayle (Fernand-Jérôme), 1er octobre 1954.
Beau (Bernard-Claude-Marie), 1er octobre 1954.
Beaune (Jean-Gaston), 1er octobre 1954.
Beauvillain (Jean), 1er octobre 1954.
Becane (André-Marius-Marc-François), 1er octobre 1954.
Bechon (Georges-Gabriel), 1er octobre 1954.
Begis (Roger-Louis), 1er octobre 1954.
Begramian (Etienne), 1er octobre 1954.
Bellanger (Pierre-Albert-Désiré), 1er octobre 1954.
Belleguculle (Jacques-Pierre-Georges-Louis), 1er octobre 1954.
Bellettre (Pierre-Léon), 1er octobre 1954.
Belot (Jean-Didier), 1er octobre 1954.
Beltrand (Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Benard (Jean-Henri-Alfred), 1er octobre 1954.
Benet (Jacques-Marie-Louis), 1er octobre 1954.
Benezet (Bernard-Pierre), 1er octobre 1954.
Benoit (Claude), 1er octobre 1954.
Benoit (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Berard (Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Bercovici (Marcel), 1er octobre 1954.
Berenger (Maurice-René), 15 décembre 1954.
Beri (Jacques-Théodore-Marie), 1er novembre 1954.
Berille (Charles-Lucien-Marie), 1er octobre 1954.
Berline (Jacques), 1er octobre 1954.
Bernadac (André-François-Gabriel), 1er octobre 1954.
Bernadac (Georges-Elie-René), 1er octobre 1954.
Bernard (Henri-Gustave-Jean), 1er octobre 1954.
Bernard (Maurice-Alphonse), 1er octobre 1954.
Bernard (Philippe-Jean-Gustave), 1er octobre 1954.
Bernardi (Jean), 1er octobre 1954.
Bernat (Daniel-Sylvain-Antoine), 1er octobre 1954.
Bernheim (Jacques-Benjamin), 1er novembre 1954.
Berteaux (François-Léon-René), 1er octobre 1954.
Berthelot (Maurice-Henri), 15 décembre 1954.
Berthou (Maurice-Pierre-Félix), 1er octobre 1954.
Bertin (Marcel-Octave-Joseph), 1er octobre 1954.
Bertrand (François-Edouard-Paul), 1er octobre 1954.
Bertrand (René-Louis-Julien), 1er octobre 1954.
Bescher (Louis-Ange), 1er octobre 1954.
Besnard (Jean-René-Albert), 1er octobre 1954.
Besnard (Pierre-Jacques), 1er octobre 1954.
Beunier (Jacques-Etienne-Arthur), 1er octobre 1954.
Beuscart (Francis-Edouard-Antoine), 1er octobre 1954.
Bey (Charles-René), 1er octobre 1954.
Bidault (Guy-René), 1er octobre 1954.
Bideau (Albert-Joseph), 1er octobre 1954.
Bieloff (Serge-Eugène), 1er octobre 1954.
Bignebat (Etienne-Roger), 1er octobre 1954.
Bigorie (Marcel-François), 1er octobre 1954.
Bigoureau (Michel-Jacques), 1er octobre 1954.
Biguet (André-Georges), 1er octobre 1954.
Billault (Pierre), 1er octobre 1954.
Billeres (Paul-Henri), 1er octobre 1954.
Binet (Pierre-Octave), 1er octobre 1954.
Binet (Pierre-Yves-Guy), 1er octobre 1954.
Binns (Hugh-Ridley), 1er octobre 1954.
Bisilliat-Gardet (René-Jean), 1er octobre 1954.
Bizot (Gérard-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Blanc (Robert-Jean), 1er octobre 1954.
Blanchet (Jacques-Marie-Pierre), 1er octobre 1954.
Blancheton (Lucien-Junien-Jean), 1er octobre 1954.
Bleibel (Guy-Ernest-Lucien-Jean), 1er octobre 1954.
Bley (Roger), 1er octobre 1954.
Blondeau (Maurice-Louis), 1er octobre 1954.
Blondel (Pierre-Joseph-Gustave), 1er octobre 1954.
Blondet (Emile-Paul-Etienne-Yvan), 1er novembre 1954.
Bobichon (Jacques-Louis-André), 1er octobre 1954.
Bobierre de Vallière (Jean-Florent-Pierre-Marie-Georges), 1er octobre 1954.
Bobovnikoff (Victor), 1er octobre 1954.
Bodin-Hullin (Dominique-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Boireau (Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Bois (Pierre-Marie-Gabriel), 1er octobre 1954.
Boissard (Daniel-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Boisset (Michel-Louis-Marie), 12 septembre 1954.
Boissier (Arthur-Elie), 1er octobre 1954.
Boisson (Roger-Henri), 1er octobre 1954.
Bonald (Jean-Marie-Victor-Antonin), 1er novembre 1954.
Bonnafe (René-Louis-Gaston), 1er octobre 1954.
Bonnet (Pierre-Etienne-Louis), 1er octobre 1954.
Bonneval (Jacques-Pierre-Xavier), 1er octobre 1954.
Bonnouvrier (Roger-Raymond), 1er octobre 1954.
Bony (Jacques-Jean-Etienne-Marie), 1er octobre 1954.
Boraud (André), 1er octobre 1954.
Bordas (Marcel-Antoine), 1er octobre 1954.
Borderie (Roland), 1er octobre 1954.
Borra (Michel-Georges-Léon), 1er octobre 1954.
Bouche (Henri-Jean), 1er janvier 1955.
Boucher (Jacques-Frédéric-André), 1er octobre 1954.
Boucher (Maurice-Emile), 1er octobre 1954.
Bouchy (Jean-Pierre-Charles-Michel), 1er octobre 1954.
Bouclier (Francis-Marie-Jules), 1er octobre 1954.
Boudet (Claude-André-Alexis), 1er octobre 1954.
Bougnon (Roger-Louis-François), 1er octobre 1954.
Bougy (Albert-Léon-Robert), 1er octobre 1954.
Boulangé (Pierre-Gabriel-Marie), 1er octobre 1954.
Bourdon (Jacques-Georges-Jean-René), 1er octobre 1954.
Bourgeaux (Morvan), 1er octobre 1954.
Bourgeron (Guy-Pierre-Maxime), 1er octobre 1954.
Bourreau (Jean-Eutrope-Clément), 1er octobre 1954.
Bouscary (Maurice-Jean-Ernest), 1er novembre 1954.
Boussard (Gaston), 1er octobre 1954.
Boust (Michel-Lucien), 1er octobre 1954.
Bouthinon (Pierre-Jean), 1er octobre 1954.
Bouvier (Louis-Bernard), 1er novembre 1954.

MM. Bouvier (Max-Léon-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Bouziguet (Guillaume-Gabriel-François), 1er octobre 1954.
Bovet (André-Maurice-René), 1er octobre 1954.
Boyer (Robert-Lucien), 1er octobre 1954.
Boyer de Fonscolombe (Benoît-Hubert-Marie), 1er octobre 1954.
Braive (Jacques), 1er octobre 1954.
Brandicourt (Charles-Edouard-Marie-Désiré), 1er octobre 1954.
Braun (Pierre-Fernand), 1er octobre 1954.
Brejeon (Gabriel-Léon-René), 1er novembre 1954.
Bressant (Henri-Victor), 1er octobre 1954.
Bressolles (Michel-Paul-Eugène), 1er octobre 1954.
Breton (Guy-Gaston-Louis-Victor), 1er octobre 1954.
Breton (Marcel-Xavier-Germain), 1er octobre 1954.
Breton (Robert-Raymond), 1er octobre 1954.
Bretonnière (Maurice-Paul-Lucien), 1er octobre 1954.
Breuille (Yves-Gaston-Ernest), 1er octobre 1954.
Brianchon (Jean-André), 15 décembre 1954.
Briand (Jean-Camille), 1er octobre 1954.
Brillard (Ferdinand-Louis-François-Joseph), 1er octobre 1952.
Brigand (Henri-André), 1er octobre 1954.
Bril (Hubert-Charles), 1er octobre 1954.
Briolant (Edouard-Henri), 1er octobre 1954.
Brocard (Jean-Antoine-Marie), 1er octobre 1954.
Broche (Paul-Jean-Alphonse), 1er octobre 1954.
Brochot (Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Brossard (Jean), 1er octobre 1954.
Brosseron (Pierre), 1er octobre 1954.
Broussal (Camille-Marius), 1er octobre 1954.
Brunelin (Marc-Claude-Léopold), 1er octobre 1954.
Bugugnani (Jean-Baptiste-François-Marius), 1er octobre 1954.
Burbage (Robert-Charles-Franck), 1er octobre 1954.
Burnand (Patrick-Antony-Marcel), 1er octobre 1954.
Cabany (Pierre-Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Cailleux (Pierre-Emile-Edouard), 1er octobre 1954.
Caillian (Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Callies (Gonzague-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Callies (Hugues-Jean-Antoine), 1er octobre 1954.
Camefort (Henri-Julien), 1er octobre 1954.
Candre (Michel), 1er octobre 1954.
Cantan (Maurice-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Cappe de Baillon (Maurice-Henri), 1er octobre 1954.
Carmeille (Marcel-François), 1er octobre 1954.
Caron (Jean-Pierre-Marie-Edouard), 1er octobre 1954.
Carre (Jean), 1er octobre 1954.
Carzon (René-Paul-Auguste), 1er octobre 1954.
Casanova (Raymond), 15 décembre 1954.
Castelain (Raoul-Maurice), 1er octobre 1954.
Castelneau (Pierre-Léon-Marie), 1er novembre 1954.
Cavaglione (André-Sauveur-Séraphin), 1er octobre 1954.
Cavanihac (Roger-Henri-Paul), 1er octobre 1954.
Cayatte (André-Jean), 1er octobre 1954.
Cayol (Raymond-Louis-Jean-Christophe), 1er octobre 1954.
Cayre (Richard-Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Cazauvieilh (Jean-Christian), 1er octobre 1954.
Cazeneuve (Jean-Paul-Lucien), 1er octobre 1954.
Celor (Ernest-Joseph-Albert-Georges), 1er octobre 1954.
Cerez (Jean-Gustave-Henri), 1er janvier 1955.
Chabanel (Paul-Jacques), 1er octobre 1954.
Chabannon (René), 1er octobre 1954.
Chabert (François-René), 1er octobre 1954.
Chabrut (Jean-Baptiste-Léon), 1er octobre 1954.
Chabut (André-Raymond), 1er octobre 1954.
Chailley (Jacques-Eugène-Emile), 1er octobre 1954.
Chailly (Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Chambon (Bernard-François-Philippe), 1er octobre 1954.
Chambon (Pierre-André), 1er octobre 1954.
Chambrillon (Serge-Roland), 1er octobre 1954.
Chamouard (Michel-Georges-Etienne-Paul), 1er octobre 1954.
Chancel (Jean-Pierre-Gabriel-Henri), 1er octobre 1954.
Chansel (Guy-Noël-Jean), 1er janvier 1955.
Chaplain (André-Henri-Félix), 1er octobre 1954.
Chapot (Victor-Auguste-Alexis), 1er octobre 1954.
Charbaux (André), 1er octobre 1954.
Charmasson (Albert-Marie-Joseph-Louis), 1er octobre 1954.
Charnier (Jacques-Félix-Emile), 1er octobre 1954.
Charpentier (Jacques-Robert), 1er octobre 1954.
Charrier (Robert-Laurent-Pierre), 1er octobre 1954.
Chartrain (Georges-Michel-Jean), 1er octobre 1954.
Chassin du Guerny (André-Jean-Baptiste-Marie), 1er octobre 1954.
Chatenoud (Albert-Eugène-Jacques), 1er octobre 1954.
Chatillon (Robert-Paul-Jean), 1er octobre 1954.
Chautru (Aris-Paul), 1er janvier 1955.
Chauveau (Pierre-Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Chauveaux (Jacques-André), 1er octobre 1954.
Cheiney (Roger-Marcel), 1er octobre 1954.
Cheissoux (Louis), 1er octobre 1954.
Chemla (Georges-Gabriel), 1er octobre 1954.
Cheron (Claude), 1er octobre 1954.

MM. Chevallier (André-Alphonse-Marcel), 1er octobre 1954.
Chevallier (André-Henri), 1er octobre 1954.
Chevallier (Michel-Maurice), 1er octobre 1954.
Choay (Noël-Jacques-Maurice), 1er octobre 1954.
Chochoy (Bernard-Jules-Robert), 1er octobre 1954.
Chodez (Michel-Jean-Raymond), 1er juillet 1954.
Chomon (Pierre-Jacques), 1er octobre 1954.
Chouet (Marcel-Marie-Emile), 1er octobre 1954.
Chuffart (Pierre-Charles-Victor), 1er octobre 1954.
Cipriano (Pierre-Georges), 1er octobre 1954.
Clamaron (Louis-Joanny-Marie), 1er octobre 1954.
Clerc (Christian-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Clerc (Marcel-Louis-Emile), 1er octobre 1954.
Clevy (Pierre-François), 1er octobre 1954.
Clozel (Jules-Jacques-Amédée), 1er novembre 1954.
Cocault (Jean-Marie-François-Eugène), 1er octobre 1954.
Cochelin (Henri-Lucien), 1er octobre 1954.
Cochy de Moncan (Jacques-Marie-René-Marcel), 1er octobre 1954.
Cokerlon (Albert-Pierre), 1er octobre 1954.
Collier (René-Florent-Auguste), 1er novembre 1954.
Colas (René-Claude), 1er octobre 1954.
Colin (André-Jules-Albert), 1er octobre 1954.
Colin (André-Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Colle (Michel-Alphonse-Léon), 1er octobre 1954.
Collinet (Jacques-Marcel-Pierre), 1er octobre 1954.
Colmet-Daage (Jean-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Colombier (Pierre-Fernand-Jules), 1er octobre 1954.
Comi (Pierre-Albert), 1er octobre 1954.
Comoy (René-Jean), 1er octobre 1954.
Conard (Aristide-Georges-Eugène-Charles), 1er octobre 1954.
Conneau (Jean-Claude-Eugène), 1er octobre 1954.
Corcel (Jean-Jacques-Pierre-Albert), 1er octobre 1954.
Corcelle (René-Pierre), 1er octobre 1954.
Cormier (Georges), 1er octobre 1954.
Cormier (Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
Corneloup (Luc-Honoré), 1er octobre 1954.
Cornu de la Fontaine (Robert-Marie), 1er octobre 1954.
Cortin (Jean-Georges), 1er novembre 1954.
Cottard (René-Léon), 1er octobre 1954.
Cottin (Georges-Henri-Marc-Paul), 1er octobre 1954.
Coupry (Gabriel-Henri-Fernand), 1er octobre 1954.
Coüasin (Roger-Gabriel), 1er octobre 1954.
Coustenoble (Jacques-Bernard), 1er octobre 1954.
Creange (Roger), 1er octobre 1954.
Crepiat (Pierre-Amédée), 1er octobre 1954.
Croix (Jean-Marcel-Emile-Alphonse), 1er octobre 1954.
Croze (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Csiba (Roland-Edouard), 1er octobre 1954.
Cukier (Mandé-Benjamin), 1er janvier 1955.
Cuvillier (Paul-Lucien), 1er octobre 1954.
Dalgalarrondo (André-Pierre), 1er octobre 1954.
Dalin (Germain-Georges-Marie), 1er octobre 1954.
Dambrine (Paul-Arthur-Léon), 1er octobre 1954.
Damongeot (Bernard-Charles), 1er octobre 1954.
Danilo (Joseph-Joachim-Marie), 1er octobre 1954.
Danjon (Guy-Eugène), 1er octobre 1954.
d'Anthouard de Vraincourt (Stanislas-Charles-Henri-Emmanuel), 15 décembre 1954.
Darcy (Hugues-Maurice-Jean-Marie-Gérard), 1er novembre 1954.
d'Arcy (Richard-Paul-Norman), 1er octobre 1954.
Darde (Edgard-Michel-Gérard), 1er octobre 1954.
Dargnies (Georges-Henri-François-Marie), 1er octobre 1954.
Darroux (Jacques), 1er octobre 1954.
d'Avezac de Moran (Michel), 1er octobre 1954.
David (Jean-Charles-Emile), 1er octobre 1954.
David (Pierre), 1er octobre 1954.
de Bourqueney (Jean-Marie-François-Clément-Henri), 1er octobre 1954.
Debouzy (Roger-Henri-Eugène), 1er octobre 1954.
Debruille (Jean-Emile-Maurice), 1er janvier 1955.
de Cagny (Bernard-Marie-Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
de Casimacker (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Decesse (Raymond-René-Camille), 1er octobre 1954.
de Chastellux (Marie-Edouard-Louis), 1er octobre 1954.
de Chomereau de Saint-André (Aymar-Yvon-Marie), 1er octobre 1954.
Declercq (Jean-Marie-Camille-Luc-Albert), 1er octobre 1954.
Decombis (Marcel-Fernand), 1er octobre 1954.
de Condé (Henri-Louis), 1er novembre 1954.
de Cullant (René-Gaston), 1er octobre 1954.
de Diesbach de Belleroche (Guy-Jean-Ernest-Frédéric), 1er novembre 1954.
Defert (Paul-Henri), 1er octobre 1954.
Deflandre (Philippe-Pierre), 1er octobre 1954.
Deflassieux (Jean-Fleury-Joseph), 1er octobre 1954.
Defremont (Roger-Prosper), 1er octobre 1954.
de Gaillard de Lavaldene de Talode du Grail (Alain-Edouard-Marie-Joseph), 1er janvier 1955.

MM. de Gerard du Barry et de Saint-Quentin (Pierre-Victor-Marie), 1er novembre 1954.
Deguillaume (Yves-René-Jean), 1er octobre 1954.
Dehelly (André-Alfred-Joseph), 1er octobre 1954.
Dejey (Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Delandines (Gaston), 1er octobre 1954.
de Laparre de Saint-Sernin (Marie-Geoffroy-Joseph-Thérèse-Théophile), 1er octobre 1954.
Delaplanche (François), 1er octobre 1954.
Delasalle (Jean-Marie-Louis), 1er octobre 1954.
de Lassence (Antoine-Louis), 1er décembre 1954.
Delaunay (Pierre-Charles-Michel), 1er octobre 1954.
Deleau (Michel-Gabriel-Jean), 1er octobre 1954.
Delmas (Albert-Honoré-Charles), 1er octobre 1954.
Delobeau (Lucien-Georges), 1er octobre 1954.
de Loynes de Fumichon (Xavier-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Delvac (Robert-Paul-Adrien), 1er octobre 1954.
Delvert (Guy-Gaston), 1er octobre 1954.
Demarcy (Jean-Robert-Camille), 1er octobre 1954.
Demonget (Marcel), 1er octobre 1954.
de Monteynard (Louis-Henri-Gérard), 1er octobre 1954.
Demoulin (Jean), 1er octobre 1954.
Denis (André-Louis), 1er octobre 1954.
Denonain (Maurice), 1er octobre 1954.
de Pannemaëcker (Jacques-Arthur-Victor), 1er octobre 1954.
Desains (René-Henri-Clovis), 1er octobre 1954.
Desbordes (Edouard-Paul-Louis-Constant), 1er octobre 1954.
Deschamps (Georges-Charles-Gustave), 1er octobre 1954.
Deschamps (Pierre-Paul-Maurice), 1er octobre 1954.
Desenclos (André-Louis), 1er octobre 1954.
d'Espinay-Saint-Luc (Hugues-Marie-Joseph-Jean), 27 novembre 1954.
Desserne (André), 1er octobre 1954.
Destal (Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Desvaux (Michel-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Desvernay (Bernard-Marie-Joseph-Armand), 1er octobre 1954.
Desvernay (Yves-Jacques-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Dethomas (Louis-Michel-Pierre), 1er octobre 1954.
Devigne (Robert-René-Georges-Benjamin), 1er octobre 1954.
de Vigneral (Claude-Marie-Hervé), 1er octobre 1954.
Devignes (Roger-Alphonse-Ernest), 1er octobre 1954.
Devorest (Camille), 1er octobre 1954.
Dexant (Jean-Marie-Albert-Gustave-Gérard), 1er novembre 1954.
d'Hondt (André-Aimé-Michel), 1er octobre 1954.
Dian-Flon (Michel-Auguste-René), 1er janvier 1955.
Dias (Pierre), 12 octobre 1954.
Didier (Albert), 1er octobre 1954.
Diet (René-Jean-Louis), 15 décembre 1954.
Dieudonné (Pierre-Jean-André), 1er octobre 1954.
Dillies (Léon-Adrien-Arthur-Henri), 1er octobre 1954.
Dionis du Séjour (Jean-Georges-Gabriel-Emile), 1er octobre 1954.
Djoulizibaritch (René-Emile), 1er octobre 1954.
Doise (Jean-Jules-Gaston), 1er octobre 1954.
Dollmann (Marcel-Jean), 1er octobre 1954.
Dorget (Christian-Henri), 1er octobre 1954.
Dory (Henri-Marcel), 1er octobre 1954.
Doucet (René-Louis), 1er octobre 1954.
Dournel (Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Drancourt (Jacques-Auguste-Georges-Gérald), 1er octobre 1954.
Drouet (Jean-Gaston-Georges-Henri), 1er octobre 1954.
Drouin (Roger-André-Maurice), 1er octobre 1954.
Dubeaux (Roland-Aimé-Edouard), 25 novembre 1954.
Dubesset (Roland-Jacques), 1er octobre 1954.
Dubois (Jean-Philippe-Marie), 1er octobre 1954.
Dubois (Roger-Albert-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Dubois-Dumée (Jean-Pierre-Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Dubouis (Maurice-Victor-Pierre), 1er octobre 1954.
du Chalard de Taveau (Xavier-Marie-Roger), 1er janvier 1955.
Duchâteau (Yves), 1er octobre 1954.
Duclos (Jacques), 1er octobre 1954.
Dudognon (Jean-Joseph-Moïse-Germain), 1er octobre 1954.
Dufour (Georges), 1er octobre 1954.
Dufournier (Maurice-Paul-Alfred), 1er octobre 1954.
Dugas (Charles-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Dumont (Jean-Francis-Victor), 1er octobre 1954.
Dumont (Michel-Marie-Louis), 1er novembre 1954.
Duponchel (René-Thierry-Pierre), 15 septembre 1954.
Duport (Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Dupuy (Lucien-Jean-François), 1er octobre 1954.
Dupuy (Roger-Charles-Gaston), 1er octobre 1954.
Durand (Claude-Robert), 1er octobre 1954.
Durand (Gérard-Jacques), 1er octobre 1954.
Durandeau (Pierre-Auguste-Sylvio), 15 décembre 1954.
Durandin (Guy-Charles-Henri), 1er octobre 1954.
Duriez (Jacques-Léon), 1er octobre 1954.
Duruel (Jean-Alfred-Emile), 1er octobre 1954.
Dusart (Henri-Albert), 1er octobre 1954.
Dusoulier (Maurice-Louis-Marcel), 1er octobre 1954.
MM. Duval (Pierre-Lucien-René), 1er octobre 1954.
du Verdier (Marie-Germain-Louis-Henri), 1er octobre 1954.
Duverger (Christian-Raymond), 1er novembre 1954.
Egenschwiller (Gervais-Emile-Charles-Albert), 1er octobre 1954.
Ehrhardt (Claude), 1er octobre 1954.
Escudie (Jacques-Jean-Georges), 1er octobre 1954.
Esquirol (François-Léon-Simon), 1er octobre 1954.
Eveillard (Paul-Henri-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Eyrol (Henri-Pierre), 1er octobre 1954.
Fabbe (Jacques-Hubert), 1er octobre 1954.
Fabre (Marc-Joseph), 1er octobre 1954.
Faichaud (Jacques-Bernard), 1er octobre 1954.
Faure (Paul-Henri-Louis-Simon), 1er octobre 1954.
Faveris (Roger), 1er octobre 1954.
Feron (Marcel-Louis-René), 1er octobre 1954.
Fines (Claude-Henri-Paul), 1er octobre 1954.
Flagel (Noël-Louis-Georges), 1er octobre 1954.
Flagey (Richard-Gaston-Max), 1er octobre 1954.
Fleury (Bertrand-Marie-Emile), 1er octobre 1954.
Fleury (Georges-Louis), 1er octobre 1954.
Floch (Roger), 1er octobre 1954.
Flohic (Roger-Marie), 1er octobre 1954.
Foeillet (Guy), 1er octobre 1954.
Folletete (Ernest-Eugène), 1er octobre 1954.
Fonteyne (Philippe-Albert-Roger-Louis), 25 octobre 1954.
Fortin (Jacques-Eugène), 25 avril 1954.
Foubert (Claude-Jean-Bernard), 25 septembre 1954.
Fouéré (Maurice-Théophile-François-André), 1er juillet 1954.
Fouqué (Georges-Augustin-Eugène-Joseph), 1er octobre 1954.
Fournier (Lucien-François-Jean), 1er novembre 1954.
Fraikin (Guy-Victor-Jean), 1er octobre 1954.
François (Jack-Michel-Alphonse), 1er octobre 1954.
Frazier (Bernard-Julien-Charles), 1er novembre 1954.
Fredou (Maurice-Louis), 1er décembre 1954.
Frere (Pierre-Camille-Joseph-Léon), 1er octobre 1954.
Freudentheil (Henry-Emile-Adolphe), 1er octobre 1954.
Frindik (Pierre), 1er décembre 1954.
Froger (Jacques-Armand), 1er octobre 1954.
Forment (François-Victor), 1er octobre 1954.
Gabet (Pierre-Jacques), 1er octobre 1954.
Gaboriaud (Robert-Louis-Victor), 1er octobre 1954.
Gabriel (Michel-Maurice-Raymond), 1er octobre 1954.
Gaillaud (Alredf-Alphonse-Pierre), 1er octobre 1954.
Gaillot (Maurice-Lucien), 1er octobre 1954.
Gales (Paul-Jean-Xavier), 1er octobre 1954.
Galindo (Pierre-Louis), 1er octobre 1954.
Gallin (Jean-Georges-Charles), 1er octobre 1954.
Gallot (Albert-Pierre-Jean-Simon-Clément), 1er juillet 1954.
Gallou (Jean-Gaston-François), 1er octobre 1954.
Galotti (Louis-Henri-François), 1er octobre 1954.
Galy (Maurice-Joseph), 1er octobre 1954.
Garonne (André-Louis), 1er octobre 1954.
Gastaldi (Jérôme-Marie-Noël), 1er octobre 1954.
Gaudibert (Paul-Georges-Eugène), 1er octobre 1954.
Gault (Gérard-Jean-Henri-Pierre), 1er octobre 1954.
Gautier (Pierre-Jean-Auguste), 1er octobre 1954.
Gay (Edouard-Jean), 1er octobre 1954.
Gerard (Jean-Marie-René), 1er octobre 1954.
Geraud (Pierre-Jean-Jules-Georges), 1er octobre 1954.
Gerault (Michel-Alexis-Louis), 15 décembre 1954.
Gerdy (René-Victor), 1er octobre 1954.
Germain (Michel-Jacques), 15 juin 1954.
Gey (Roland-Alfred), 1er octobre 1954.
Ghintran (Robert-Pierre-Auguste), 1er octobre 1954.
Gianfrotta (Louis-Paul-Arthur-Léopold), 1er octobre 1954.
Gibouin (Henri-Ernest-Eugène-Marie), 1er octobre 1954.
Giessner (Jacques-Joseph-Raymond), 1er octobre 1954.
Gilbert (Jean), 1er octobre 1954.
Gilbert (Jean-Raymond-Lucien-Albert), 1er octobre 1954.
Gineste (Pierre-Daniel-Ernest), 1er octobre 1954.
Ginollin (Constant-Victor), 1er octobre 1954.
Girard (Alain-Paul-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Girard (Robert-Daniel), 1er octobre 1954.
Girard (Roger-Marcel), 1er octobre 1954.
Girardon (Jacques-Marie-Guy), 1er octobre 1954.
Giraudon (Claude-Jean), 22 septembre 1954.
Giroult des Brosses (Henri-Marie-Frédéric), 1er octobre 1954.
Gobert (Gaston-Emile), 1er octobre 1954.
Godard (Henri-Robert-Léon), 1er octobre 1954.
Godin (Philippe-Clovis-Marie-Louis), 1er octobre 1954.
Goffin (René-Joseph-Alice-Stéphane), 1er octobre 1954.
Goigoux (Antoine), 1er octobre 1954.
Goldrach (Fernand), 1er octobre 1954.
Goldschmidt (Pierre), 25 septembre 1954.
Gombert (Henri-André), 15 décembre 1954.
Gontan (Maurice-Charles-Jean), 1er octobre 1954.
Goubeau (Jacques-Etienne-Jules-Marcel), 1er octobre 1954.
Goulard-Coderc de Lacam (Alain-Marie-Ferdinand), 1er octobre 1954.

MM. Goussard (Marc-Henri-Marie), 1er octobre 1954.
Goussard (Marcel-André), 1er octobre 1954.
Grandoulier (Raymond-Yves-Marc), 1er octobre 1954.
Granet (Raymond-Jules-Jean), 1er octobre 1954.
Grangier (Félix-Lucien), 1er octobre 1954.
Granier (Raymond-Noël-Sylvain), 1er octobre 1954.
Grattery (Pierre), 1er juillet 1954.
Graziani (Jean), 1er octobre 1954.
Greiner (Louis-Albert), 1er octobre 1954.
Grenet (Robert-Lucien), 15 décembre 1954.
Gresset (Jean-Robert), 1er octobre 1954.
Grevin (Albert-Paul-Raymond-Léon), 30 septembre 1954.
Grohon (Henri-Félix-Louis), 1er octobre 1954.
Grollier (Jean-Auguste-Paul), 1er octobre 1954.
Grosdoigt (Robert-Eugène-Emile), 1er octobre 1954.
Guedet (Robert-Claude-René), 1er octobre 1954.
Guenin (Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Guerin (Maurice-André), 1er octobre 1954.
Guibert (Robert-André), 1er octobre 1954.
Guibert (Roger-Jean-Léopold), 1er octobre 1954.
Guien (Pierre-Jacques-Antoine), 1er octobre 1954.
Guignard (Henri-Dominique-Césaire), 1er octobre 1954.
Guignard (Marcel-Frédéric-Jules), 25 octobre 1954.
Guillaume (Michel-Georges), 1er octobre 1954.
Guillebeau (Charles-Pierre), 1er novembre 1954.
Guillemin (Michel-Alain-François), 1er octobre 1954.
Guilleminot (Louis-Marcel), 1er octobre 1954.
Guillo (Georges-Henri), 1er octobre 1954.
Guirandon (Roger-Joseph-Henry), 1er octobre 1954.
Guiselin (Jean-Claude-Eugène), 15 décembre 1954.
Guyot d'Asnières de Salins (Paul-René-Marie), 1er novembre 1954.
Hackspill (Christian-Eugène-Louis), 1er octobre 1954.
Hacot (Philippe-Maurice-Eugène), 1er octobre 1954.
Hamon (Robert-Marcel-Francis), 1er octobre 1954.
Hannoyer (Philippe-Gérard-Marie), 1er octobre 1954.
Hanoteau (Jacques-Maurice-Charles-Constance), 21 septembre 1954.
Hansen (Pierre-Fernand), 1er octobre 1954.
Hardy (Jacques-Etienne-Joseph), 1er octobre 1954.
Harinkouck (Philippe-Maurice), 1er octobre 1954.
Hassani (Saïd), 1er octobre 1954.
Hautreux (Michel), 1er octobre 1954.
Hedde (Jean-Marie-Léon), 1er octobre 1954.
Heduy (Philippe-Roger-Pierre), 15 décembre 1954.
Heilmann (Christian-Sascha), 1er octobre 1954.
Helque (Abel-Louis-Noël), 1er octobre 1954.
Hemery (Marc-Lucien), 1er octobre 1954.
Henaff (Albert-Pierre-Noël), 1er octobre 1954.
Henique (Gaston-Julien), 1er octobre 1954.
Henique (Roland-Marcel), 1er octobre 1954.
Henry (Edouard-Albert-Louis), 1er octobre 1954.
Hericourt (Jacques-Jules-Victor), 15 décembre 1954.
Herrmann (Henri-Frédéric), 1er octobre 1954.
Herrmann (Marcel-Maurice), 1er octobre 1954.
Hersant (Henri-Jacques-André), 1er octobre 1954.
Hervier (Jacques-Henri-Edmond-Marie), 1er octobre 1954.
Hervieu (Robert-Lucien), 1er octobre 1954.
Hesse (Lucien-Gabriel-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Hettier (André-Jacques-Claude-Hubert-Marie), 1er octobre 1954.
Heuzard (André-Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Heuze (Hervé-Julien-Amaury-Marie), 1er octobre 1954.
Hochet (Alcine-Maurice-Fernand), 1er octobre 1954.
Hoguet (Louis-Marcel-André), 1er octobre 1954.
Holtzer (Georges-Elie-François), 15 décembre 1954.
Hovhannessian (Georges-François), 1er octobre 1954.
Howlett (Jacques), 1er octobre 1954.
Huberson (Jean), 1er novembre 1954.
Huberson (Roger), 1er octobre 1954.
Huerre (Jacques-Gustave-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Huet (Bernard-Joseph-Jean), 1er octobre 1954.
Hugues (Jean-Claude-Raymond), 1er octobre 1954.
Humbert-Basset (René-Albert), 1er octobre 1954.
Huron (Michel-Henri-Marcel), 1er octobre 1954.
Hurpin (Michel-Gaston), 1er octobre 1954.
Ilari (Francis-Dominique-Pierre), 1er octobre 1954.
Illouz (Raymond-Jacques), 1er octobre 1954.
Imbert (Roger-Jean-François-Ferdinand), 1er octobre 1954.
Ingrand (Maurice-Ernest), 1er octobre 1954.
Jacomet (André-Alexandre-Pierre), 1er octobre 1954.
Jacquemin (René-Pierre), 1er octobre 1954.
Jammes (André-Vincent), 1er octobre 1954.
Janicot (Pierre-Eugène-Léonard), 1er octobre 1954.
Janody (Jean-Eugène), 1er octobre 1954.
Janvier (Yves-François-Marie-Auguste), 1er octobre 1954.
Janvier (Yves-Louis-Léon), 1er octobre 1954.
Jard (Raymond-Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Jean-Louis (Georges-Roland), 1er octobre 1954.
Jemond (Roger-Louis-Julien), 1er octobre 1954.
Joan (Raymond-Baptiste-Achille), 1er octobre 1954.

MM. Jollvald (Lucien), 1er octobre 1954.
Jolivet (Marcel-Albert), 1er octobre 1954.
Jolly (Bernard-Henri), 15 décembre 1954.
Jolly (Gustave-Jean-Baptiste-Paul), 1er octobre 1954.
Joly (Claude-Charles), 15 décembre 1954.
Joly (Guy-Daniel), 21 mai 1954.
Joly (Raymond-Pierre-Charles), 15 décembre 1954.
Joos (Jean-Georges), 1er octobre 1954.
Joseph (Robert-Guy), 1er octobre 1954.
Josseaume (Bernard-Louis-Hippolyte), 1er octobre 1954.
Joulin (Pierre), 1er octobre 1954.
Jourde (Henri-Louis-Léon-Marie), 1er octobre 1954.
Jousselin (Claude-Pierre), 1er octobre 1954.
Joyeux (François-Pierre-Jean), 1er janvier 1955.
Jude (Léon-Georges), 1er octobre 1954.
Julien (André-Emile), 1er octobre 1954.
Jullien (Philippe-Paul-Joseph-Marie), 1er octobre 1954.
Kahn (Jean-Claude), 1er octobre 1954.
Karcher (Pierre-Jean), 1er octobre 1954.
Kausz (Raymond-Paul), 1er octobre 1954.
Kister (Gustave-Nicolas-Jules), 1er octobre 1954.
Krempf (Paul-Georges-Raymond), 1er octobre 1954.
Krumeich (Roger-Jules-Gérard), 1er octobre 1954.
Kubik (Roger-Henri), 1er octobre 1954.
Laborde (Jacques-Georges), 1er octobre 1954.
Laboureau (Guy-Robert), 1er octobre 1954.
Labrunie (Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Lachaussé (Jean), 1er octobre 1954.
Laclavière (Bernard-Paul-Raymond), 1er octobre 1954.
Lafarge (Jacques-Henri), 1er juillet 1954.
Lafon (René-Benjamin), 1er octobre 1954.
Lafont (Jean-Pierre-Octave), 1er octobre 1954.
Lagisquet (Maurice-Pierre), 1er octobre 1954.
Lagoutte (Robert-Camille-Ernest), 1er octobre 1954.
Laine (Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
Laicy (André-Marcel-Marie), 1er octobre 1954.
Lamberdière (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Lambert (Guy), 1er octobre 1954.
Lamirand (Claude-Fernand-Henri), 1er octobre 1954.
Lamineus (Jean-Dagobert-Benoît), 1er octobre 1954.
Lamolle (Serge-Romain-Joseph), 1er octobre 1954.
Lamy (Julien-Eugène-Albert), 1er octobre 1954.
Lancelin (Roger-Eugène-Hippolyte), 1er octobre 1954.
Lançon (Maurice-Joseph), 1er octobre 1954.
Landais (Bernard-Louis-Auguste), 1er octobre 1954.
Langevin (Yves-Emile-Octave), 1er octobre 1954.
Langlade (Yves), 1er octobre 1954.
Langlest (René-Emile-Adrien), 15 décembre 1954.
Lanier (Lucien-Félix-Jean-Maurice), 1er octobre 1954.
Lanier (Maurice-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Lanssade (Jacques-Fernand-Jean), 1er octobre 1954.
Lapierre (Robert), 1er octobre 1954.
Lapo-tolle (André-Henri-Ernest), 1er octobre 1954.
Laramée (Etienne), 1er octobre 1954.
Larbaneix (Jacques-René), 15 décembre 1954.
Larche (Jean-Marie-André), 1er octobre 1954.
Larère (Charles-Raymond-Marie-André), 1er octobre 1954.
Laroche (Roger-Pierre), 1er octobre 1954.
Laroque (Jean-Pierre-Albert), 1er octobre 1954.
Lassalle (Frédéric-Fernand-Aaron), 1er octobre 1954.
Lassalle (Marc-Ange), 1er octobre 1954.
Lassègues (Charles-Marie-Jean-Julien), 1er octobre 1954.
Lathuillière (Georges-Marc), 11 septembre 1954.
Lairy (Roger), 1er octobre 1954.
Laugier (Frédéric-Léon), 1er octobre 1954.
Laurent (Claude), 1er janvier 1955.
Laurent (Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Lavalelle (Camille-Raymond), 1er octobre 1954.
Lavenas (André-Louis), 1er octobre 1954.
Lavignie (Maurice-André), 1er octobre 1954.
Lavirotte (Henry-Marie-Alphonse), 1er octobre 1954.
Lazar (Henry-Joseph), 1er octobre 1954.
Laznech (Robert-Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Lebarbier (Jacques-Edmond-Lucien), 1er octobre 1954.
Le Begue de Germiny (Didier-Marie-Paul), 1er novembre 1954.
Lebeltre (Danie'-Oscar), 1er octobre 1954.
Le Blanc (Paul-Maurice-Pierre), 10 septembre 1954.
Leblanc (Robert), 1er octobre 1954.
Leboucher (Pierre-Georges-André), 1er octobre 1954.
Lebouleux (Pierre-Francis-Henri), 1er octobre 1954.
Le Bras (Dominique-César), 1er octobre 1954.
Lebreton (Yves-Marie-Joseph), 1er novembre 1954.
Le Brun (André-Jean-Achille), 1er octobre 1954.
Lebrun (Georges-Gabriel-Henri), 1er octobre 1954.
Lechapelain (Francis-Louis-Jean-Maurice), 1er octobre 1954.
Lechaussée (Bernard-Fernand), 1er octobre 1954.
Leclerc (Raymond-Marie-Vital-Victor), 1er octobre 1954.
Le Clercq (Maurice-Jean-Marcel-Joseph), 1er novembre 1954.

MM. Lecombe (Jacques-François), 1er octobre 1954.
Lecomte (François-Pierre), 1er octobre 1954.
Lecrubier (Jacques-Louis), 1er novembre 1954.
Ledenmat (Guy-Joachin-Eugène), 1er octobre 1954.
Lefebvre (Georges-Roger), 1er octobre 1954.
Lefebvre (Jacques-Marcel-Albert), 1er octobre 1954.
Lefebvre de la Boulaye (Hubert-Jean-René), 12 novembre 1949.
Lefèvre (Bernard-Alfred-Alphonse), 1er octobre 1954.
Lefèvre (Charles-Georges-Marie-Joseph), 1er juillet 1954.
Lefèvre (Jean-Gabriel), 1er octobre 1954.
Lefèvre (Jean-Marie-Victor), 1er octobre 1954.
Le Fèvre (Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Lefèvre (Pierre-André-François), 1er octobre 1954.
Lefort (Gabriel-Joseph-Auguste), 1er octobre 1954.
Le François (Gaston-Eugène-Jean-Auguste), 1er octobre 1954.
Le Gars (Yves-René-Pierre), 1er octobre 1954.
Legatte (Robert), 1er octobre 1954.
Léger (Robert-Georges), 1er octobre 1954.
Le Goaregner (Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Legrand (Jean-Camille-François), 1er octobre 1954.
Legrand (Pierre-Louis-Robert), 1er octobre 1954.
L'Elen (Roger-Claude-Arthur), 1er octobre 1954.
Lelièvre (Henry-André-Emile), 1er novembre 1954.
Lelong (Patrice), 1er octobre 1954.
Lemaitre (Raymond-Jean), 1er octobre 1954.
Lembege (Jean-Bernard-Louis-Henri-André), 1er octobre 1954.
Lemoine (Jacques), 1er octobre 1954.
Lemoine (Jean-Camille-Léon), 1er octobre 1954.
Lemoine (Noël-Charles-Albert-Roland), 1er octobre 1954.
Lemonnier (Jacques-Claude-Paul), 1er octobre 1954.
Lemuet (André-Robert), 1er octobre 1954.
Le Nail (Pierre-Henri-Marie-Georges), 1er octobre 1954.
Lenarlowski (Christian-Jean), 1er octobre 1954.
Lenepveu (Robert-Henri-Ferdinand), 1er octobre 1954.
Lenoir (Hugues-Claude-Jacques), 1er octobre 1954.
Léon (Pierre-Roger-Alexandre), 1er octobre 1954.
Leparqueur (André-Paul), 1er octobre 1954.
Lepel-Cointet (Gilbert-Jacques), 1er octobre 1954.
Lepere (Raymond-Claude), 1er octobre 1954.
Lepers (Robert-Fernand-Louis), 25 décembre 1949.
Leprêtre (Jacques-Léon-Albert-René), 1er novembre 1954.
Lesaunier (Georges-Amédée-Albert), 1er octobre 1954.
Lescene (Jean-René-Louis), 1er octobre 1954.
Le Serrec (Bernard-Yves-Marie), 1er octobre 1954.
Le Sourd-Thebaud (René), 1er octobre 1954.
Lespine (Pierre-André-Henri), 1er octobre 1954.
Lesur (Ernest-Jacques-André), 1er octobre 1954.
Levacon (Yves-Henri-Marie-René), 1er novembre 1954.
Levasseur (Henri-Gabriel-Jean), 1er octobre 1954.
Level (Gérard-René-Marie-Dominique), 1er octobre 1954.
Leverdier (Dominique-Georges-Edouard), 1er novembre 1954.
Lhopiteau (Yves-Pierre), 1er octobre 1954.
Libert (Jean-Claude-Eugène-Gustave), 1er octobre 1954.
Liem (Jean-André-Marcel), 1er octobre 1954.
Limousin (Marcel), 1er octobre 1954.
Livet (Pierre-Louis), 1er octobre 1954.
Lobies (Jean-Pierre-Fernand-Léon), 1er octobre 1954.
Longere (Claude), 1er octobre 1954.
Lorig (Maurice-Eugène), 1er octobre 1954.
Lorleach (Pierre-Olivier), 1er octobre 1954.
Lormeau (Henri-René), 1er octobre 1954.
Louvet (Paul-Adolphe), 1er octobre 1954.
Lucas (Emile-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Lucchesi (François-Joseph-Maurice-Gustave), 15 décembre 1954.
Luquin (André-Claude), 1er octobre 1954.
Lys (Maurice-Paul-Pascal), 1er octobre 1954.
Madesclaire (Marcel), 1er octobre 1954.
Maenhaut (René-Hippolyte-Henri), 1er octobre 1954.
Mailhac (Lucien-Jean), 1er octobre 1954.
Maillard (Pierre-Albert-Jean), 1er octobre 1954.
Maisondieu (Paul-Jean), 1er octobre 1954.
Majault (Jean-Louis-Marie-Joseph-François), 1er octobre 1954.
Malglaive (Gabriel), 1er octobre 1954.
Maliniak (Daniel-Léon), 1er octobre 1954.
Mallet (Jacques-Albert), 1er octobre 1954.
Mandra (Robert-Marc), 1er octobre 1954.
Manielet (Roger-Pierre), 1er octobre 1954.
Mantoux (Charles-Jules-Rodolphe), 1er octobre 1954.
Marchal (Bernard-Ghislain-Marie-Léon), 1er octobre 1954.
Marchand (Bernard-Louis-François-Marie), 1er octobre 1954.
Marconnet (André-Jacques), 1er octobre 1954.
Marcot-Lafont de Sentenac (Bernard), 1er novembre 1954.
Marescaux (Georges-Fernand), 15 décembre 1954.
Marette (Jacques-Henri), 1er octobre 1954.
Margot (Marc-Fernand-Léon-Emile), 1er octobre 1954.
Marlau (Paul-Marcel), 1er octobre 1954.
Mariotti (Ange-Pierre-Toussaint), 1er octobre 1954.

MM. Marquet de Vasselot (Jacques-Marie), 1er octobre 1954.
Marleau (Jean-Louis), 9 septembre 1954.
Marthe (Jean-Charles-Pierre), 25 octobre 1954.
Martin (André-Georges-Adolphe-René) (né le 29 novembre 1918), 1er octobre 1954.
Martin (Charles-Jean-Baptiste-Claude) (né le 18 février 1926), 1er octobre 1954.
Martin (Gérard-Marcel-Georges) (né le 2 novembre 1915), 1er octobre 1954.
Martin (Jean-Claude-Marie) (né le 6 novembre 1926), 12 septembre 1954.
Martin (Jean-Maurice) (né le 21 juin 1918), 1er octobre 1954.
Martin (Jean-Maxime) (né le 12 septembre 1918), 1er octobre 1954.
Martin (Michel-Jean-Louis) (né le 16 mai 1927), 1er octobre 1954.
Martin (Michel-Jules-Albert) (né le 13 avril 1922), 1er octobre 1954.
Martin (Robert-Emile) (né le 15 septembre 1916), 1er octobre 1954.
Martin-Gros (Georges-Jean-Emile) (né le 1er septembre 1913), 1er octobre 1954.
Mas (Léonce-Arthur-Joseph), 1er octobre 1954.
Masquelier (Jean), 1er octobre 1954.
Masson (Marcel-Auguste-François), 1er octobre 1954.
Massot (Jean-Maurice), 1er octobre 1954.
Masure (Pierre-Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Mathis (François-Paul-Eugène), 1er octobre 1954.
Mathy (Jacques-Lucien), 1er octobre 1954.
Maurin (Louis-Guy), 15 décembre 1954.
Mayolle (Robert-Pierre-Jean-Joseph), 1er novembre 1954.
Mellick (Isidore), 1er octobre 1954.
Menettrier (Robert-Henri-Louis), 15 décembre 1954.
Mennelet (François-Christophe-Joseph-Marie), 1er octobre 1954.
Mensching (Michel-Louis-Philippe), 1er octobre 1954.
Mercier (Georges-François), 1er octobre 1954.
Mercier (Robert-Paul-Emile), 1er octobre 1954.
Mergault (Jean-Paul-Célestin), 1er octobre 1954.
Merger (Serge-Gabriel), 1er octobre 1954.
Meriel (Jacques-Emile-Clément), 1er octobre 1954.
Merieux (Pierre-Francisque), 1er octobre 1954.
Merle (Jacques-Maurice-Laurent), 1er octobre 1954.
Merle (René-Edmond-Philippe), 1er janvier 1955.
Merleau-Ponty (Georges-Albert-Gaston-Jean), 1er octobre 1954.
Merlin (André-Emile-Charles), 1er octobre 1954.
Messin (Pierre-Pol-Marc), 1er octobre 1954.
Metais (Jacques-André-René), 1er octobre 1954.
Metayer (Serge-Georges), 1er octobre 1954.
Metzdorf (Rodolphe-Auguste-Justin), 1er octobre 1954.
Meunier (Gabriel-André) (né le 19 février 1926), 1er octobre 1954.
Meunier (Gilbert-Marcel) (né le 11 novembre 1926), 1er octobre 1954.
Meunier (Jean-Lucien-Victor-François-Eugène), 1er octobre 1954.
Meunier (René-Louis), 1er octobre 1954.
Meuriot (Jean-Charles), 1er octobre 1954.
Meurisse (Jean-Marie-Etienne), 1er octobre 1954.
Meyer (Marc-Henri-Georges), 1er octobre 1954.
Michelin (Daniel-Pierre-Ambroise), 1er octobre 1954.
Michelot (Roger-Georges), 1er novembre 1954.
Miette (Jacques), 1er octobre 1954.
Milhomme (Eugène-Joseph), 1er octobre 1954.
Millet (René-Léon), 1er octobre 1954.
Mineur (Gérard-Jean-Emile), 1er octobre 1954.
Minne (Jean-Paul), 16 septembre 1953.
Mirande (Henri-Pierre), 1er octobre 1954.
Mirguet (Paul-Henri-Joseph-Noël), 1er octobre 1954.
Missonnier (André-René), 1er octobre 1954.
Moch (Pierre-Raymond-Gaston), 1er octobre 1954.
Molette (Charles-Joseph-Adrien-Paul), 1er octobre 1954.
Mollet (Jacques-Henri-Théophile), 1er novembre 1954.
Montezun (Philippe-Henri), 1er octobre 1954.
Monnet (Henri-Jacques), 1er octobre 1954.
Montaigne (Michel-André-Ernest), 15 décembre 1954.
Montalant (Robert), 1er octobre 1954.
Montigny (Jean-René), 1er juillet 1954.
Morand (Georges-Luc-René), 15 décembre 1954.
Morard (Serge-Eric-Charles), 1er octobre 1954.
Moreau (Luc), 1er octobre 1954.
Moreau (Yves-Fernand), 1er octobre 1954.
Morel (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Morel (Pierre-Lucien-Jean), 1er octobre 1954.
Morin (Bernard-Jean-Louis), 15 décembre 1954.
Morisot (Georges-Louis), 1er octobre 1954.
Motteau (Jacques-Michel), 1er octobre 1954.
Mouret (Henri-Paul), 1er octobre 1954.
Moulon (Henri-Pierre-Edouard), 1er octobre 1954.
Musy (Pierre-Joannès), 1er octobre 1954.
Nachtel (Victor), 1er octobre 1954.
Naudin (Xavier-Raoul-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.

MM. Nedelec (Yves-François), 1er octobre 1954.
Nevoux (Jean-Alphonse-Gabriel), 1er octobre 1954.
Nicaud (Philippe-Marie-Léonard), 1er octobre 1954.
Nicolas (Alfred-Jean-Arthur), 1er octobre 1954.
Nicolas (André-Marcel), 1er octobre 1954.
Nicot (Pierre-Gaston-Marie-Edmond), 1er octobre 1954.
Nitot (Bernard-Edouard), 1er octobre 1954.
Noel (André-Yves), 1er octobre 1954.
Noel (Jean-Gabriel-Auguste-Roger), 1er octobre 1954.
Noel (Lucien-Jean), 1er octobre 1954.
Noirclerc (Robert-Léon), 1er octobre 1954.
Noireaux (Robert-Augustin-Henri), 1er octobre 1954.
Noiret (René-François-Henri), 1er octobre 1954.
Noriot (Jean-Eugène-Charles-Bernard), 1er octobre 1954.
Nouvelot (Jacques-Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Oget (René-Marcel), 1er octobre 1954.
Olive (René-Bernard-Marcel-Marius), 1er octobre 1954.
Ombredane (Georges-Gérard), 1er octobre 1954.
Onnainty (Jean-René), 1er octobre 1954.
Oriou (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Orles (André-Pierre), 1er octobre 1954.
Ossola (Gilbert-Lucien), 1er octobre 1954.
Ostrowetsky (Charles-Henri), 1er novembre 1954.
Oudin (René-Louis), 1er octobre 1954.
Pacaud (Joseph-Paul-Pascal-Marie), 1er octobre 1954.
Pache (Jean-Marcel-Florian-Maurice), 1er octobre 1954.
Paladilhe (Gabriel), 1er octobre 1954.
Pamponneau (Joseph-Robert-François), 1er janvier 1955.
Paonessa (Francesco-Vitierio), 1er octobre 1954.
Pataud (André-Georges), 1er octobre 1954.
Papeloux (Gaston-Roger-Amédée), 1er novembre 1954.
Paquet (Henri-Marie-Joseph), 10 septembre 1954.
Paradeise (Georges-René-Paul), 1er novembre 1954.
Parmentier (Hubert-Marie-Edmé), 15 décembre 1954.
Parpais (Paul-Jacques-Marcellin), 1er octobre 1954.
Parpette (Pierre-Paul), 1er octobre 1954.
Parquet (Serge-Jean), 1er octobre 1954.
Pascal (Yvon-Pierrik-Yann), 1er octobre 1954.
Pasco (Alphonse-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Pashaus (Robert-Georges-Louis), 1er octobre 1954.
Pasqualaggi (Gilles-Edmond-Dominique), 1er octobre 1954.
Pasquet (Jean), 1er octobre 1954.
Pasquier (Pierre-Jacques-Ernest), 1er octobre 1954.
Pasteau (Georges-André), 1er octobre 1954.
Patouret (Luc-Bernard-Jacques-Gérard), 1er octobre 1954.
Patriz (Robert-Ernest), 1er octobre 1954.
Paulin (Emile-Aimé-Bernard), 1er octobre 1954.
Paulin (Roger-Louis), 1er novembre 1954.
Pautot (Gaston-Albert), 1er octobre 1954.
Payen (René-Louis-Jean), 15 décembre 1954.
Paylon (Harry), 1er octobre 1954.
Pehuet (Lucien-Georges), 1er octobre 1954.
Peillon (Jacques-Etienne), 1er octobre 1954.
Pelissier (Henri-Marie-Robert), 1er octobre 1954.
Pelletier (André-Maurice), 1er octobre 1954.
Perigne (Claude), 1er octobre 1954.
Pernot (Michel-Jean-Paul-Joseph), 1er octobre 1954.
Peron (Hervé), 1er octobre 1954.
Perret (Claude-Edouard-Léon), 1er novembre 1954.
Perrier (Maurice-Eugène), 15 décembre 1954.
Perriot (Guy-Gérard), 1er octobre 1954.
Perrot (Charles-Alphonse-Jean) (né le 22 avril 1917), 1er octobre 1954.
Perrot (Charles-Joseph) (né le 5 septembre 1926), 1er octobre 1954.
Perrot (Maurice-Henri-Laurent), 1er octobre 1954.
Petis (René-Charles-Louis), 1er novembre 1954.
Petit (Léon-Gaston), 1er octobre 1954.
Petiti (Louis-Edmond), 1er octobre 1954.
Peyrat (Laurent-Jean-Pierre-Valentin), 1er octobre 1954.
Phénix (Jean-Henri-Raoul), 1er octobre 1954.
Piazza (Pierre-Raymond), 1er octobre 1954.
Piazzoli (Gérard-Octave), 15 décembre 1954.
Pidou (Frédéric-Joseph-Guillaume), 1er octobre 1954.
Pihen (Michel-Félix-Georges), 1er octobre 1954.
Piketty (Michel-René-Charles-Pierre), 1er octobre 1954.
Pillot (Roger-Louis-Robert), 1er octobre 1954.
Piquard (Pierre-Eugène), 1er octobre 1954.
Pisa (Paul-François), 1er octobre 1954.
Planchou (Jean-Charles-Marie), 1er octobre 1954.
Plane (Pierre-Camille), 1er octobre 1954.
Pied (Henri-Florent), 1er octobre 1954.
Plissier (Jacques), 1er octobre 1954.
Plisson (Bernard-Lucien-Paul-Henri), 15 décembre 1954.
Plu (André-Auguste), 1er octobre 1954.
Point (Henri-Guy-Maurice), 1er octobre 1954.
Poisson (Georges-Edouard-Louis), 1er janvier 1955.
MM. Ponchon (Robert-Alfred-Max), 1er octobre 1954.
Pornin (Jacques-Claude), 15 décembre 1954.
Porsain (Roger-Paul-Edmond), 1er octobre 1954.
Portail (Louis-Pierre), 1er octobre 1954.
Postec (Pierre-François-Josèph), 1er octobre 1954.
Potel (Etienne-Joseph), 1er octobre 1954.
Poulain (Pierre-Nicolas), 1er octobre 1954.
Poulangeon (Robert-Laurent-Marie), 1er octobre 1954.
Pourriot (Daniel-Jean), 1er octobre 1954.
Pradeau (Jacques-Raoul-Emile), 1er octobre 1954.
Prasion (Jean-Laurent-Marie), 19 novembre 1954.
Prévost (Jean-Louis-André-Marie), 1er octobre 1954.
Prévost (Michel-Paul), 1er octobre 1954.
Prevot (Arthur-Elie), 1er octobre 1954.
Prompt (Paul-Félix-William), 1er octobre 1954.
Prou (Charles-Jean-Jules), 1er octobre 1954.
Raimbault (Marcel-André), 1er octobre 1954.
Ramel (Michel-Joseph), 1er novembre 1954.
Ramel (Paul-Louis-Marie-Maurice), 1er octobre 1954.
Ramond (Jean-Charles-Armand-Louis), 1er octobre 1954.
Ratouis (Francis-Marie-Pascal), 1er octobre 1954.
Rauzier (Jean-Pierre-Marc-Ernest), 16 octobre 1954.
Ray (Georges-Jean-Laurent), 1er octobre 1954.
Raynaud (Pierre-Marie-Joseph-Gustave), 1er octobre 1954.
Rebreget (Emile), 1er octobre 1954.
Regnier (Henri), 1er octobre 1954.
Regniez (Maurice-André), 1er octobre 1954.
Reillant (Jean-René), 1er octobre 1954.
Rellier (Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Remond (René), 1er octobre 1954.
Renaud (Christian-Henri-Jacques), 1er octobre 1954.
Retrou (Roger-Henri), 1er octobre 1954.
Revenaz (Guy-Gonzague-Marie), 1er octobre 1954.
Revet (André-Henri), 1er octobre 1954.
Revol (Joseph-Pierre-Dominique), 1er octobre 1954.
Reynaud (Jacques-Maurice), 1er octobre 1954.
Reynaud (Pierre-Adrien), 1er octobre 1954.
Riberolles (André-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Ribeyron (Paul-Gabriel-André), 1er octobre 1954.
Richard (André-Sigisbert-Modeste), 1er octobre 1954.
Richard (Jacques-Pierre-Paul), 1er octobre 1954.
Richard (Jean-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Richet (Denis-Noël), 1er octobre 1954.
Ridolphi (Pierre-Paul-Robert), 1er octobre 1954.
Riellan (René-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Rietzler (Pierre-Charles-Emile), 1er octobre 1954.
Rieul (Jacques-Roger-Maurice), 1er octobre 1954.
Riffaterre (Michel-Camille-Paul), 1er octobre 1954.
Rigal (Germain-Louis-Eugène), 1er octobre 1954.
Rigo (Etienne), 1er octobre 1954.
Rigondau (Jean-Louis-Charles), 1er octobre 1954.
Rives (Jacques-Marie-Antoine), 1er octobre 1954.
Riviere (Maurice-Victor-Michel), 1er octobre 1954.
Robert (Claude), 1er octobre 1954.
Robert (Pierre-Charles-François), 1er octobre 1954.
Robert de Beauchamp (Philippe-Claude-Marie), 1er octobre 1954.
Robin (Albert-Ernest-André-Bernard), 1er janvier 1955.
Robinet (Claude-François), 1er octobre 1954.
Roch (Georges-Pierre-Aloyse), 1er octobre 1954.
Roger (Antony-Georges), 1er octobre 1954.
Roger (Daniel-Gabriel-François-Henri), 1er octobre 1954.
Roizot (Jacques-Lazare-Marcel), 1er octobre 1954.
Roland (Pierre-Marie-Louis-René), 1er octobre 1954.
Rolland (Pierre-Auguste-Marie), 1er octobre 1954.
Rollet (Alfred-Paul-Joseph), 1er octobre 1954.
Ronzier (Eugène-Antoine), 1er octobre 1954.
Roques (Pierre-Eugène), 1er octobre 1954.
Rossat (Henri-Albert), 1er octobre 1954.
Rouchette (Jean-Charles-Antoine), 1er octobre 1954.
Rouchon (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Rouchy (Daniel-Antoine-François-Xavier), 1er novembre 1954.
Rouet (Jacques-Marie-Albert), 1er octobre 1954.
Rouffio (Jacques-Camille-Jean), 1er octobre 1954.
Rougeaux (Maurice-Edmond-Gustave), 1er octobre 1954.
Rougier (Jean-Marie-Stanislas), 1er octobre 1954.
Rousseau (Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Rousseau (Lucien-Albert-Jean-Jacques), 1er octobre 1954.
Rousseau (Serge-Marie-Jacques), 1er novembre 1954.
Roussel (Claude), 1er octobre 1954.
Roussel (Guy-Joseph-Toussaint), 11 septembre 1954.
Roussel (Marcel-Pierre), 1er octobre 1954.
Rousselet (Marc-Eugène-Emile), 1er octobre 1954.
Rousselon (Michel), 1er octobre 1954.
Roussillon (Jean-Camille-Pierre-Louis), 1er octobre 1954.
Roux (Paul), 1er octobre 1954.
Roy (Paul), 1er octobre 1954.
Royer (Jean-Léon-Victor), 1er octobre 1954.
Rozes (Henri), 1er octobre 1954.

MM. Ruffenach (Gilbert-Pierre-Louis-René), 1er octobre 1954.
Ruffin (Robert-Yves-André), 1er octobre 1954.
Ruyssen (André-Albert-Raoul), 1er octobre 1954.
Saint-Amand (Roger-Daniel), 1er octobre 1954.
Saint-Cyr (Paul-Jean), 1er octobre 1954.
Salomon (Guy-Roger), 1er octobre 1954.
Sampieri (Joseph-René), 1er octobre 1954.
Sansiaume (André-Camille), 1er novembre 1954.
Saran (Raymond-Albert-Marcel), 1er octobre 1954.
Saubert (Lucien-Henri), 1er octobre 1954.
Saunier (Jean-René), 1er novembre 1954.
Sautereau (Jean-René), 1er octobre 1954.
Savignat (André-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Savoye de Puineuf (Bernard-Marie-Amédée), 1er octobre 1954.
Schmitt (Pierre-Marie-Maurice), 1er octobre 1954.
Schoenberg (Charles-Henri), 1er octobre 1954.
Schwartz (Daniel-Maurice-Adolphe), 1er octobre 1954.
Schwerdroffer (Jean-François-Pierre), 1er octobre 1954.
Segaud (Maurice-Louis), 1er octobre 1954.
Seigneur (Raymond-Henri), 1er octobre 1954.
Sene (Michel-Gabriel-Paul-Louis), 15 décembre 1954.
Serain (Michel-Marie-Max), 1er octobre 1954.
Sere de Lanauze (Marie-Joseph-Laurent-Raoul), 1er octobre 1954.
Sergent (François-Jean), 1er octobre 1954.
Serre (Jean-Abel-Louis-Dieudonné), 1er octobre 1954.
Sert (Georges-Gérard-André), 1er octobre 1954.
Servaire (Jacques-Emile-Jean), 1er octobre 1954.
Seurre (Georges-Marcel-Jean), 1er octobre 1954.
Sevy (Alfred), 1er octobre 1954.
Signoret (Robert-Aimé), 1er octobre 1954.
Silly (Pierre-Auguste-Henri), 1er octobre 1954.
Simbille (André-Roland), 1er octobre 1954.
Simon (André), 1er octobre 1954.
Simon (Claude-Paul-Auguste), 1er octobre 1954.
Simon (Jean-Marie-Joseph), 1er janvier 1955.
Simonin (Jean-Gaston-Julien), 1er octobre 1954.
Simonnet (Claude-Jacques) (né le 4 juillet 1928), 1er novembre 1954.
Simonnet (Jacques) (né le 13 juin 1927), 1er octobre 1954.
Simonnet (Jacques) (né le 30 avril 1928), 15 décembre 1954.
Simoir (Michel-Marcel), 1er octobre 1954.
Sirjean (Roger-Charles-Léopold), 1er octobre 1954.
Smeyers (Guy-Daniel), 24 septembre 1954.
Soly (Pierre-Henri-Fernand), 1er octobre 1954.
Soubieux (Max-Fernand), 1er octobre 1954.
Souetre (Pierre-Paul-Eugène), 1er octobre 1954.
Soulier (Georges-Albert), 1er octobre 1954.
Sourdille (Bernard-Simon-Jean-Victor-Marie), 1er octobre 1954.
Steiner (Wilfrid-Gustave-Alexandre), 1er octobre 1954.
Stengel (Pierre-André), 1er octobre 1954.
Strack (Jean-Edouard), 1er octobre 1954.
Sudres (Jacques-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Summermatter (Roger-Georges), 1er novembre 1954.
Tailliez (Jacques-Robert), 1er octobre 1954.
Talard (Pierre-Henri), 1er novembre 1954.
Talovici dit Salovici (Henry-François-Ascher), 1er octobre 1954.
Taquet (Jacques-Eugène-Nestor), 1er octobre 1954.
Tardif (Alain-Jules-Auguste), 1er octobre 1954.
Tartakowsky (Roland-Salomon), 1er octobre 1954.
Tassel (Louis), 1er octobre 1954.
Taupenas (Bernard-Francis-Henri), 1er octobre 1954.
Templier (Hubert-Marie-Jules-René), 1er janvier 1955.
Terrasse (François-Adrien-Louis), 1er octobre 1954.
Teyssandier (Jean-Adrien), 1er octobre 1955.
Thelliere (Pierre-Antoine-Philippe), 1er octobre 1954.
Thevenet (Robert-Emile), 16 septembre 1954.
Thevenin (Guy-Robert), 1er octobre 1954.
Thibault (Antoine-Frédéric), 1er octobre 1954.
Thibault (Maurice-Gabriel), 1er octobre 1954.
Thierry (Robert-Henri), 1er octobre 1954.
Thomas (Joseph-Charles), 1er octobre 1954.
Thomas (Raoul), 1er octobre 1954.
Thomas (René-Jean), 1er novembre 1954.
Thome (Augustin-Henri), 1er octobre 1954.
Thorel (Marcel-Marie-Camille), 1er octobre 1954.
Thual (André-Alphonse-Gaston), 1er octobre 1954.
Thuret (Roger), 1er octobre 1954.
Tillaye (Michel-Pierre), 1er octobre 1954.
Tonnelier (Claude-Gustave-Auguste-Vincent), 1er janvier 1955.
Touchard (Jean-Armand-Marie), 1er octobre 1954.
Tournan (Henri-Robert), 1er octobre 1954.
Tourneur (René-Alexandre), 1er octobre 1954.
Tourret (Jean-Henri-Jude), 1er octobre 1954.
Toussaint (Jean-Alfred), 1er octobre 1954.
Touzet (Pierre-Edouard), 1er octobre 1954.
Travailleur (Pierre-Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Trocme (Robert-Jean), 12 septembre 1954.
Tubiana (Lucien-Salomon), 1er octobre 1954.
Tuloup (Francis-Georges-Auguste-Hubert), 1er octobre 1954.

MM. Vacher (André-Henri-Marie), 1er octobre 1954.
Valat de Chapelain (René-Marie-Hugues-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Valentin (Gérard-Raymond), 1er juillet 1954.
Valter (Jacques-Adolphe-Marie-Pierre), 1er octobre 1954.
Vancauteren (Pierre-Auguste-Adolphe), 1er octobre 1954.
Vanden Hove (Bernard-René), 1er octobre 1954.
Vandewalle (Philippe-Siméon-Maurice-Bernard), 1er octobre 1954.
Varez (Serge-Pierre-Félix), 1er octobre 1954.
Vaudevire (André-Charles), 1er octobre 1954.
Vauthier (Charles-Denis-Simon-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Veillon (Jean-Omer-René), 1er octobre 1954.
Venat (Jean-Francis), 1er octobre 1954.
Veneau (Fernand-Charles-Cléomon), 1er octobre 1954.
Vercruysse (Robert-André), 1er octobre 1954.
Vergnol (Raymond), 1er octobre 1954.
Vergnoux (René-Marcel), 1er octobre 1954.
Vergriete (René-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Vermillard (Jean-François), 24 septembre 1954.
Vessillier (Maurice-Paul), 1er octobre 1954.
Viala (Pierre-Ernest), 1er octobre 1954.
Vidalenc (Basile), 1er octobre 1954.
Viennet (André-Henri-Xavier), 1er octobre 1954.
Viennet (Jacques-Louis), 1er octobre 1954.
Vignon (Pierre-François-Louis), 1er octobre 1954.
Vignon (René-Marie-Louis-Robert-François), 1er octobre 1954.
Vigouroux (Joseph-Emile), 1er octobre 1954.
Ville (Jacques-Louis-Armand), 1er octobre 1954.
Villette (Gérard-Louis), 10 septembre 1954.
Vincent (Dominique-Pierre-Paul) (né le 8 mars 1918), 1er octobre 1954.
Vincent (Louis-Georges) (né le 12 mars 1912), 1er novembre 1954.
Vincent (Pierre-Henri) (né le 5 novembre 1906), 1er octobre 1954.
Vincent (Pierre-Maurice) (né le 24 décembre 1918), 1er octobre 1954.
Virenque (Pierre-Louis-René), 1er octobre 1954.
Virey (Charles), 1er octobre 1954.
Vivant (Jacques-Louis), 1er octobre 1954.
Voisin (André-Marie), 1er octobre 1954.
Voland (Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
Voruz (Max-René), 1er octobre 1954.
Wal (Robert-Mayer-Emmanuel), 1er novembre 1954.
Waldorp (Jean-Hermann-Léon), 1er octobre 1954.
Wandalowski (Alfred), 1er octobre 1954.
Wartelle (André-Etienne-Joseph), 24 novembre 1954.
Watrin (Georges-Yves), 1er octobre 1954.
Weber (Roger-Marcel), 1er novembre 1954.
Weinstein (Abraham), 1er octobre 1954.
Wenger (Jacques-Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Wenz (Denis), 1er octobre 1954.
Wichene (Charles), 1er octobre 1954.
Wirth (Paul-Joseph-Edouard), 1er octobre 1954.
Wistourky (Pierre-André), 1er octobre 1954.
Yatzimirsky (Ygor), 1er octobre 1954.
Yzer (André-Claude), 1er octobre 1954.
Zarifian (Guy-Jacques), 1er octobre 1954.
Zehringer (Henri-Auguste), 1er octobre 1954.
Ziegler (Jean-Robert-Pierre), 1er octobre 1954.
Zimmerhakl (Marcel-Vilem), 1er octobre 1954.
Zipcy (Fernand-René), 1er octobre 1954.

Subdivision de Versailles.

MM. Crunelle (Jean-Marie-Marcel), 15 décembre 1954.
Dupont (Claude-Raymond), 16 septembre 1954.
Hubsch (Alphonse-Xavier), 13 septembre 1954.
Le Barbier de Blignières (Gérard-Henri-Marie), 10 septembre 1954.
Lefrançois (Marceau-Eugène), 25 septembre 1954.
Lejeune (Albert-Michel), 2 septembre 1954.
Lucas (William-René), 5 septembre 1954.
Mallet (Jacques-Gabriel), 13 septembre 1954.

Divers.

MM. Allain (Yves-Louis-Noël), 1er octobre 1954.
Bacharach (Jean-Claude-Maurice-David), 1er octobre 1954.
Beaussier (Pierre), 1er octobre 1954.
Bereni (Maxime-Philippe-Charles), 1er décembre 1954.
Constant (Michel-Lucien), 19 septembre 1954.
Corre (Désiré-Jean-Yves), 10 septembre 1954.
Fabre (Albert-Elie-Louis), 10 octobre 1954.
Forens (André-Joseph-Raymond), 1er novembre 1954.
Jacob (Pierre), 10 septembre 1954.
Le Berre (Pierre), 1er octobre 1954.
Perrin (André-Yves), 1er octobre 1954.
Rauscher (Antoine-Pierre), 1er novembre 1954.
Riche (Jean-Marie), 10 septembre 1954.
Rozan (Jean-Pierre), 10 septembre 1954.
Seingry (Jules-Georges-René), 1er novembre 1954.
Yrbavatz (Georges-François-Nicolas), 10 septembre 1954.

2e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Carre (Gilbert-Alexandre-Eugène), 17 septembre 1954.
Crosmary (André), 1er octobre 1954.
Dauphin (Jean-Marie-René), 1er octobre 1954.
Demetz (Pierre-Marie-François), 1er octobre 1954.
Denoyelle (Jean-Georges), 1er octobre 1954.
Duclos (Paul-André-Marie), 1er octobre 1954.
Frys (Bernard), 1er octobre 1954.
Haffreingue (Edouard-Marie), 12 septembre 1954.
Jourdat (Jean), 1er octobre 1954.
Leclerc (Auguste-Henri), 18 septembre 1954.
Mey (Marcel-Guy), 1er octobre 1954.
Ouhalde (Bernard-Gabriel), 1er octobre 1954.
Quenaudon (Paul-Jean-Léon-Julien), 1er octobre 1954.
Rouleau (François-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Siraseele (Georges-Augustin-Albert), 1er octobre 1954.
Tommasi (Jean-Frédéric-Louis), 1er octobre 1954.

Subdivision de Laon.

MM. Beaudoux (André-Jean), 27 septembre 1954.
Cuer (Georges-Louis-Philippe), 25 septembre 1954.
Gabet (Francis-Charles), 11 septembre 1954.
Godfroy (Pierre-André), 16 août 1954.
Guillaume (Jean-René), 11 septembre 1954.
Guiny (Georgie-Robert), 11 septembre 1954.
Lacaze (Pierre-Marius), 24 septembre 1954.
Lanciaux (Claude-Louis-Jules-Michel), 11 septembre 1954.
Leblois (Michel-Jules-Jean), 1er juillet 1954.
Lombardy (Georges-Félix), 10 septembre 1954.
Louis (Henri-Gabriel-Alfred), 27 septembre 1954.
Manteau (Michel-Emile-Gustave), 25 septembre 1954.
Renault (Pierre-Paul), 11 septembre 1954.
Ribour (André-Emile-François), 11 septembre 1954.
Richer (Claude-Pierre-René), 14 septembre 1954.
Sonnet (Serge-Roland-Maurice), 11 septembre 1954.
Vignon (Robert-Désiré), 10 septembre 1954.

Subdivision de Lille.

MM. Abeille (André-Eugène), 1er octobre 1954.
Andries (Gabriel-Joseph), 1er octobre 1954.
Appourchaux (Gaston-Eugène), 15 décembre 1954.
Arnal (Roland-Hippolyte), 1er octobre 1954.
Aubry (Gaston-Charles-André), 1er octobre 1954.
Baillot (François-Henri-Marie), 1er octobre 1954.
Bardet (Paul-Maurice), 1er octobre 1954.
Barrier (Paul-Raymond-Marie), 1er octobre 1954.
Basely (Victor), 1er octobre 1954.
Basquin (Léon-Célestin), 1er octobre 1954.
Bastien (Jules), 1er octobre 1954.
Bauduin (Jean-Marceau-Eugène), 27 septembre 1954.
Beaujet (Jean-Louis-Léon), 1er octobre 1954.
Beck (Jacques-Jean), 1er octobre 1954.
Belverge (Jean), 1er octobre 1954.
Bethet (Raoul-Robert), 1er octobre 1954.
Beun (Paul-Joseph-Denis), 1er octobre 1954.
Binder (Roger-Emile), 1er octobre 1954.
Blanquart (Louis-Antoine), 1er octobre 1954.
Blanquart (Paul-Henri-Emile), 1er octobre 1954.
Blondeau (Jean-Henri-Désiré), 1er octobre 1954.
Bodin (Michel-Victor-Maurice), 25 septembre 1954.
Bonnière (Charles-Joseph-Pierre), 1er octobre 1954.
De Borne de Grandpré (François-Félix-Marie-Joseph), 11 septembre 1954.
Borrewater (Henri-Octave), 1er octobre 1954.
Bossut (Robert-Alphonse-Joseph), 1er octobre 1954.
Boucherie (Roger-Augustin), 11 septembre 1954.
Boulanger (Julien-Benoit-Auguste), 1er octobre 1954.
Boutry (Jean-Henri-Emile-Marie), 1er octobre 1954.
Bouvier (Eugène), 15 décembre 1954.
Boyaval (Yves-André), 1er octobre 1954.
Braem (Roger-Ernest), 1er octobre 1954.
Braque (Lucien-Ferdinand-Eugène), 1er octobre 1954.
Brely (Jean-Octave-Joseph), 15 décembre 1954.
Bretey (Jacques), 1er octobre 1954.
Breucq (Gilbert-Eugène), 1er octobre 1954.
Breuvart (Gaston), 1er octobre 1954.
Brevart (Jean-Marie-Etienne), 1er octobre 1954.
Brissot (Pierre-Jules-Henri), 1er octobre 1954.
Brousse (Serge-Francis-André), 1er octobre 1954.
Bruel (Marcel-Louis), 1er octobre 1954.
Bruniaux (Adolphe), 13 septembre 1954.
Brunot (Gaston-Georges-Paul), 1er octobre 1954.
MM. Bultez (Roméo-Edmond-Eugène), 1er octobre 1954.
Campagne (Armel), 1er octobre 1954.
Camut (César-Fénelon-Pierre), 1er octobre 1954.
Carlier (Pierre-Auguste), 1er octobre 1954.
Charpentier (Philippe-Jules-Annel), 1er octobre 1954.
Cherounaud (Michel-André), 1er octobre 1954.
Chevaucherie (Pierre-Achille-Joseph), 1er octobre 1954.
Clement (Alfred-Charles), 1er octobre 1954.
Clermont (Jean-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Colinet (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Collignon (Lucien), 1er octobre 1954.
Copin (Henri-Emile), 11 septembre 1954.
Corteel (André-Joseph-Jean-Cornil), 1er octobre 1954.
Cotte (Alexandre-Louis-Albert), 1er octobre 1954.
Dauby (Jean), 1er octobre 1954.
Dauvegis (Louis-Robert), 19 septembre 1954.
Deboom (Marcel-Charles-Louis), 1er octobre 1954.
Decabooter (Maurice-Joseph), 1er octobre 1954.
Decamps (Paul-Ernest-Léon), 1er novembre 1954.
Decaudin (Michel-Henri-Félix), 1er octobre 1954.
Decottignies-Verhack (Henri-Désiré-Jules), 1er octobre 1954.
Decousser (Raymond-André-René), 1er octobre 1954.
Defer (Germain), 15 décembre 1954.
Delastre (Jean-Jules-Alexandre), 1er octobre 1954.
Deldique (Gérard-Charles-Albert-Marie), 1er octobre 1954.
Deleconst (Jean-Albert), 1er octobre 1954.
Deleplace (Octave), 1er octobre 1954.
Delettrez (Pierre-Albert), 1er octobre 1954.
Delhaize (Michel-René-Joseph-Ghislain), 1er octobre 1954.
Delmer (Jacques-Lucien), 1er octobre 1954.
Deloffre (Antoine-Louis-Alexandre), 1er octobre 1954.
Delroeux (Louis-Albert-Ghislain), 1er octobre 1954.
Denis (Pierre-Jean), 1er octobre 1954.
Denoyelle (Paul-Henri-Pierre), 1er octobre 1954.
Depoyant (Robert-Julien), 1er octobre 1954.
Depuydt (Robert-Clément), 1er octobre 1954.
Deroubaix (Emile-Maurice), 1er octobre 1954.
Descamps (Jacques-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Desmarescaux (Charles-Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Desmoulins (Pierre-Désiré-Camille), 1er octobre 1954.
Desnoulez (Jacques-Auguste-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Desprez (Gaspart-Narcisse), 1er octobre 1954.
Destaffe (Gérard-Lucien-Henri), 1er octobre 1954.
Detraz (Georges-Jean-Jacques), 1er octobre 1954.
Devigne (André), 1er octobre 1954.
Dewasnes (Maurice-Henri), 1er octobre 1954.
Deweer (Arthur-Abel), 1er octobre 1954.
Dhellemmes (François-Jean-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Dilies (Adrien-Arthur), 25 juin 1954.
Dondaine (Jean-René-Alcide), 1er octobre 1954.
Doronte (Henri-Léo), 1er octobre 1954.
Drouers (Bernard-Jean-Joseph), 11 septembre 1954.
Dubart (Jean-Paul-Joseph), 15 décembre 1954.
Dubois (François-Oscar-Joseph), 1er octobre 1954.
Dubois (Pierre-Henri-Joseph), 1er octobre 1954.
Dubois (Roger-Paul-Aimé), 7 septembre 1954.
Dufour (René-Marcel-Paul), 1er octobre 1954.
Duhomez (Henri-Edouard), 1er octobre 1954.
Dujardin (Jacques), 1er octobre 1954.
Dumon (Yvon-Henri-Joseph), 1er octobre 1954.
Dupont (Paul-Edmond-Léon), 1er octobre 1954.
Dupriez (André-Jean-Victor-Emile), 1er octobre 1954.
Durant (Auguste-Georges), 1er octobre 1954.
Dutilleul (Eugène-Fénelon), 13 septembre 1954.
Ebret (Michel-Robert-Louis), 1er octobre 1954.
Entz (René), 1er octobre 1954.
Escalier (Gabriel-Louis), 1er octobre 1954.
Faurie (Jean-Albert), 1er octobre 1954.
Fedou (Gaston-Trophime-Marie), 1er octobre 1954.
Ferrain (Robert-Fernand-Marcel), 1er octobre 1954.
Feys (Michel-Camille-Gustave), 11 septembre 1954.
Fievet (Jean-Eugène), 1er octobre 1954.
Fillon (Georges-Claude-Maurice), 1er octobre 1954.
Flanquart (Raymond-Jules), 1er octobre 1954.
Flodrops (Claude-Léon), 1er octobre 1954.
Fontaine (Gérard-Joseph-Antoine-Eugène), 1er octobre 1954.
Fournier (Pierre-René), 1er octobre 1954.
Fournier (Raoul-Victor-Henri), 1er octobre 1954.
Frain (Georges-Claude), 1er octobre 1954.
Fremin du Sartel (Gérard-Marie-Ernest), 1er octobre 1954.
Fruleux (Claude-Théodore-Julien-Cornil), 1er octobre 1954.
Geneaux (Marc-Gaston-Henri), 1er octobre 1954.
Ghesquières (Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Gillot (Gaston-Arthur), 1er octobre 1954.
Gournay (Roger-Rémy-Louis), 25 septembre 1954.
Guelton (Jean-César-Théodore), 11 septembre 1954.
Gurwitch (Michel), 1er octobre 1954.
Haguenoer (Guy), 1er octobre 1954.
Hanlson (Pierre-Henri-Auguste), 11 septembre 1954.

MM. Hennocq (Robert-Henri), 1er décembre 1954.
Henry (Pierre-François-Marie), 1er octobre 1954.
Herin (Edmond-Armand-Prosper), 1er octobre 1954.
Hervieu (Jacques-Maurice), 1er octobre 1954.
Hoez (Jules-Nicolas-Charles), 1er octobre 1954.
Hombert (Daniel-Jules-Jean), 1er octobre 1954.
Hot (Fernand-Jules), 11 décembre 1954.
Houles (Pierre-François-Jules-Jean), 1er octobre 1954.
Houppe (Fernand-Louis-Paul), 1er octobre 1954.
Huard (Jean-Marie-Gabriel), 1er octobre 1954.
Huyghe (Guy-Ernest-Jules), 1er octobre 1954.
Issaly (Jean-Henri), 1er octobre 1954.
Kervella (Henri-Noël), 25 novembre 1954.
Labesse (Jean-Paul-Augustin), 1er octobre 1954.
Lagache (Roger-Edouard), 1er octobre 1954.
Lahouste (Gérard-Léon-Rémy), 1er octobre 1954.
Lancel (Fernand), 1er octobre 1954.
Langeraert (Guy-Auguste), 1er octobre 1954.
Lasson (Pierre-François-Jules-Cornil), 25 juin 1954.
Lecareux (Freddy-Julien-René), 11 décembre 1954.
Lecat (Henri-Alphonse-Adrien), 1er octobre 1954.
Lecat (Pierre-Albert-Louis), 1er octobre 1954.
Lefebvre (Etienne) (né le 4 juillet 1926), 1er octobre 1954.
Lefebvre (Fernand-Félicien) (né le 3 mars 1912), 1er octobre 1954.
Lefebvre (Germain-Etienne) (né le 5 mars 1912), 1er octobre 1954.
Lefebvre (Raymond-Louis-Etienne) (né le 11 juillet 1915), 1er octobre 1954.
Legrand (Désiré-Gérard-Georges), 13 septembre 1954.
Lehembre (Osée-Jean-Victor), 1er octobre 1954.
Lemerle (Jean), 1er octobre 1954.
Lengagne (René-Victor), 1er octobre 1954.
Lepoutre (Rémy-Henri-Philippe-Joseph), 1er octobre 1954.
Leroy (André-Louis-Joseph) (né le 27 janvier 1915), 1er décembre 1954.
Leroy (Henri-Joseph) (né le 9 octobre 1928), 1er octobre 1954.
Leroy (Jules-Eugène-Jean) (né le 19 décembre 1928), 1er octobre 1954.
Le Roy (Robert-Adrien-Marie), 1er octobre 1954.
Lesaffre (Roger-Achille), 1er octobre 1954.
Leurent (Edouard-Marie-Joseph-André), 1er octobre 1954.
Lhéritier (Jacques-Jean-Henri), 11 septembre 1954.
Lorthioir (Marcel-Charles), 11 décembre 1954.
Lumet (Michel-Jean), 1er octobre 1954.
Lurson (Pierre), 1er octobre 1954.
Mahieu (Jacques-Alphonse-Auguste-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Malterre (Lucien-Germain), 1er octobre 1954.
Maquet (Jean-Emile-Joseph), 1er octobre 1954.
Margerin (Robert-Alexandre), 1er octobre 1954.
Marnette-Lebrequier (Francis-Yves-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Martinois (Lucien-Gabriel-Paul-Yves), 1er octobre 1954.
Masquelier (Augustin-Jules-Edouard-Joseph), 1er octobre 1954.
Masquelin (Gaston-Alfred), 1er octobre 1954.
Masschelier (Raymond-Léon-Henri), 1er octobre 1954.
Massinon (Abel-Jules-Henri), 1er octobre 1954.
Matton (René-Edmond), 15 décembre 1954.
Matuszkiewicz (Edmond), 1er octobre 1954.
Menard (Juvenal-Ghislain), 1er octobre 1954.
Miklaszewski (Joseph-Antoine-Etienne), 1er octobre 1954.
Miquey (Maurice-Alfred), 1er octobre 1954.
Morel (Roselin-Amour-Léon-Joseph), 1er octobre 1954.
Motte (Daniel-Eugène-Gustave), 1er octobre 1954.
Mulliez (Benoît-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Mulliez (Dominique-Noël-François-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Mura (Paul), 1er octobre 1954.
Olivier (Louis), 1er octobre 1954.
Outters (Gaston-Gérard-Eugène-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Parent (Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Pattyn (Jacques-Emile), 1er octobre 1954.
Penin (Roger-Anatole-Joseph), 1er novembre 1954.
Pepiot (Guy-Georges), 1er octobre 1954.
Personne (Guy-Maxime), 1er octobre 1954.
Picavet (André-Edmond-Adolphe), 1er novembre 1954.
Pizzecco (Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Plouvier (Paul-Denis-Jules), 1er octobre 1954.
Poiriez (Julien), 1er octobre 1954.
Poitreau (Robert-Charles-François), 1er octobre 1954.
Poulain (Michel-Emile), 1er octobre 1954.
Prevost (André), 1er octobre 1954.
Puech (Georges-Pierre-Henri), 1er octobre 1954.
Quinton (Yves-Louis-Jules-Paul), 1er octobre 1954.
Rabo (Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Raout (Francis-Amaury-Fernand), 1er octobre 1954.
Regniez (André), 1er octobre 1954.
Renaud (Germain-Clément), 1er octobre 1954.
MM. Riez (Pierre-Max-Jules), 1er octobre 1954.
Robert (Louis-André), 1er octobre 1954.
Robichez (Léon-Benoît-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Roger (Maurice-Emile), 1er octobre 1954.
Roquette (Hubert-Charles-Emile-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Rougefort (Jacques-Louis-Ernest), 1er octobre 1954.
Roussel (Albert-Alexandre-Joseph), 1er octobre 1954.
Ryex (Jean-Paul-Raoul), 1er octobre 1954.
Santerre (Raoul-Francis-Jean), 1er octobre 1954.
Santot (André-Eugène), 1er novembre 1952.
Segard (Albert-Jules-Joseph), 1er octobre 1954.
Serre (Jean-Roland-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Snakers (Jean-Emile-Léon), 1er octobre 1954.
Taisne (Jean-Marie-Albert-Gabriel), 1er octobre 1954.
Theillier (Marc-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Thon (Albert-Jules-Henri), 1er octobre 1954.
Thooris (Jean-Emile-Louis), 1er octobre 1954.
Thuillier (Raymond-Louis), 1er octobre 1954.
Truffaut (Maurice-Fernand), 1er octobre 1954.
Vallart (Claude-Lucien-Edgard), 27 septembre 1954.
Vancoppenolle (Pierre-Albert), 1er octobre 1954.
Vandemoortele (René-Henri), 1er octobre 1954.
Vandepeutte (Jules-Charles-Auguste), 27 septembre 1954.
Vangraefschepe (Pierre-Joseph-Hector-Corneille), 25 septembre 1954.
Vanlathen (Paul-Jules), 1er octobre 1954.
Vanhée (Omer-Victor-Achille), 15 décembre 1954.
Vanreust (Joseph-Jules), 1er octobre 1954.
Vasseur (Robert-Louis-Paul), 1er octobre 1954.
Vercier (Charles-Octave-Louis), 1er octobre 1954.
Verfaillie (Daniel-Louis-Emile), 1er octobre 1954.
Vergnole (Jacques-Roger), 1er novembre 1954.
Verhelle (Pierre-Jules), 1er octobre 1954.
Verley (Charles-Gérard), 1er octobre 1954.
Veron (Henri-Julien), 1er octobre 1954.
Viguier (Henri-Georges-Victor), 1er juillet 1954.
Wailliez (Charles-Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
Wallerand (André-Edmond), 1er octobre 1954.
Watrelos (Marcel-Eugène-Auguste), 27 septembre 1954.
Wauthier (Michel-Joseph), 15 décembre 1954.
Welzer (Raymond), 1er octobre 1954.

Subdivision de Rouen.

MM. Alexandre (Bernard-Albert), 1er octobre 1954.
Arambel (Jean), 1er novembre 1954.
Avril (Michel-René-Pierre), 1er octobre 1954.
Bagutti (Jean-Gaëtan), 1er octobre 1954.
Bailles (Jacques-Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Ballay (Paul-Marie-Pierre-François), 1er novembre 1954.
Bardot (Edmond-Robert), 1er octobre 1954.
Beaudoin (Lucien-André-Marcel), 1er octobre 1954.
Begouen-Demeaux (Laurent-Maxime-Léon), 1er octobre 1954.
Bellanger (Pierre-Marcel-Henri), 1er octobre 1954.
Biarnois (Marcel-Robert), 1er octobre 1954.
Bigard (Lucien-Victor), 1er octobre 1954.
Bories (Adrien-Jean), 1er octobre 1954.
Boudier (Jacques-Gaston-Emile-Raymond), 1er novembre 1954.
Boutry (Gérard-Gustave-Louis), 25 septembre 1954.
Brandala (Robert-Henri-Pierre), 9 décembre 1954.
Brocherieux (Jean-Léon-Paul), 1er octobre 1954.
Cadinot (Maurice-Raoul-Eugène), 1er octobre 1954.
Capron (Louis-Alfred), 1er octobre 1954.
Cattiaux (Raymond-Lucien), 1er octobre 1954.
Chalot (Gérard-Auguste-Gustave-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Cluzel (Louis-Robert-Hippolyte), 15 décembre 1954.
Colle (Michel-Robert), 1er octobre 1954.
Collet (Jean-Jacques-Claude), 11 septembre 1954.
Cornu (Rémi-Marie-Albert), 1er octobre 1954.
Couybes (Georges-Albert), 1er octobre 1954.
Cure (Maurice-Abel), 1er octobre 1954.
Dalibert (Claude-Alphonse), 1er octobre 1954.
Danot (Roger-Henri-Jacques), 1er octobre 1954.
Delacour (Pierre-Ernest-Jean-Serge), 1er octobre 1954.
Delahaye (Paul-François), 1er octobre 1954.
Delannay (Raymond-Alexandre-Hospice), 1er octobre 1954.
Descure (Michel), 1er octobre 1954.
Deveaux (Jean), 1er octobre 1954.
Dionisi (Jean-Paul-René-Pierre), 1er octobre 1954.
Doignies (Jean-Jacques-Léon), 1er octobre 1954.
Drecq (André-Maurice), 1er octobre 1954.
Dubois (Georges-Lucien), 1er octobre 1954.
Fauverge (Aimé-Léon-Emile), 1er octobre 1954.
Flavigny (François-Amédée-Jules), 1er octobre 1954.
Françoise (Jean-Georges-Maurice), 11 septembre 1954.
Gibault (Gilbert-André), 1er novembre 1954.
Giot (Claude-Julien-Maurice), 1er octobre 1954.
Gosselin (Jean-Fernand-Christian), 19 septembre 1954.

MM. Granier (Fernand-Auguste-Henri), 1er octobre 1954.
Guay (Jean-Georges-Marie), 1er octobre 1954.
Hachin (André-Joseph-Georges-Pierre), 1er octobre 1954.
Hamon (Daniel-Louis-Eugène), 1er octobre 1954.
Hébert (Georges-Edmond-Léon-Louis), 1er octobre 1954.
Hellouin (Claude-Marie-Marcel), 15 décembre 1954.
Hoarau (Marcel-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Jue (Pierre-Emmanuel-Edmond), 1er octobre 1954.
Lamer (Eugène-Henri), 1er octobre 1954.
Langanay (Georges-Guillaume-François), 15 décembre 1954.
Lascroux (René-Paul), 1er octobre 1954.
Launay (Antoine-Alphonse-Joseph), 1er octobre 1954.
Leboucher (Henri-Joseph-Constant), 1er octobre 1954.
Leclair (Gabriel-Alphonse-Alfred), 1er octobre 1954.
Lecœur (Yves-Marie-Emmanuel), 1er octobre 1954.
Legrand (Claude-Maurice-Serge), 1er octobre 1954.
Lenglet (Jean-Pierre-Elie-Michel), 1er octobre 1954.
Lescure (Roland-Joseph-Lazare), 15 décembre 1954.
Letourmy (Georges-Louis-Maurice), 1er octobre 1954.
Louvel (Adrien-Nicolas), 1er octobre 1954.
Mahé (Albert-Joseph-François), 1er octobre 1954.
Malivoir (Jean-Eugène-Julien), 1er novembre 1954.
Martin (Claude-Marcel-Gaëtan), 1er octobre 1954.
Mathieu (Auguste-Emile), 1er octobre 1954.
Maux (Paul-Antony), 1er octobre 1954.
Menguy (Yves-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Mialhe (Joseph-Jean), 1er octobre 1954.
Micaux (Hippolyte-Marie), 1er octobre 1954.
Milon (Philippe-Marie-Pierre), 18 octobre 1954.
Noblet (Jean-Michel-Henri), 1er octobre 1954.
Odinet (René-Georges-Ernest), 1er octobre 1954.
Paris (Désiré-Emile-Ernest), 1er octobre 1954.
Patin (Georges-Aristide-Marie), 1er octobre 1954.
Peltier (Jacques-Gaston), 1er octobre 1954.
Perrot (Albert-Joseph), 13 septembre 1954.
Peyruseigt-Marti (Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Pireyre (Hubert-Jean-Antoine), 20 septembre 1954.
Pommier (Marc-Eugène-Louis), 1er octobre 1954.
Poncet (Roger-Laurent-Michel), 1er octobre 1954.
Potts (André-Robert), 1er octobre 1954.
Pouvreau (Yves-Alfred-Gustave), 1er octobre 1954.
Pradier (Claude-René), 28 septembre 1954.
Prentout (Philippe-Robert-Marcel), 1er octobre 1954.
Prigent (Jean-François), 15 décembre 1954.
Raoul-Duval (Hubert-Franck), 1er octobre 1954.
Revet (Roland-Jules-François), 1er octobre 1954.
Ribault (Pierre-Eugène), 1er octobre 1954.
Rosier (Claude), 1er octobre 1954.
Rousseau (André-Yvon), 1er novembre 1954.
Sallenave (Pierre-Jean), 1er octobre 1954.
Samuel (Pierre-Raymond), 1er octobre 1954.
Sautcraud (Paul-Pierre), 1er octobre 1954.
Simon (Jean-Henri-Eugène), 1er octobre 1954.
Telle (Charles-Alfred), 1er octobre 1954.
Thevenet (Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Thibault (Charles-Théophile-Achille), 1er octobre 1954.
Thiboumery (François), 1er octobre 1954.
Vautier (Edmond-Léopold-Richard), 1er octobre 1954.

3e REGION MILITAIRE

Subdivision du Mans.

M. Chenel (Louis-Lucien-Pierre), 1er juillet 1954.

Subdivision de Nantes.

MM. Haulbois (Emile-Bernard-Victor-Marie), 25 octobre 1954.
Mollat (Joseph-Henri-Luc), 1er juillet 1954.
Papin (Georges-Henri-Louis), 1er juillet 1954.

Subdivision de Rennes.

MM. Abgrall (Henri-Pierre-Marie), 25 septembre 1954.
Barbançon (Robert-Emile-Jules-Marie), 22 septembre 1954.
Becouarn (Jean), 25 septembre 1954.
Besnier (Michel-Marie-Paul-Louis), 27 septembre 1954.
Besse (Robert-Vincent), 25 août 1954.
Blin (Gérard-Guy-Louis-Jules), 13 septembre 1954.
Boulin (Pierre-Joseph-Marie), 25 août 1954.
Conan (Joseph-Marie), 8 septembre 1954.
Cornic (Emile-Désiré), 25 septembre 1954.
Coudrais (Bernard-Joseph-Marie-Marcel), 23 août 1954.
Daudin (Bernard-Prosper-Marie-Joseph), 25 septembre 1954.
Dagorn (Louis-Etienne), 1er octobre 1954.
Davène (Paul-François-Laurent), 27 septembre 1954.
MM. Devienne (Paul-Henri), 1er octobre 1954.
Dorval (Michel-Jean-Guillaume), 25 septembre 1954.
Even (Raymond-Clément-François), 22 août 1954.
Frapsauce (Pierre-Marie), 22 septembre 1954.
Gaillard (Jean-Marie), 7 septembre 1954.
Gaudin (Maurice-Léon-Louis-Jean-Marie), 21 septembre 1954.
Gicquel (Jean-Pierre-Joseph), 13 septembre 1954.
Gourgand (Marie-Ange-Jean-Baptiste), 14 septembre 1954.
Guillou (René-Marie), 7 septembre 1954.
Hyppolite (Emile-Eugène), 8 septembre 1954.
Lavollée (Paul-Louis-Marie), 22 septembre 1954.
Le Bourge (Daniel-Jules-Germain), 19 août 1954.
Lemarie (Louis-Marie-Joseph), 13 septembre 1954.
Lemonnier (Jean-Marie-François-Auguste), 7 septembre 1954.
Le Vern (André-Julien-Jean), 13 septembre 1954.
Mazuet (Yves-Charles), 25 août 1954.
Moy (Joseph-Gabriel-Clément), 7 septembre 1954.
Papail (Arsène-Pierre-Jean-Louis), 23 août 1954.
Pontais (Louis-Julien-Pierre-Auguste), 13 septembre 1954.
Rault (Joseph-Alexandre-Victor-Marie), 8 septembre 1954.
Rème (Robert-Félicien), 27 septembre 1954.
Vaugon (Maurice), 7 septembre 1954.
Voyer (Yves-Marie), 27 septembre 1954.

Subdivision de Vannes.

MM. Derian (Bernard-Casimir), 11 septembre 1954.
Dète (Jean-Joseph-Marie), 11 septembre 1954.
Gautier (Georges-Gustave-André-Ignace), 11 septembre 1954.
Joannic (Jean-Alfred-Louis-Marie), 11 septembre 1954.
Le Breton (Henri-Victor-Marie), 7 septembre 1954.
Milin (François-Marie), 11 septembre 1954.
Morvan (Yves-Marie), 11 septembre 1954.
Pondaven (Louis-Marie), 24 août 1954.
Rumeur (Emmanuel-Emile), 1er juillet 1954.
Tanguy (Lucien), 6 septembre 1954.

4e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Clément (François), 16 septembre 1954.
Gorge (Martial-Louis-Ernest), 19 septembre 1954.
Moutonnet (Robert-Henri), 16 septembre 1954.
Pichard (Jean-Louis-Roger), 18 septembre 1954.
Poupot (Pierre-Henri), 18 septembre 1954.
Veyrier (André), 1er octobre 1954.

Subdivision d'Angoulême.

MM. Abjean (René-Joseph-Marie), 1er octobre 1954.
Armand (Moïse-Raymond), 27 septembre 1954.
Aubinaud (Louis-Charles), 1er octobre 1954.
Barbet (André-Charles), 1er octobre 1954.
Belenfant (Jacques-Marie-Jules-Camille), 1er octobre 1954.
Berjonneau (Marcel-Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
Bertrand (Roger-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Bidaud (René-Charles), 1er octobre 1954.
Bidet (Guy-Marcel-Jean), 7 septembre 1954.
Blanchon (Jean-Lucien-Camille), 1er octobre 1954.
Bonneau (Henri-Jacques), 1er octobre 1954.
Bordier (Georges-Edmond), 11 septembre 1954.
Bouche (Jean-Frédéric-Eugène), 11 septembre 1954.
Boulanger (Dominique-Pierre), 1er octobre 1954.
Bouquet (Louis-Alcide), 1er novembre 1954.
Boursaud (Robert-André), 1er octobre 1954.
Boyer (Elie-Henri-Joseph), 1er octobre 1954.
Calvet (Charles-Louis-Auguste), 1er octobre 1954.
Casajus (Marcel-Jacques), 1er octobre 1954.
Charrier (Guy), 1er octobre 1954.
Courreau (Lucien-Augustin), 1er octobre 1954.
Degorce (Louis-Jean-Valentin), 1er octobre 1954.
Delobel (Eugène-Henri-Joseph), 1er octobre 1954.
Dorotte (Jacques-Ernest-Eugène), 1er octobre 1954.
Dupouy (Maurice-Alexandre), 1er octobre 1954.
Durand (Jean-Julien), 1er octobre 1954.
Esbrard (Georges-François-Paul), 1er novembre 1954.
Feuillet (Jean-Fernand), 15 décembre 1954.
Floriant (Marc-Michel), 1er octobre 1954.
Fougère (André-Maurice), 1er octobre 1954.
Gabet (Georges-Ulysse), 1er octobre 1954.
Gémon (Serge-Denis-Maurice), 1er octobre 1954.
Genty (Maurice), 1er octobre 1954.
Girault (André-Jean-Edgard), 1er octobre 1954.
Goëman (Gaston-Pierre), 1er octobre 1954.
Guillard (Léo-Camille-Marie-Robert-Jacques), 1er octobre 1954.
Hanrot (Bernard), 1er octobre 1954.
Laffitte (Ralph-Yvan-Daniel), 1er octobre 1954.

MM. Lafond (André-Julien), 1er octobre 1954.
Laugel (Louis-Raymond), 1er novembre 1954.
Laville (Georges), 1er octobre 1954.
Machet (Gérard-Jean-René), 1er octobre 1954.
Malangin (Louis-Jean), 1er octobre 1954.
Martin (Bernard-Henri), 5 septembre 1954.
Masse (Emile-André-Jacques), 1er novembre 1954.
Montus (Marc-Jean), 1er octobre 1954.
Motard (Angel), 1er octobre 1954.
Pagnoux (Henri-Roger), 1er octobre 1954.
Pauwels (Jean-Achille-Paul), 1er octobre 1954.
Picoron (Roger-Anatole), 1er octobre 1954.
Puechbroussous (Pierre), 1er octobre 1954.
Rémaud (André-Robert), 1er octobre 1954.
Richard (Jean-André-Louis), 1er octobre 1954.
Roche (Marius-Frédéric-Albert), 1er octobre 1954.
Sagot (Henri-Raymond-Adrien-Armand), 25 octobre 1954.
Serres (Christian-Bruno-Henri-Bertrand), 1er octobre 1954.
Soutenet (Jean-Léon), 11 septembre 1954.
Tanguy (Marc-François-René), 1er octobre 1954.
Tardy (André-Joseph), 1er octobre 1954.
Tournaire (Marc-René), 1er novembre 1954.
Vachérie (Guy-Roger), 1er octobre 1954.
Vilain (Pierre), 1er octobre 1954.
Vincent (Henri-Jean), 1er octobre 1954.
Vinet (Robert-Louis-André), 1er octobre 1954.
Vivarrat-Perrin (Jean), 7 décembre 1954.
Yonneau (Pierre-Marcel), 1er octobre 1954.

Subdivision de Bordeaux.

MM. Barreau (Michel-James), 11 septembre 1954.
Bost (Paul-Jean), 16 septembre 1954.
Cedale (Guy-Michel-Claude), 11 septembre 1954.
Chourrot (Roger-Gilbert), 11 septembre 1954.
Coutin (Pierre-Félix-Théophile), 11 septembre 1954.
Duffour (René-Gustave), 11 septembre 1954.
Durand (Serge-Jean), 11 septembre 1954.
Duzon (Pierre-Louis), 13 septembre 1954.
Husson (André-Jean), 11 septembre 1954.
Kostine (Robert), 11 septembre 1954.
Laborde (Jean-Pierre-Fernand-Yves), 13 septembre 1954.
Landreau (André-Noël), 28 septembre 1954.
Maloche (Jean-Maurice-Marcel), 11 septembre 1954.
Marchand (Jean-Roger), 11 septembre 1954.
Picaud (Jean-Roland), 26 septembre 1954.
Tremblet (Paul-Louis), 2 septembre 1954.

Subdivision de Limoges.

MM. Alamichel (Elie-Octave-Fernand), 1er octobre 1954.
Bambier (Jean), 1er octobre 1954.
Barrade (Abel-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Batise (Robert-Ferdinand-Léon), 1er octobre 1954.
Belugeon (Joseph-Jean), 26 novembre 1954.
Bigas (Paul), 1er octobre 1954.
Bohere (Georges-André), 1er octobre 1954.
Bonneau (Calixte-Gabriel), 1er octobre 1954.
Bordas (Antoine-Pierre-Emile), 1er octobre 1954.
Bordes (Robert-Jean), 1er octobre 1954.
Bourcau (Jean-Léon-Marie), 1er octobre 1954.
Bourriaud (René-Antoine), 1er octobre 1954.
Charbonnel (Antonin-François), 1er octobre 1954.
Chanu (Antoine), 1er octobre 1954.
Chouzenoux (Pierre-Henri), 11 septembre 1954.
Clergerie (Jean-Marcel), 1er octobre 1954.
Couraud (Michel-Arsène), 27 septembre 1954.
Delage (Pierre-Michel), 1er octobre 1954.
Delmas (Georges-Robert), 1er octobre 1954.
Delmotte (Henri), 1er novembre 1954.
Delpy (Jean-Pierre), 27 septembre 1954.
Denanot (Jean-Léon), 1er octobre 1954.
Desourteaux (Joseph-Emile-André), 1er octobre 1954.
Desvilles (Eugène-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Dufour (André-Gabriel), 1er octobre 1954.
Durand (Georges-Fernand-Camille), 1er octobre 1954.
Duroux (René), 1er octobre 1954.
Dutheil (Elie), 1er octobre 1954.
Faugere (Georges), 1er octobre 1954.
Gabouty (Pierre-Maurice-Edmond), 1er octobre 1954.
Ganet (Roger-Antoine), 1er octobre 1954.
Gauthier (René-Jean), 1er octobre 1954.
Geoffroy (Georges-Jean-Jules), 1er octobre 1954.
Gibiat (Marcel-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Gibiat (René-Pierre), 1er octobre 1954.
Goudard (Charles-Amédée), 1er octobre 1954.
Guignard (Jean-Eugène), 1er octobre 1954.

MM. Imbert (Jean-Pierre-Joseph), 1er novembre 1954.
Itard (Louis-Germain), 1er octobre 1954.
Jacquot (Louis-Félicien), 1er octobre 1954.
Lablanche (René-Albert), 1er octobre 1954.
Lacombe (Jean-René-André), 17 septembre 1954.
Lacombe (Raymond), 1er octobre 1954.
Lacoste (Robert-Henri), 1er octobre 1954.
Laganie (Maurice), 1er octobre 1954.
Lamareille (Raymond-Emile), 1er octobre 1954.
Lameyre (Marcel), 1er octobre 1954.
Laplaud (Paul-Martial-François), 1er octobre 1954.
Laucournet (Jacques-Antoine-Marcel), 1er octobre 1954.
Lavergne (Jean-Gaston), 1er octobre 1954.
Lazard (Guy-Simon), 1er novembre 1954.
Le Camus (Guy-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Lepetit (Pierre-Jules-Eugène), 1er octobre 1954.
Leroux (Michel-Emile-Joseph), 1er octobre 1954.
Madelaine (Claude), 1er octobre 1954.
Maillot (Léon-Henri), 1er octobre 1954.
Marthon (André-Pierre), 1er octobre 1954.
Martin (Emmanuel-Cyprien), 1er octobre 1954.
Mascomere (Maurice-Alfred), 1er octobre 1954.
Maureil (Gilbert-Pierre), 1er octobre 1954.
Mazeau (Francis), 1er octobre 1954.
Montagner (Jean-Georges), 1er octobre 1954.
Mourangeon (Lucien-Antoine), 1er octobre 1954.
Multi (Robert-Maurice), 1er octobre 1954.
Papet (André-Roger-Jules), 11 septembre 1954.
Patie (Jean-Paul-Théophile), 1er octobre 1954.
Pelinard (René), 1er octobre 1954.
Perolle (Jean), 1er octobre 1954.
Picard (René-Pierre), 1er octobre 1954.
Rebeix (André), 1er octobre 1954.
Rivet (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Robert (André-Joseph), 1er octobre 1954.
Sartout (Robert), 1er octobre 1954.
Simonet (André-Eugène), 1er octobre 1954.
Simonnin (Roger), 1er octobre 1954.
Souche (Victor-Marius-Louis), 1er octobre 1954.
Theillaumas (Roger-Charles-François), 17 septembre 1954.
Trouiller (Robert-Marie-Pierre), 1er octobre 1954.
Valéry (Eugène-Firmin), 1er octobre 1954.
Vaslet de Fontaubert (Yves-Marie), 1er octobre 1954.
Vaujour (Claude-Jean-Baptiste-Maurice), 1er octobre 1954.
Vergne (Maurice), 1er octobre 1954.
Veyrier (Paul), 1er octobre 1954.
Vintenas (Gilbert), 1er octobre 1954.

Subdivision de Poitiers.

MM. Achard (Pierre-Lucien-Maurice), 11 septembre 1954.
Adenis-Lamarre (Martial-Marie-Gustave-Marcel), 1er octobre 1954.
Arnaud (Marius), 1er octobre 1954.
Auzat (Pierre-Henri), 1er octobre 1954.
Baloge (Louis), 1er octobre 1954.
Baron (Georges-Louis-Gabriel), 1er octobre 1954.
Baubri (Bernard-Maurice), 1er octobre 1954.
Beau (Robert-Jacques-Pierre), 11 septembre 1954.
Beaufils (Robert-Marie-Georges-Camille), 1er novembre 1954.
de Begon de Larouziere (Charles), 15 décembre 1954.
Beneteaud (Léopold-Pierre-Théophane), 1er octobre 1954.
Bertrand (François-Eugène-Albert), 11 septembre 1954.
Blanchard (Max), 1er octobre 1954.
Blanchard (Pierre-René), 1er octobre 1954.
Bonnin (Rémi-Maurice), 1er octobre 1954.
Boutin (Yves-Henri-Charles), 1er octobre 1954.
Canivet (Pierre-André-Henri), 1er octobre 1954.
Charbonneaux (Pierre-Victor), 1er octobre 1954.
Charlot (André-Adelson), 1er octobre 1954.
Cordier (Lucien-Clément-Eugène), 1er octobre 1954.
Debiais (Jean-René-Adrien), 11 septembre 1954.
Delmotte (Jacques-Robert-Emile), 1er novembre 1954.
Ducos (André-Pierre-Emilien), 1er octobre 1954.
Fondere (Jean), 1er octobre 1954.
Frit (Roger-Albert), 1er octobre 1954.
Graff (Jean-Louis-André), 1er octobre 1954.
Granvaud (André-Pierre), 1er octobre 1954.
Guichard (Robert-Gabriel), 1er octobre 1954.
Guillot (Paul-Maurice), 1er octobre 1954.
Guilloux (Jean-Marcel-Aubin), 1er novembre 1954.
Husse (Louis-Paul), 1er octobre 1954.
Imbert (Jacques-Hubert), 11 septembre 1954.
Jourdin (Louis), 1er octobre 1954.
Lanthiez (Louis-Paul-Augustin-Marie), 1er octobre 1954.
Limousin (Georges-Louis), 1er octobre 1954.
Lomont (Georges-Emile-Lucien), 1er octobre 1954.
Marchand (Alexis-Joseph-Louis), 1er octobre 1954.

MM. Margheriti (Marcel-Emile), 1er octobre 1954.
Mauduit (Gaston-Maurice-Maxime), 1er octobre 1954.
Morland (André), 1er octobre 1954.
Nivault (James-Serge-Léon), 1er octobre 1954.
Noiret (Maurice-Marie), 1er octobre 1954.
Pageot (René-Manuel-Joseph), 1er octobre 1954.
Pascau (Roger-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Paulet (Christian-Raymond-Max-Francis), 1er octobre 1954.
Pellut (Jacques-Paul), 1er octobre 1954.
Penot (Robert-Michel-Georges), 1er octobre 1954.
Perault (Gaston-Jacques), 1er octobre 1954.
Pipet (Pierre-Jean-Bernard), 11 septembre 1954.
Quintard (Auguste), 1er octobre 1954.
du Reau de La Gaignonniere (Régis-Marie), 1er octobre 1954.
Reiller (Jean-Vincent-Albert), 18 septembre 1954.
Ricard (André-Clément), 12 septembre 1954.
Ricard (Marcel-Jules), 1er octobre 1954.
Simonet (Jean-Calixte-Paul), 1er octobre 1954.
Thomas (Louis-Désiré-Achille), 1er octobre 1954.
Tourret (Hubert-Irénée), 1er novembre 1954.
Tromas (Pierre), 11 septembre 1954.
Verger (Roland-Octave-André), 1er octobre 1954.
Vogel-Mathias-Jacob (Jacques-André), 1er octobre 1954.

Subdivision de Tours.

MM. Bodin (André-Lucien-Emile), 11 septembre 1954.
Dupuy (Jacques-Louis), 11 septembre 1954.
Flammen (Michel-Pierre-Albert), 28 septembre 1954.
Havard (Pierre-Paul), 10 septembre 1954.
Le Guiader (Roger-Jules), 10 septembre 1954.
Naintre (Roger-Georges), 11 septembre 1954.
Richard (André-Maurice-Jean), 21 septembre 1954.
Ricquet (Guy-Lucien-Maxime), 11 septembre 1954.
Rochard (Hervé-Bertrand-Marie), 16 septembre 1954.
Sureau (François-Louis-Michel), 11 septembre 1954.

5e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Bernad (Louis-Bertin), 18 septembre 1954.
Boidin (Roger-Henri-Marcel), 18 septembre 1954.
Bou (Justin-Léon), 18 septembre 1954.
Bouquie (Pierre-Alfred), 18 septembre 1954.
Clarenson (Jean-Eugène-Ovide), 18 septembre 1954.
Clot (André-Paul), 18 septembre 1954.
Galy (Léon), 18 septembre 1954.
Garnier (Jacques-Nicolas-Henri), 1er octobre 1954.
de Laporterie (Jean-Marie-François-Raymond), 18 septembre 1954.
Quintard (Edmond-Pierre), 18 septembre 1954.
Roux (Roger), 18 septembre 1954.
Simonnot (André-Marie-Alfred-Ernest-Jean), 1er octobre 1954.
Tribot-Laspierre (Alain-Paul-Marie-Robert), 18 septembre 1954.

(*Divers.*)

MM. Blandin (Louis-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
de Cecco (Gilbert-Joseph), 1er octobre 1954.
Delfau de Pontalba (Henri-François-Louis-Joseph), 4 septembre 1954.
Jacob (Pierre-Damase), 17 septembre 1954.
Laroche (Bertrand-Pierre-Xavier), 27 août 1954.
Le Gouvello de La Porte (Louis-Marie-Ignace), 28 août 1954.
Le Strat (Jean), 9 septembre 1954.
Mallat-Desmortiers (Georges-René-Alphonse), 26 août 1954.
Montsarrat (Jean-Esprit-Raymond), 20 octobre 1954.
Rault (Jacques-Joseph), 3 septembre 1954.
Segaux (Jacques-Maurice), 5 août 1954.

Subdivision d'Albi.

Babec (Jacques-Henri-Ernest), 27 septembre 1954.
Blaige (Léopold-Raymond), 25 septembre 1954.
Calvet (Robert-Jean-Marie), 27 septembre 1954.
Caubit (André-Simon), 22 septembre 1954.
Escande (Henri-Marie-René), 27 septembre 1954.
Fabre (Gabriel-Henri-Joseph), 27 septembre 1954.
Farenc (Georges-Aimé-Paul), 27 septembre 1954.
Ferrand (Emile-Gérard), 27 septembre 1954.
Ferrand (Gaston-André), 14 septembre 1954.
Galichet (Robert-Henri), 27 septembre 1954.
Goudal (André-Emile-Albert), 27 septembre 1954.
Moret (René-Maurice-Louis), 27 septembre 1954.
Pestiaux (Robert-André), 27 septembre 1954.
MM. Pous (Pierre Joseph-Roger), 25 septembre 1954.
Reynie (Fernand-Georges), 27 septembre 1954.
Tardieu (René), 27 septembre 1954.
Themines (Gabriel-Germain), 27 septembre 1954.
Vaissiere (Pierre-Jean), 25 septembre 1954.

Subdivision de Montauban.

MM. Allain (Georges-Auguste-Hippolyte-Louis), 1er octobre 1954.
Andrieu (Fernand-Georges-Jean-Marie), 1er novembre 1954.
Aubert (Henri-Georges-Victor), 1er octobre 1954.
Berchaud (Louis-Lucien-Maurice), 2 septembre 1954.
Combarieu (Yves-Charles-Eugène), 1er octobre 1954.
Dajean (Jean-Camille), 1er octobre 1954.
Delort (Daniel-Léon-Gérard), 1er octobre 1954.
d'Espezel de Roquetaillade (Jean-Casimir-Léon-Charles), 1er octobre 1954.
Estanie (Adrien-Antoine), 1er octobre 1954.
Faydide (René-Marcel-Michel), 16 septembre 1954.
Gonzalez-Gonzalez (Jean-Manuel), 1er octobre 1954.
Granie (Henri-Marc), 1er octobre 1954.
Malleviale (André-Raymond-Irénée), 1er novembre 1954.
Oberreiner (Jean-Marie-Jules), 1er octobre 1954.
Pugnet (Raymond-Léopold-Charles), 1er octobre 1954.
Raynal (Pierre-Marie-Henri-Ernest), 1er octobre 1954.
Saint-Blancat (Charles-Alexandre-Emile), 1er octobre 1954.
Salvan (Louis), 1er octobre 1954.
Tournier (Jean-Maurice), 11 septembre 1954.
Valentin (Yvon-René-François), 1er octobre 1954.

Subdivision de Pau.

MM. Bascaules (Pierre-Jean-François), 1er octobre 1954.
Bassaisteguy (Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Bats (Henri-Gabriel-Thomas), 1er octobre 1954.
Baylac (Louis-Julien-Paul), 1er octobre 1954.
Beholeguy (André-Jean), 1er octobre 1954.
Beigbeder (Albert-Jean-Baptiste-Gabriel), 1er octobre 1954.
Berdot (Georges-Eugène), 1er octobre 1954.
Bernadet (Adolphe-Marie-Jean-Gabriel), 1er octobre 1954.
Bessou (Yves-Marcel), 1er octobre 1954.
Boulet (Henri-Hilaire-Joseph), 1er octobre 1954.
Bourgeois (Adolphe-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Calvet (Marcel-Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Capderoque (Raoul-Paul-Adrien-Gaston), 1er octobre 1954.
Carriconde (Georges-Luc), 1er octobre 1954.
Casaubon-Pee (Jean-René), 1er octobre 1954.
Castagne (Jean-Maurice), 1er octobre 1954.
Castera (Pierre-Léon), 1er octobre 1954.
Castet (Jack-Joseph-Valentin), 1er octobre 1954.
Caulonque (Barthélemy-Jean), 1er octobre 1954.
Caumont (Gabriel), 1er octobre 1954.
Cazenave (Joseph-Henri-Marie), 1er octobre 1954.
Chanet (Jacques-André-Georges-Roger), 1er octobre 1954.
Chenard (Jean-Armand), 1er octobre 1954.
Contis (Roger-Louis-Jean), 25 septembre 1954.
Couartou (Albert-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Coulant (Georges-Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Daguerre (Pierre), 1er octobre 1954.
Delannoy (Jean-Etienne-Emile), 1er octobre 1954.
Descoueytes (Gustave-Henri), 1er octobre 1954.
Dor de Lastours (Joseph-Guillaume-Marie-François), 1er octobre 1954.
Dubedout (Guy-Henri-Marie), 1er octobre 1954.
Ducousso (Jean-Gaston), 1er octobre 1954.
Duplan (Louis-Marie-Joseph-Ferdinand), 1er octobre 1954.
Dupouy (Henri-Gustave), 1er octobre 1954.
Escande (Pierre), 1er octobre 1954.
Etchemendy (Jean-Maurice), 18 septembre 1954.
Fabre (Edouard-Bernard), 1er octobre 1954.
Fevre (Albert-Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Fourtic (Robert-Guy), 1er octobre 1954.
Galan (Lucien-Ferdinand), 1er octobre 1954.
Gardesse (Raymond-André-Joseph), 1er octobre 1954.
Granel (Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Guilloreau (Robert-Yves-Pierre), 1er octobre 1954.
Hugonnet (Jean-Paul-Germain-Auguste-Alexandre), 1er octobre 1954.
Ichas (Pierre-Jean-Joseph), 1er octobre 1954.
Irigoyen (Jean-Pascal), 1er octobre 1954.
Kremer (Alfred-Rodolphe), 1er octobre 1954.
Labrosse (Paul-Eugène), 1er octobre 1954.
Laguian (Edouard-Joseph), 1er octobre 1954.
Lailheugue (Albert-Pierre), 1er octobre 1954.
Langla (Jean), 11 septembre 1954.
Lapeyre (Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Larcebeau (Gilbert-Jules-Louis), 1er octobre 1954.

MM. Larrouy (Jean-Norbert), 1er octobre 1954.
Laulhe (Albert), 1er octobre 1954.
Laulheret (Louis-Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
Lembeye (André-François-Victor-Augustin), 1er octobre 1954.
Leslie (Georges-Vincent-Paul), 1er octobre 1954.
Lioussse (Alexandre-Paul), 1er octobre 1954.
Maingard (Emmanuel-Nicolas-Elie-Joseph-Yvon), 1er octobre 1954.
Malaplate (Jean-Joseph-Xavier), 1er octobre 1954.
Marthou (Pascal-Emile), 1er octobre 1954.
Meinvielle (Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Melix (Raymond-Joseph), 1er octobre 1954.
Mengelle (Robert-Vincent), 1er octobre 1954.
Mespiede (François-Prosper-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Naschold (André-René-Georges), 1er octobre 1954.
Neurisse (Guy-Jacques-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Parant (François-Jean), 1er octobre 1954.
Pecoils (Jean-Louis), 11 septembre 1954.
Pons (Jacques-Paul-Eugène), 1er octobre 1954.
Radix (Emile-Robert-Zéphirin), 1er octobre 1954.
Revel (Jean-Jacques-Alfred-Louis), 1er octobre 1954.
Rotge (Ernest-Jean), 1er octobre 1954.
Sarrabere (Pierre-Louis-Robert), 1er octobre 1954.
Saubignac (Rémi), 1er octobre 1954.
Sorondo (Henri), 1er octobre 1954.
Theaux (Adolphe-Jean), 1er octobre 1954.
Thilloux (Michel-François-Robert), 1er octobre 1954.
Vergez (Raymond), 1er octobre 1954.
Wache (Gérard-Albert-Paul-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Zamore (André-Germain), 1er octobre 1954.

Subdivision de Perpignan.

M. Carol (Jean), 11 juin 1954.

Subdivision de Toulouse.

M. Merlo (Marcel-Claude-Joseph), 1er octobre 1954.

6e REGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

MM. Acker (André-Léon-Joseph), 15 septembre 1954.
Barbier (André), 25 septembre 1954.
Barre (Etienne-André-Marie-Armand), 21 septembre 1954.
Benoit (Gaston-Marcel-René), 25 septembre 1954.
Dutilleul (Francis-Alphonse), 27 septembre 1954.
Germain (Pierre-Emile-Maurice), 15 septembre 1954.
Gross (Jean-André-Pierre), 11 septembre 1954.
Harand (Gilbert-Jean-Eugène), 11 septembre 1954.
Keck (Charles-Louis), 25 septembre 1954.
Lenoir (Léon-Bernard), 9 août 1954.
Moroni (Bernard-Georges-Pierre), 11 septembre 1954.
Pasquier (André-Joseph-Léopold-Fernand), 27 septembre 1954.
Scherr (Jacques-Arthur-Auguste), 27 septembre 1954.

Subdivision de Nancy.

MM. Alexandre (Pierre-Lucien-Sati), 19 septembre 1954.
d'Arbonneau (Michel-Augustin-Jean-Marie), 13 septembre 1954.
Aufissier (Annet-Léon-Marie-Joseph), 25 septembre 1954.
Bauer (Marie-Lucien), 10 septembre 1954.
Baurain (Jacques-Marie-Poli), 11 septembre 1954.
Berthon (André-Pierre-Olivier), 25 septembre 1954.
Borrel (Jacques-Gabriel), 27 septembre 1954.
Bourguignon (Pierre-Fourier-Emile-Edmond), 25 septembre 1954.
Carriere (Henri-Albert-Edouard), 18 septembre 1954.
Coinus (Jean), 13 septembre 1954.
Convard (Georges-Edmond-Valentin), 4 août 1954.
Daubrosse (Robert-Alfred-Jean), 13 septembre 1954.
Dessaux (Henri-Charles), 21 septembre 1954.
Dumont (Jean-Marie), 25 septembre 1954.
Freyburger (René-Marie-Antoine-Charles), 25 septembre 1954.
Grassiot (René-Jean), 22 août 1954.
Greffier (Roland-Michel-Fernand), 18 septembre 1954.
Gueutal (Gilbert-Philippe), 25 août 1954.
Guiganti (Roger-Marcel-Gabriel), 18 septembre 1954.
Hartmann (Claude), 2 juin 1954.
Hingray (Jacques-Emile), 18 septembre 1954.
Humbert (Michel-Louis), 27 septembre 1954.
Husson (Georges-Edmond-Arthur-Charles), 18 septembre 1954.
Imbert (Jean-Raoul-Léon), 28 septembre 1954.
Joseph (Pierre-Hubert), 25 septembre 1954.
Leclercq (Roland-Fernand-Hubert), 27 septembre 1954.
Leonard (Jean-Michel), 25 septembre 1954.
Leseur (Albert-Octave), 27 septembre 1954.
Lesourd (Jean-Allain), 28 août 1954.
MM. Mamet (Roland-Maxime-Henri), 4 septembre 1954.
Nicolas (Robert-Marie-Joseph), 13 septembre 1954.
Noel (André-Georges), 10 septembre 1954.
Patout (René-Léopold-Gérard), 25 septembre 1954.
Paul (Guy-Alexis-Gabriel), 26 septembre 1954.
Pirus (Henri-Pierre-Jean), 27 septembre 1954.
Prevot (Robert-Léonce-Maurice), 10 septembre 1954.
Puygrenier (Robert), 28 septembre 1954.
Ravailler (Pierre-Marie-Lucien), 7 septembre 1954.
Thirion (Gérard-Narcisse), 25 août 1954.
Tomasina (Pierre-Joseph), 25 septembre 1954.
Tropin (Roger-André), 27 septembre 1954.
Varroy (Claude-Edmond-Eugène), 19 septembre 1954.

Subdivision de la Sarre.

MM. Bailly-Salins (René-Lucien), 1er octobre 1954.
Bereni (Maxime-Philippe-Charles), 1er décembre 1954.
Casanova (Jean-Pierre), 23 septembre 1954.
Herbeau (Pierre-André-Paul), 1er octobre 1954.
Houpert (Richard-Léon), 22 novembre 1954.
Hourdot (Jean-Albert), 1er novembre 1954.
Pinck (François-Emile), 1er octobre 1954.
Poulain (Marie-Joseph-Paul-Gabriel), 1er octobre 1954.
Schroeder (Aloïse-Joseph), 1er octobre 1954.
Suchet (Claude-Gilbert), 1er octobre 1954.

Subdivision de Strasbourg.

MM. Antony (Henri-Georges), 1er octobre 1954.
Aubry (Pierre-Jean-Baptiste), 23 septembre 1954.
Balland (Maurice-Marie-Claude), 25 septembre 1954.
Barbey (Robert-Marcel-André), 10 septembre 1954.
Bastian (Marie-Charles-Jean), 24 août 1954.
Coudert (Georges-Camille-Albert), 25 septembre 1954.
Cullot (Serge-Louis-Marcel), 27 septembre 1954.
Demes (Charles-Léon), 1er octobre 1954.
Ernst (René), 25 septembre 1954.
Fischer (Marcel-Arthur), 17 septembre 1954.
Galant (Claude-Albert), 25 septembre 1954.
Held (Erwin-Frédéric), 1er octobre 1954.
Hilty (Joseph-Xavier), 25 septembre 1954.
Huth (René-Charles-Cécile), 13 septembre 1954.
Jasson (Henri-Charles), 11 septembre 1954.
Jeannesson (Bernard-Mary), 13 septembre 1954.
Kinderstuth (Jean-Roland-Charles), 23 septembre 1954.
Lesage (Jacques-Paul-Marie), 13 septembre 1954.
Levaillant (Jean-Maurice-Ferdinand-Pierre), 1er octobre 1954.
Manigold (Marie-Léon-Abel), 25 septembre 1954.
Martin (Maurice-André-Gaston), 1er octobre 1954.
Meyer (René-Waldemar-Charles-Louis), 25 septembre 1954.
Mont (Jean-Maurice-Michel-Léon), 10 septembre 1954.
Parnot (Marcel-Edouard), 25 septembre 1954.
Platt (Guillaume-Calixtus-Louis), 25 août 1954.
Riehl (Marcel), 27 septembre 1954.
Riff (Jean-Paul), 17 septembre 1954.
Rischmann (Joseph), 1er octobre 1954.
Ritzenthaler (Philippe-Frédéric), 25 septembre 1954.
Schaal (Jean), 23 septembre 1954.
Schach (Jean-René), 1er octobre 1954.
Serrats (Olivier-Joseph-Pierre), 14 septembre 1954.
Stehly (Georges-Philippe), 25 septembre 1954.
Syren (Jean-Georges-Charles), 25 septembre 1954.
Umecker (Robert-Emile), 29 septembre 1954.
Urban (Jean), 21 septembre 1954.
Weyl (Philippe-Léon-Paul), 17 septembre 1954.
Wissler (Edouard-Pierre-Paul), 1er octobre 1954.
Wurtz (Joseph), 23 septembre 1954.

7e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Cuenot (Henri-Auguste-Léon), 12 septembre 1954.
Gelot (Paul-Jean), 16 septembre 1954.
Gerbe (Joannès-Antoine), 18 septembre 1954.
Gilon (Bernard), 16 septembre 1954.
Malaret (Lucien-Joseph), 18 septembre 1954.
Seignot (Pierre-Gilbert-Jean-Julien), 16 septembre 1954.

Subdivision de Besançon.

MM. Antoine (Gaston-Paul), 25 septembre 1954.
Arnoux (Jean-Aimé-Michel), 17 septembre 1954.
Blum (André-Félix), 25 septembre 1954.
Boulon (Michel-Claude-Adrien), 17 septembre 1954.

MM. Brochet (Paul-Léon-Maurice), 17 septembre 1954.
Brunner (Roger-Henri), 25 septembre 1954.
Charbonnier (Léon), 11 septembre 1954.
Degueurce (Louis), 25 septembre 1954.
Dormoy (Georges-Emile), 25 septembre 1954.
Dupoisot (Jean-Marie-Eugène), 1er octobre 1954.
Dupret (Henri-Jules), 25 septembre 1954.
Goeller (Raymond-Henri-Charles), 17 septembre 1954.
Grux (Marcel-Henri), 25 septembre 1954.
Haton (Jean), 17 septembre 1954.
Japy (François-Fernand), 12 septembre 1954.
Jurain (Joseph-Georges), 25 septembre 1954.
Lab (Raymond-Jules-Charles), 27 septembre 1954.
Lamy (Guy-Charles), 10 septembre 1954.
Lardeau (Georges-Jacques), 27 août 1954.
Laye (Henri-Edouard), 25 septembre 1954.
Leroy (Maurice-Fernand), 17 septembre 1954.
Mansuy (Michel-Marcel), 11 septembre 1954.
Mayenobe (André-Albert), 17 septembre 1954.
Michel (Jean-Georges), 10 septembre 1954.
Roux (René-Marcel), 17 septembre 1954.
Saysset (Marcel), 25 septembre 1954.
Simonin (Louis-Marcel-Jules), 17 septembre 1954.
Thomas (Georges-Gaston), 25 septembre 1954.
Tripier (Michel), 17 septembre 1954.
Vernier (Edmond-Emile), 25 septembre 1954.

Subdivision de Dijon.

MM. Assemat (Robert-Edmond-François-Marie), 1er octobre 1954.
Batocchi (Robert), 25 septembre 1954.
Beley (Gilbert-Emile-Albert), 28 août 1954.
Bonnamour (Lucien-Roger-Etienne), 7 septembre 1954.
Bonnin (Pierre-Louis), 1er octobre 1954.
Bonzon (Maurice-Georges), 5 septembre 1954.
Bourdin (Jean-Marie-François-Victor), 1er octobre 1954.
Chevrier (Gustave-Baptiste-Arthur), 25 septembre 1954.
Coiffard (Roger-Bernard-Albert), 11 septembre 1954.
Combe (Robert-Emile), 1er octobre 1954.
Conrad (Xavier-Léon), 28 août 1954.
Cureau (André-Bernard), 11 septembre 1954.
Derain (Maurice-Lucien), 11 septembre 1954.
Desfontaines (Pierre-Charles), 1er octobre 1954.
Dufouleur (Henri-Marie-François-Léon), 13 septembre 1954.
Frequelin (André), 27 septembre 1954.
Gauthier (Michel-Léon), 11 septembre 1954.
Grand (Guy-René-Jacques), 1er octobre 1954.
Grange (André-Marie), 25 septembre 1954.
Grosbuis (Julien), 1er octobre 1954.
Guenot (André-Hippolyte), 27 septembre 1954.
Jacquet (Lucien), 27 septembre 1954.
Jeannin-Naltet (Claude-Jacques), 18 septembre 1954.
Jeannin-Naltet (Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Lacroix (Pierre-Etienne), 1er octobre 1954.
Lauriot (Germain), 5 septembre 1954.
Ledeuil (François), 1er octobre 1954.
Lequeux (Jean-Emile-Etienne), 1er octobre 1954.
Liogier (Michel-Louis-Félix), 1er octobre 1954.
Loisy (Jean-Paul-Léon), 23 août 1954.
Lucotte (Henri-Joseph), 11 septembre 1954.
Martin (Pierre-Marie-Auguste-Louis), 1er octobre 1954.
Mettera (Bernard-Louis-Pierre-Marie), 13 septembre 1954.
Mercier (Louis-Robert), 27 septembre 1954.
Meunier (Fernand-Louis), 1er octobre 1954.
Millet (Jean-Marie-Jullien-Alexandre), 1er septembre 1954.
Molin (Pierre-Henri-Marie-Amable), 1er octobre 1954.
Muyard (Marcel-Henri-Eugène), 1er octobre 1954.
Nourissat (Jacques-Jean-Germain), 1er octobre 1954.
Pasturel (Emile), 1er octobre 1954.
Pechine (Pierre-Louis-Marcel), 27 septembre 1954.
Pelletier (Robert), 1er octobre 1954.
Pernette (Maurice-René), 1er octobre 1954.
Pernot (Robert-Jean-Marie-Prosper), 1er octobre 1954.
Pierre (André), 1er octobre 1954.
Pontout (James-Alfred-Ernest), 22 août 1954.
Poupart (Raymond-Jacques-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Rameau (Jean-Daniel), 1er octobre 1954.
Richard (René-Léon), 13 septembre 1954.
Richard (Roger-Marc-Albert), 1er octobre 1954.
Robert (Georges-Joseph-Justin), 1er octobre 1954.
Roque (André-Jean-Philippe), 1er octobre 1954.
Roy (Jean-Gustave-Marie), 1er octobre 1954.
Schont (Laurent-Marie), 18 septembre 1954.
Thevenard (Jean-Lucien), 1er octobre 1954.
Trecourt (Serge-Jean), 27 septembre 1954.
Trenel (Claudius-Jean-André), 1er octobre 1954.
Waton (Pierre-Yves-Marie), 1er octobre 1954.

Subdivision de Nevers.

MM. Baudiquey (Henri-Maurice-Emile-Marcellin), 1er octobre 1954.
Boutard (Robert-Gaston-Louis), 25 septembre 1954.
Bouillet (Jacques-Louis-Joseph), 10 septembre 1954.
Bourgeois (Jacques-Camille), 1er novembre 1954.
Breu (René-Henri-Joseph), 22 septembre 1954.
Brzostowski (Zygmont), 1er décembre 1954.
Colus (Jacques-Justin), 17 septembre 1954.
Daugu (Anselme-Emile), 1er octobre 1954.
Demagny (Jack-Augustin-Louis-Joseph), 1er octobre 1954.
Devaud (Jean-Robert), 17 septembre 1954.
Devouge (André-Gaston), 1er octobre 1954.
Dokhelar (Bernard-Pierre), 1er octobre 1954.
Domine (Henri), 1er octobre 1954.
Dosne (Maurice-Edmond), 1er octobre 1954.
Drocourt (Pierre-Roch-Henri), 1er octobre 1954.
Dumay (René), 1er octobre 1954.
Dumont (Gaston-Maurice), 1er octobre 1954.
Farcet (Marie-Joseph-Pierre-Etienne), 25 septembre 1954.
Fontaine (Pierre-Jean-François), 1er octobre 1954.
Frassetto (Adrien), 25 septembre 1954.
Fromion (Pierre), 25 septembre 1954.
Gillet-Chaulet (Pierre-Germain-Joseph), 25 septembre 1954.
Goby (Romain-Marcel), 25 septembre 1954.
Gourmelen (Pierre-Marie-Ferdinand), 1er octobre 1954.
Henry (André-Georges-Henri), 27 septembre 1954.
Hordyck (André-Marcel), 17 septembre 1954.
Huguenot (Joseph-Placide-Vincent), 1er décembre 1954.
Jault (Norbert-Jean-Pierre), 1er octobre 1954.
Kauffeisen (Etienne-François-Antoine), 1er octobre 1954.
Kaufmann (Pierre-Georges-Albert), 1er octobre 1954.
Lafferrayrie (Robert-Louis), 17 septembre 1954.
Leblond (Pierre-Raoul-Eugène), 1er novembre 1954.
Loiseau (Yves-André-Emile), 1er octobre 1954.
Malan (Denis-Robert), 1er octobre 1954.
Martin (Aimé-René-Eugène), 1er novembre 1954.
de Maumigny (Guy-Emile-Marie-Joseph), 1er novembre 1954.
Mazerand (Albert-Yves), 1er octobre 1954.
Meignen (Jean-Marie-Joseph), 25 septembre 1954.
Morere (Michel-Henri), 25 septembre 1954.
Morin (Jean-Emile-Joseph-Claude), 1er octobre 1954.
Narioo (Albert-Louis-Bernard), 1er octobre 1954.
Paquet (Emilien), 1er octobre 1954.
Pascaud (Irénée-Marie-Joseph-Bernard), 1er octobre 1954.
Perronnet (Georges-Louis), 1er octobre 1954.
Petit (Maurice-Lucien-Emile), 1er décembre 1954.
Pretot (Lucien-Maurice), 1er novembre 1954.
Quinodon (Roger-Bernard-Maurice), 17 septembre 1954.
Raflin (Jean-René-Paul), 25 septembre 1954.
Roux (Michel-Gaston-Marie), 25 septembre 1954.
Sommier (Louis-Lazare), 10 septembre 1954.
Taminau (Jean-Léon-Marie), 17 septembre 1954.
Tessier (Georges-Fernand), 25 septembre 1954.
Treille (Marcel-Pierre-Jean-Jacques), 9 septembre 1954.
Trescartes (René-Gabriel), 1er octobre 1954.
Trottier (Désiré-Abel), 1er octobre 1954.
Truchon (Marcel), 17 septembre 1954.
Verluise (Edouard-Robert), 1er octobre 1954.

8e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Bernadat (Jean-Joseph-Marcel-Fernand), 15 décembre 1954.
Bois (Séraphin-Alexandre-Lucien), 1er octobre 1954.
Boulaire (Henri-Joseph-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Carron de La Morinais (Yves-Marie), 1er octobre 1954.
Gallet de Santerre (Hubert-François-Guillaume-Marcel), 1er octobre 1954.
Gillet (Louis-Jérôme-Charles), 1er octobre 1954.
Goity (Bernard), 1er octobre 1954.
Gueguen (Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Jacqueline (Bernard-René-Henri), 1er octobre 1954.
Le Roch (Roger-Jean), 1er octobre 1954.
Lix (Edmond-Paul), 1er décembre 1954.
Lucas (Pierre-Edouard), 1er octobre 1954.
Maitre (Jacques-Lucien-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Morel (Gérard-Fernand), 1er octobre 1954.
Morel (Fernand-Isidore), 1er octobre 1954.
Mougeot (Louis-André-Hippolyte), 1er octobre 1954.
Nussbaumer (Antoine-Fernand), 15 décembre 1954.
Puyatier (Robert-François), 1er octobre 1954.
Rabussier (Gilbert-Georges-Jean), 1er octobre 1954.
Reynaud (Georges-Joseph-Louis), 1er octobre 1954.

MM. Reynaud (Jean-Félix-Edouard), 1er octobre 1954.
Sixdenier (Guy), 1er octobre 1954.
Terrier (Pierre-François-Léon), 18 septembre 1954.
Valarche (Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Widemann (Bernard-Ernest-Joseph), 1er octobre 1954.

Subdivision de Chambéry.

MM. Anxionnaz (Marius), 1er octobre 1954.
Babouiaz (Joseph-Clément), 1er octobre 1954.
Barat (Jean-Jacques), 1er octobre 1954.
Bartoli (Charles-Henri), 1er octobre 1954.
Baudot (Henri-Auguste), 10 septembre 1954.
Berlioz (Pierre-Marc), 1er octobre 1954.
Blanc (André-Jules), 1er octobre 1954.
Bollard (Lucien-Vincent), 20 septembre 1954.
Bon (François-Robert), 1er octobre 1954.
Bontron (Maurice-Claude), 25 septembre 1954.
Bouchet (André), 1er octobre 1954.
Boulou (Jean), 11 septembre 1954.
Buffet (Claude-Victor), 1er octobre 1954.
Bujon (Jacques-Jean-Marie-François), 1er octobre 1954.
Canel (Jacques-Emile), 1er octobre 1954.
Carlioz (Albert-Joseph), 1er octobre 1954.
Cattelin (Jacques-Joseph-Gustave), 20 septembre 1954.
Chambon (Jacques-Marius), 1er octobre 1954.
Clerc-Renaud (André-Albert), 25 septembre 1954.
Combe (Georges-Henri), 11 septembre 1954.
Curtil (Antoine-Julien), 1er octobre 1954.
Deletraz (Robert-Félix-Jean), 1er octobre 1954.
Dentand (Urbain-Louis), 1er octobre 1954.
Didier (Raymond-Louis-Joseph), 15 août 1954.
Domer (Julien-Victor-Antoine), 1er octobre 1954.
Dorier (Maurice-Joseph-Benjamin), 25 septembre 1954.
Dumollard (André-Jacques), 1er octobre 1954.
Duruisseau (François-Michel), 1er octobre 1954.
Emery (Maurice-Jean-François), 1er octobre 1954.
Falcoz (François-Savinien), 1er octobre 1954.
Favre (Roger-Florentin), 1er octobre 1954.
Gallezot (Robert-Emile), 1er octobre 1954.
Garrone (Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Georges (Fernand-Joseph), 1er octobre 1954.
Giraud (Gaston-Hilarion), 25 septembre 1954.
Greffioz (René-Pierre), 1er octobre 1954.
Guignet-Doron (Fernand-Marius), 1er octobre 1954.
Guyenon (Gilbert-Marius), 25 septembre 1954.
Hebert (Paul-René), 1er octobre 1954.
Jacquier (Paul-André), 1er octobre 1954.
Janin (Robert), 1er octobre 1954.
Jaudouin (Jean-Pierre), 10 septembre 1954.
de Joybert (Roland-Jean-Marie-Gaston), 1er octobre 1954.
Kneip (Georges), 1er octobre 1954.
Lamare (Georges-Antoine-Albert), 1er octobre 1954.
Legros (Martial-Marie-Jean), 1er octobre 1954.
Lemoyne (Albert-Flavien-Charles), 1er octobre 1954.
Lillaz (Camille-Pierre-Léon), 1er octobre 1954.
Mallet (Guy-Emmanuel-Jean), 1er octobre 1954.
Miege (Antoine-Auguste-Jérôme), 1er octobre 1954.
Milanese (Rénato-Cornélio), 1er octobre 1954.
Moget (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Mouvillat (André-Jules), 1er octobre 1954.
Mudry (Henri-Jean-François), 1er octobre 1954.
Nonglaton (Henri-Augustin), 1er octobre 1954.
Olivier (Claude-Henri), 1er octobre 1954.
Orset (Maurice-Jean), 1er octobre 1954.
Pellet (Bernard-Edmond), 1er octobre 1954.
Perrière (Paul-Robert), 1er octobre 1954.
Philippe (Jacques-Henri), 25 septembre 1954.
Quard (Léon-André), 1er octobre 1954.
Richard (Robert-Charles), 1er octobre 1954.
Rigobert (Gustave-Albert-Francis), 1er octobre 1954.
Ringuet (Jean-Claudius-Marcel), 1er octobre 1954.
Romand (Bernard-Sylvain-Antide), 1er octobre 1954.
Rossat (Francis-André), 1er octobre 1954.
Rosset (Camille-Robert), 1er octobre 1954.
Rouge (Henri), 1er octobre 1954.
Serot (Roger-Marie-Hubert), 1er octobre 1954.
Teyssier (Joseph-Paul), 1er octobre 1954.
Thenet (Paul-Roger), 1er octobre 1954.
Tomamichel (Rémy-Marcel), 1er octobre 1954.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

MM. Besse (Paul), 1er octobre 1954.
Paris (André), 21 septembre 1954.

Subdivision de Grenoble.

MM. Achard (Louis-Fernand), 25 septembre 1954.
Arbod (Joseph-Félix-André), 25 septembre 1954.
Arnaud (Jean-Marie-Adolphe), 25 septembre 1954.
Aubert (René-Antoine-Louis), 25 septembre 1954.
Audemart (Aimé-Jean), 25 septembre 1954.
Baffert (Jean-François), 1er octobre 1954.
Bayle (Edouard-Marie-Eugène-Charles), 25 septembre 1954.
Bernard (Henri-Maurice), 1er octobre 1954.
Berrier (Henri-Albert), 1er octobre 1954.
Blanc (Paul-Aimé-Roger), 25 septembre 1954.
Bourdier (Jean-Louis-René-Lucien), 1er octobre 1954.
Bracoud (Ernest-Louis), 25 septembre 1954.
Bringuier (Edouard-Marie-Théodore), 1er octobre 1954.
Brotel (Marius-Jean-Adrien), 1er octobre 1954.
Cahu (Edmond-Albert), 10 septembre 1954.
Cattin (Maurice-Paul-Maximin), 1er octobre 1954.
Chabert (Albert-Joseph-Louis), 25 septembre 1954.
Chalançon (Maurice-Elie-Gaston), 1er octobre 1954.
Charmasson (Paul-Joseph-Auguste), 1er octobre 1954.
Charvet (Robert-Joseph-Eugène), 1er octobre 1954.
Chevrant-Breton (Pierre-Marie-André), 10 septembre 1954.
Clemancey (Jean-Marie), 25 septembre 1954.
Cottaz (Marc-Pierre), 1er octobre 1954.
Coudurier (Jean-Maurice), 1er octobre 1954.
Creach (Jacques-André-Amédée), 1er octobre 1954.
Cuzel (Fernand-Joseph-Antoine), 1er octobre 1954.
Davaine (Philippe-Camille-Eugène), 1er octobre 1954.
Debord (Jean-Marie), 1er octobre 1954.
Deconinck (Bernard-François-Carlos), 10 septembre 1954.
Delorme (Claudius), 1er octobre 1954.
Doutreligne (Jacques-Marcel-Marie), 1er octobre 1954.
Duclaux (Frédéric-Joseph-Aimé), 1er octobre 1954.
Duhem (André-Louis-Joseph), 25 septembre 1954.
Dussert (Raymond-Jean-Alfred), 1er octobre 1954.
Emery (Jean-Charles-Joseph), 10 septembre 1954.
Finet (André-Paul), 25 septembre 1954.
Fournier (Yves), 1er octobre 1954.
Gantet (Marc-Marius-Paul), 1er octobre 1954.
Gariel (Paul-Marie-Augustin), 1er octobre 1954.
Gaston (Jean-Raymond), 26 septembre 1954.
Gautherin (Jean), 1er octobre 1954.
Gelus (Joseph-Antonin), 1er octobre 1954.
Ginier-Gillet (Robert-Charles-Joseph), 11 septembre 1954.
Goirand (Chalfred-Adrien), 4 septembre 1954.
Gros (Marcel-Louis), 1er octobre 1954.
Groslier (Pierre), 1er octobre 1954.
Hamel (Pierre-André-Albert), 1er octobre 1954.
Imbault-Huart (Georges-Marcel-Jean-Clément), 1er octobre 1954.
Joulie (Michel-Félix), 25 septembre 1954.
Lamotte (Jean-Marie-Urie-Joseph), 1er octobre 1954.
Lefebvre (Albert-Lucien), 1er octobre 1954.
Legris (Raymond-Dominique-Hippolyte), 25 septembre 1954.
L'Huillier (Paul-Marie), 25 septembre 1954.
Liénard (André-Jules-Eugène), 1er octobre 1954.
Lombard (Jean-Maurice), 25 septembre 1954.
Lutz (Jacques-Marie), 1er octobre 1954.
Magaton (Roger-Joseph), 25 septembre 1954.
Maillet (Albert-Jean), 1er octobre 1954.
Malbos (Marcel-Auguste-Joseph), 1er octobre 1954.
Manon (Paul-Ernest), 1er octobre 1954.
Mazare (Jean-Paul-Marie), 1er octobre 1954.
Micoud (Lucien-Marie-Elie), 1er octobre 1954.
Mietton (Max-Ulysse-Fernand), 25 septembre 1954.
Moineau (Guy-Alphonse), 10 septembre 1954.
Moréon (Joseph-Léon-Marius), 1er octobre 1954.
Moyrand (Alfred-Henri-Charles), 1er octobre 1954.
Mutte (Jean-Baptiste-Alexandre), 1er octobre 1954.
Opinel (Paul-Joseph), 1er octobre 1954.
Pagnier (René-Camille-Eugène-Henri), 1er octobre 1954.
Piergiovanni (Libéro), 25 septembre 1954.
Pons (Albert-Charles-Guy-Bernard), 1er octobre 1954.
Rambeaud (Paul-Joseph-Antoine-Marie), 1er octobre 1954.
Reynaud (Charles-Louis), 25 septembre 1954.
Ribay (Pierre-Marie-Georges), 1er octobre 1954.
Ribeaud (Albert-Emile-Eugène), 1er octobre 1954.
Riondet (Jean-Constant-Clément), 1er octobre 1954.
Rivoira (Robert-Jean-Baptiste), 1er octobre 1954.
Rodier (Henri-Marius-Antoine), 1er octobre 1954.
Rollet (Jacques-André-Maurice), 25 septembre 1954.
Roqueblave (Paul-Marius), 1er octobre 1954.
Rostaing (Marcel-Octave), 25 septembre 1954.
Selme (Louis-Emile), 1er octobre 1954.
Servoz (Henri-Eugène), 25 septembre 1954.

MM. Simiand (Paul-Louis-Charles), 25 septembre 1954.
Tartary (Raymond-Ernest-Armand-Jean), 1er octobre 1954.
Tavel (Eugène-Marius-Etienne), 1er octobre 1954.
Thomas (Paul-Gabriel-Félicien), 25 septembre 1954.
Tissot (Jacques-Hubert-Olivier), 1er octobre 1954.

Subdivision de Lyon.

MM. Ambiaux (Gabriel), 11 septembre 1954.
Arbez (Jean-François), 25 septembre 1954.
Auble (Emile-Georges-Henri), 10 septembre 1954.
Basmadjian (Haroutioum), 25 septembre 1954.
Bault (Lucien-Marie), 25 septembre 1954.
Bellet (Maurice-Gilbert), 25 septembre 1954.
Bérard (Pierre-René), 10 septembre 1954.
Bert (Georges-Léon-Marie), 25 septembre 1954.
Bertrand (André-Maurice-René), 25 septembre 1954.
Blanc (Noël), 25 septembre 1954.
de Boissieu (Henri-Marie-André), 19 septembre 1954.
Brachet (André-Pierre-Paul-Marie-Philibert), 10 septembre 1954.
Brocard (Roger-Marcel-Honoré), 10 septembre 1954.
Brossy (Roger-Louis-Jean), 21 septembre 1954.
Brunner (François-Charles-René), 25 septembre 1954.
Burel (René-Albert-Marius), 25 janvier 1953.
Canorgue (Guy-Jean-Marius), 25 septembre 1954.
Carrot (Etienne-Maurice), 25 septembre 1954.
Chaine (André-Alphonse-Yves), 25 septembre 1954.
Chanel (Henri-Valentin), 25 septembre 1954.
Chevalier (Joseph), 10 septembre 1954.
Chrétin (Jean-Fernand), 17 septembre 1954.
Christophe (Louis-Jean-Marie), 25 septembre 1954.
Combe (Alfred-Eugène-Marius), 25 septembre 1954.
Cousse (Jean-Michel), 25 septembre 1954.
Cuillafroz (Lambert-Antoine), 25 septembre 1954.
Dailly (Claude-André), 25 septembre 1954.
Darnaud (Adolphe-Georges-Maurice), 10 septembre 1954.
Debidour (Tony-Paul-Victor-Henri), 10 septembre 1954.
Delanglade (Jean-Marie-Joseph), 10 septembre 1954.
Descournut (André-Joseph-Marie), 25 septembre 1954.
Désert (René-Marie-Christian), 10 septembre 1954.
Desprat (Edmond-Gabriel), 10 septembre 1954.
Duclos (André-Antoine), 25 septembre 1954.
Durand (Gabriel-Claude), 25 septembre 1954.
Falcon de Longevialle (Louis-Pierre-Gabriel-Marie), 25 septembre 1954.
Fayol (Désiré-Louis), 25 septembre 1954.
Friedmann (Robert-Charles), 25 septembre 1954.
Friess (Jacques-Anthelme-Félix), 25 septembre 1954.
Gay (Paul-Michel), 23 septembre 1954.
German (Paul-Henry), 10 septembre 1954.
Gillet (Henri-Emile-Auguste), 25 septembre 1954.
Godard (Pierre-Emile), 25 septembre 1954.
Goll (Emile-Albert), 25 septembre 1954.
Gorez (Jean-Jacques), 10 septembre 1954.
Grillet (Raymond-Henri), 10 septembre 1954.
Guerry (André-Benoît-Charles), 25 septembre 1954.
Guyenon (Gilbert-Marius), 25 septembre 1954.
Hours (Henri-Joseph-Alexandre), 25 septembre 1954.
Joseph (Bernard), 4 septembre 1954.
Jouvent (Albert-Léon), 10 septembre 1954.
Lafontaine (Roger), 25 septembre 1954.
Laplanche (Albert-Marie-Joseph), 10 septembre 1954.
Levin (Georges-Ferdinand), 7 août 1954.
Maignier (Henri-Joseph), 25 septembre 1954.
Marcel (Paul-Henri), 25 septembre 1954.
Marpot (René-Marie-Joseph), 25 septembre 1954.
Martin (Georges-Charles), 10 septembre 1954.
Mauche (Bernard-Fernand-Louis), 25 septembre 1954.
Melinand (Robert-Jean), 25 septembre 1954.
Minet (Jean-Henri), 25 septembre 1954.
Molin (Jacques-Amable-Marie-Pierre), 25 septembre 1954.
Morel (Pierre-Marie-Auguste), 25 septembre 1954.
Munoz (Gaston-Pierre), 25 septembre 1954.
Panet (Robert-Louis), 25 septembre 1954.
Parnière (André-Lucien), 19 septembre 1954.
Perret (André-Auguste), 10 septembre 1954.
Perrin (Maurice-Auguste-Louis), 25 septembre 1954.
Peyron (Antoine-Jean), 25 septembre 1954.
Pitiion (Charles-Eugène), 10 septembre 1954.
Raclot (Jean-Raoul-Gilbert), 10 septembre 1954.
Rey-Coquais (Jacques), 25 septembre 1954.
Rivoire (Jacques-André-Marie), 25 septembre 1954.
Rosso (Joseph-Marie-Ernest), 25 septembre 1954.
Stehlin (Hubert-Georges-Marie-Joseph), 25 septembre 1954.
Vial (Paul-Henri-Joseph), 10 septembre 1954.
Villion (René-Noël), 25 septembre 1954.

Subdivision de Saint-Etienne.

MM. Berget (Jean), 25 septembre 1954.
Dujardin (Pierre-Roland-Marcel), 25 septembre 1954.
Eymard (Pierre-Emile), 25 septembre 1954.
Ferlay (Paul-Léon-Henri), 25 septembre 1954.
Fert (Jacques-Edmond), 1er septembre 1954.
Flaugère (Pierre-Ferdinand-Marie), 1er octobre 1954.
François (Philippe-Emile-Marie-Joseph), 25 septembre 1954.
Gateau (Georges-Henri), 25 septembre 1954.
Mas (Louis), 25 septembre 1954.
Massena (Pierre-Georges-André), 19 septembre 1954.
Paret (Jean-Eugène-Henri), 1er octobre 1954.
Sijobert (André-Joseph-Dominique), 11 septembre 1954.
Titoulet (Marcel-Jacques-Auguste), 25 septembre 1954.

9e REGION MILITAIRE

Etat-major région.

MM. Cottalorda (Julien-Marie-Joseph-Léon), 1er octobre 1954.
Druard (Maurice-Léon-Prosper), 18 septembre 1954.
Dursap (Marius-Auguste-Louis), 18 septembre 1954.
Fulchiron (Christian-Claude-Pierre), 1er octobre 1954.
Lagneux (Jean), 1er octobre 1954.
Lassalle (Roger-Lucien-Georges), 18 septembre 1954.
Muscatelli (Antoine), 18 septembre 1954.
Revol (Félix-Francis-Dominique), 12 septembre 1954.
Roux (Georges-Jean-Louis), 18 septembre 1954.
Vidonne (Charles-Louis), 1er octobre 1954.

Subdivision de la Corse.

MM. Borelli (Ange-Marie), 27 septembre 1954.
Bronzini de Caraffa (Vincent-Barthélemy-François-Sébastien), 13 septembre 1954.
Contet (Pierre-Hippolyte-Eugène), 27 septembre 1954.
Cuvelier (Serge-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Dussert (André-Pierre-Alexandre), 1er novembre 1954.
Fagnanelli (Jean-Antoine), 1er octobre 1954.
Firroloni (Paul-François), 1er décembre 1954.
Julien (Roger-Paul-Gaston-Joseph), 1er octobre 1954.
Rouchel (Claude-Pierre-Auguste), 1er décembre 1953.
Tamagna (Joseph-René), 1er décembre 1954.
Vincensini (Mathieu), 1er décembre 1954.

Subdivision de Marseille.

MM. Alabe (Siméon-Emile-Louis), 21 septembre 1954.
Battaglini (Emile-Jean), 5 septembre 1954.
Bizot (Jacques-Victor), 26 septembre 1954.
Borely (Joseph-Jules-Jacques), 11 septembre 1954.
Boyer (Jacques-François-Marie), 26 septembre 1954.
Brugnon (Michel-André), 12 septembre 1954.
Charvet (Louis-Claude), 25 septembre 1954.
Colliex (André-François-Gabriel-Louis), 23 août 1954.
Courrèges (Gilbert), 12 septembre 1954.
David (François-Régis-Marcel-Marie-Joseph), 12 septembre 1954.
Esmieu (Louis-Jacques-Marie), 14 septembre 1954.
Galinier-Warrain (Yves-Edouard-Eugène-Albert), 26 septembre 1954.
Gay (René-Jean-Joseph), 20 septembre 1954.
Guichon (Georges-Etienne), 21 septembre 1954.
Isoard (Jacques-Alexis-Joseph), 14 septembre 1954.
Labourey (Marius-Eugène), 26 septembre 1954.
Lassauze (Alfred-Pierre), 20 septembre 1954.
Léoni (Jacques-Antoine), 12 septembre 1954.
Lherisson (Jean-Victor-Auguste), 26 septembre 1954.
Loffredo (Antoine-Marius-Jean-Baptiste), 13 septembre 1954.
Magnan (Louis-Marie-Julien), 13 septembre 1954.
Marty (Henri-Marcel-Julien), 12 septembre 1954.
Masson (Pierre-Edmond-Etienne), 12 septembre 1954.
Mayani (Paul), 13 septembre 1954.
Mouttet (Jean-Marie-Albert), 26 septembre 1954.
Pailloux (Jean-Pierre-Adolphe-Marie), 27 septembre 1954.
Pastor (Georges-Faustin), 16 septembre 1954.
Perdomo (Georges-Louis), 26 septembre 1954.
Puimatto (Francis-Louis-Gaspard), 26 septembre 1954.
Rezeau (Henri-Moïse-Martial-Jules), 16 avril 1954.
Rossi (Louis-Romain-Eugène), 10 septembre 1954.
Sassi (René-Antoine-André), 12 septembre 1954.
Savel (André-Edmond-Henri), 12 septembre 1954.
Suppin (Pierre-Armand), 20 septembre 1954.
Tissot (Henry-Marius), 20 septembre 1954.
Vadon (Georges-Henri-Joseph), 20 septembre 1954.
Venel (Roger-Paul), 26 septembre 1954.

Subdivision de Montpellier.

MM. Aussel (Joseph-François-Adrien-Théophile), 1er octobre 1954.
Authier (Jean-Louis-Antoine), 1er octobre 1954.
Banal (Maxime-Elie-Jean-Marie), 18 septembre 1954.
Barge (Léon-Claude), 1er octobre 1954.
Barnaud (Claude), 1er octobre 1954.
Barres (Emile-André-Marius), 1er octobre 1954.
Berton (Marcel-Aimé), 1er octobre 1954.
Bertrand (Joseph-André-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Besse (Paul-François), 25 septembre 1954.
Bessil (Jean-Raymond), 1er octobre 1954.
Bogelmann (Robert-Gérard), 25 septembre 1954.
Bonnel (Henry-Joseph-Mathurin), 1er octobre 1954.
Bonnet (Pierre-Augustin-René), 7 septembre 1954.
Boucoiran (Sylvain-François), 1er octobre 1954.
Brottes (Georges-Louis-Edouard), 1er novembre 1954.
Brun (Jean-Joseph-Gaston), 1er octobre 1954.
Brunet (Firmin-Pierre-Louis), 1er octobre 1954.
Cabanes (Pierre-Lucien-Raymond), 1er octobre 1954.
Cabestaing (René-Achille), 1er octobre 1954.
Caffort (André-Charles-Bernard), 18 septembre 1954.
Came (Jean-Charles-Eugène), 1er octobre 1954.
Carles (Robert-Lucien-Henri), 25 septembre 1954.
Chauvet (Pierre-Marcel-Louis), 1er octobre 1954.
Coindet (Adolphe-Auguste-Maixent), 1er octobre 1954.
Combes (Henri-Jean-Alphonse), 1er octobre 1954.
Couderc (Justin-Numa), 1er octobre 1954.
Delassus (Jacques-Gilles-Charles-Antoine), 1er octobre 1954.
Deville (André-Alphonse-Vincent), 1er octobre 1954.
Donat (Yves-Raphaël), 1er octobre 1954.
Erpelding (Pierre), 1er octobre 1954.
Fibleuil (Louis-Frédéric-Clément), 27 septembre 1954.
Fischer (Charles), 1er octobre 1954.
Fort (Paul), 1er octobre 1954.
Gastaud (Armand-Lucien), 1er octobre 1954.
Gautier (Léon-Germain), 1er octobre 1954.
Gillardeaux (Roger-Raymond), 1er octobre 1954.
Giry (Joseph-Marie-Pierre), 1er octobre 1954.
Guiraudios (Jean-Lucien), 1er octobre 1954.
Guy (Joseph-Pierre), 1er octobre 1954.
Heyraud (André-Eugène), 27 septembre 1954.
Hot (Gilbert-Paul-Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Istria (Roger-Louis), 1er octobre 1954.
Johannin (Pierre-Lucien), 1er octobre 1954.
Laures (Pierre-Marie-Florentin-Charles), 1er octobre 1954.
Lebrun (Henri-Victor-Emilien), 1er octobre 1954.
Le Diascorn (Georges), 1er octobre 1954.
Leiris (Jean-Lucien), 1er octobre 1954.
Le Port (René-Louis), 1er octobre 1954.
Liautard (Martin-Jules-Jean), 1er octobre 1954.
Libourel (Clément-Pierre-Joseph), 1er octobre 1954.
Maillol (Etienne-Joseph), 18 septembre 1954.
Marques (Marius-Jacques), 1er octobre 1954.
Martel (Robert-Fernand-Léon), 1er octobre 1954.
Mas (Pierre-Joseph-Antoine), 1er octobre 1954.
Mazel (Jean-Maurice-Emile), 1er octobre 1954.
Mazota (Mariano), 1er octobre 1954.
Meuvret (Henri-Jean-Victor), 1er octobre 1954.
Miaille (François-Jean), 1er octobre 1954.
Nimon (Guy-Albert-Marius), 25 septembre 1954.
Noël (Max-André-Marie-Antoine), 1er octobre 1954.
Ollier (Bruno-Jean-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Pascal (Michel-Marius), 1er octobre 1954.
Pelissero (Pierre), 1er octobre 1954.
Pellegrinni (Yves), 1er octobre 1954.
Planes (Pierre-Marie-Georges), 1er octobre 1954.
Potin (André-Eloi), 1er octobre 1954.
Pourreau (Auguste), 1er octobre 1954.
Queralt (Jean-Michel-Simon), 22 août 1954.
Recasens (Odon-Maxime-Pierre-Paul-Emile), 1er octobre 1954.
Robert (André-Aimé-Etienne), 21 septembre 1954.
Rodier (Etienne-Louis-Victorin), 1er octobre 1954.
Roger (Jean-Charles-Marie), 1er octobre 1954.
Rosset (André), 1er octobre 1954.
Rouanet (Joseph-Paul), 1er octobre 1954.
Rozière (André-Léon), 1er octobre 1954.
Seguin (Albert-Henry), 1er octobre 1954.
Sol (François-Germain-Tiburce), 1er octobre 1954.
Soulas (Paul-Marie-Joseph-Célestin), 1er octobre 1954.
Tabusse (Max-Pierre), 1er octobre 1954.
Tasque (Pierre-Thomas-Antoine), 1er octobre 1954.
Thibaut (Georges-Yves-Louis), 1er octobre 1954.
Uso (Vincent), 1er octobre 1954.
MM. Vallhe (Pierre-Charles-Albini-Laurent), 25 septembre 1954.
Vidal (Antoine-Clément-François), 1er octobre 1954.
Vidal (Henri-Louis), 1er octobre 1954.
Vigier (François-Henri), 1er octobre 1954.
Viste (Jacques-Joseph-Jules), 1er octobre 1954.

Subdivision de Nice.

MM. Allavena (Henri-Charles-Etienne), 29 août 1954.
Allemand (Robert-Francis-Marie-Louis), 26 septembre 1954.
Armenier (François-Marie), 23 août 1954.
Auban (Albert-Jean), 20 septembre 1954.
Ballet (Albert-César), 13 septembre 1954.
Bellion (Jacques), 11 septembre 1954.
Bellon (Paul-Georges), 13 septembre 1954.
Benoit (Albin-Marius-Charles-André), 20 septembre 1954.
Bert (Abel-Marie), 8 septembre 1954.
Brun (Fernand-Armand-Georges), 26 septembre 1954.
Chambon (Lucien-Antoine), 25 août 1954.
Chelotti (Pierre-Dominique), 1er novembre 1952.
Damy (Maurice-Ernest-Alphonse), 8 septembre 1954.
Domergue (Marcel-Louis-Joseph), 21 septembre 1954.
Ernst (Jean-Albert-Charles), 8 septembre 1954.
Faury (Henri-Georges-Antonin), 11 septembre 1954.
Favre (Jacques-Ernest-Louis), 13 septembre 1954.
Fesquet (Jean-Gaston-Benjamin), 16 février 1954.
Fortoul (Rémy-Jean), 24 août 1954.
Gassend (Georges-Eugène), 13 septembre 1954.
Giana (Jean), 13 septembre 1954.
Giordan (René-Antoine-Joseph), 13 septembre 1954.
Herlaut (Claude-Baptiste-Ulysse-Gustave), 9 septembre 1954.
Laurenti (Henri-Jean-Jacques), 8 septembre 1954.
Meynard (Jean-Joseph-Honoré), 13 septembre 1954.
Mouton (Henri-Pierre-Paul), 13 septembre 1954.
Murad (Pierre-Claude), 13 septembre 1954.
Pages (René-Sylvain), 13 septembre 1954.
Pisi (Alfred-Joseph-Lazare), 9 septembre 1954.
Prat (Auguste-François), 13 septembre 1954.
Rastier (Jean-François-José), 13 septembre 1954.
Riolacci (Ange-Paul), 13 septembre 1954.
Ritondale (Léopold-Léon), 18 août 1954.
Roux (Eugène), 5 août 1954.
Scoffie (Louis-Jean), 13 septembre 1954.
Touboul (Armand-Louis), 29 août 1954.
Veran (Jean-Marius-Gaston), 13 septembre 1954.
Viano (Pierre-Constant-Charles), 8 septembre 1954.

10e REGION MILITAIRE

Division d'Alger.

M. Delpretti (Gérard-Jean-François), 9 juin 1954.

Division d'Oran.

MM. Besombes (André), 11 septembre 1954.
Blanchet (Pierre-Edouard-Louis), 29 octobre 1954.
Boesch (André-Lucien-François), 1er octobre 1954.
Bourdis (Fernand-Henri), 1er octobre 1954.
Briand (Michel-Léon-Jean), 1er octobre 1954.
Canteins (René-Joseph-François), 1er octobre 1954.
Catalan (Jacques-Marie), 29 septembre 1954.
Chouraki (Georges), 9 septembre 1954.
Contreras (Antoine), 1er octobre 1954.
Corre (Eugène-Charles-Joseph), 1er novembre 1954.
Couanard (Louis-Olivier-Gilbert), 1er novembre 1954.
Couffin (Georges-Marius-Robert), 25 septembre 1954.
Dallies (Pierre-Paul-Louis), 1er octobre 1954.
Dalouzy (Henri-Jean), 1er octobre 1954.
Davin (Max-François-Marie), 1er octobre 1954.
Desclos (Michel-Henri), 24 septembre 1954.
Deville (Gabriel-François), 1er octobre 1954.
Diaz (Max-Louis-François), 10 octobre 1954.
Dompnier (Yves), 10 septembre 1954.
Duranseau (André-Eugène), 29 septembre 1954.
Durr (Marius-Emile), 1er novembre 1954.
Ferrer (Pierre-Michel), 1er octobre 1954.
Gaudry (Charles-Lucien-Louis), 1er octobre 1954.
Gelineau (André-Roger), 10 septembre 1954.
Georges (Maurice-Olivier), 1er octobre 1954.
Gilabert (Vincent-François), 7 septembre 1954.
Guillem (François), 1er octobre 1954.
Guinet (Jean-Roger), 1er octobre 1954.
Guingand (Pierre-Henri), 1er octobre 1954.
Marciano (Victor-Charles), 1er novembre 1954.
Massa (Marcel-Blaise), 1er octobre 1954.
Munuera (Joseph), 1er octobre 1954.
Oberic (Norbert), 1er octobre 1954.

MM. Olivier (Louis-Henri), 8 septembre 1954.
Palma (Raymond-François), 1er octobre 1954.
Pequignot (Jean), 1er octobre 1954.
Perrin (Louis-Joseph-Marie-Paul), 1er novembre 1954.
Picon (Louis-Gilbert), 9 septembre 1954.
Pomies (Ernest), 1er octobre 1954.
Prou (Thomas-César), 1er octobre 1954.
Radenac (Jean-Louis-Marie), 1er octobre 1954.
Ravaux (Eugène-Paul), 1er octobre 1954.
Reult (Georges), 1er octobre 1954.
Reverdito (Raymond-Albert), 25 septembre 1954.
Ringenbach (Marcel-Henri), 10 septembre 1954.
Santamaria (Gabriel-Auguste), 1er octobre 1954.
Santini (Yvan-Léonard-Jean), 3 septembre 1954.
Schneider (Louis-Ernest), 1er octobre 1954.
Segarra (Serge-Jérôme-José), 9 septembre 1954.
Seltner (René-Raymond), 1er octobre 1954.
Soler (Manuel-Antoine), 1er octobre 1954.
Sutter (Jean), 9 septembre 1954.
Tassi (Paul-Jules-Lucien), 11 octobre 1954.
Uetwiller (Jean-Georges-Lucien), 1er octobre 1954.

TROUPES DU MAROC

Etat-major commandement supérieur des troupes du Maroc.

MM. Boulanger (Hugues-Raoul-André), 1er octobre 1954.
Castelain (Jacques-Henri), 1er octobre 1954.
Damon (Gérard-Louis-René-Henri), 1er octobre 1954.
Delcombel (Pierre-Marcel-Léon), 1er octobre 1954.
Foullon (Bernard-Henri-Robert-Marie), 1er octobre 1954.
Gouarin (Jean-Albert), 1er décembre 1954.
Jeanneau (Gaétan-Charles-René-Guy), 1er octobre 1954.
Lepoutre (Luc-Marcel-Pierre-Joseph), 1er octobre 1954.
Orluc (Roger-Auguste), 1er octobre 1954.
Palaz (Jean-François-Adrien), 1er octobre 1954.
Peron (Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Pouly (Léon-Séraphin-Joseph), 1er octobre 1954.
Schricke (Jean-Paul), 1er octobre 1954.
Wolf (Georges-Raymond), 1er octobre 1954.

Division de Casablanca.

MM. Arthaud (Roger-Alphonse), 1er octobre 1954.
Artigaud (Jacques-François-Jean), 1er octobre 1954.
Auvray (Christian-Henri-Roger), 1er octobre 1954.
Bart (André-Jean), 1er octobre 1954.
Battu (Pierre-Jean-Robert), 1er octobre 1954.
Bernard (Roland-Philippe), 28 décembre 1954.
Berthon (André-Henri), 1er octobre 1954.
Blonde (Philippe-Henri-Marie), 1er octobre 1954.
Bonnamour (René-Marie), 1er octobre 1954.
Bonnot (Armand-Frédéric), 1er octobre 1954.
Bouillier (Jacques-Georges-René), 1er octobre 1954.
Breyton (Michel-Marie-André), 15 décembre 1954.
de Cacqueray-Valmenier (Louis-François-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Capber (Henri), 1er octobre 1954.
Cauchemez (Pierre-Georges-René), 1er octobre 1954.
Cazajous (Charles-Léon), 1er octobre 1954.
Cespedes (Armand-Ernest), 1er octobre 1954.
Chamayrac (François), 1er octobre 1954.
Chapellier (Bernard-Marie-René), 1er octobre 1954.
Claudot (Serge-Paul), 1er octobre 1954.
Clavel (Michel-Marie-Marc), 1er octobre 1954.
Clisson (Jean), 1er octobre 1954.
Colin (Yvon-Louis-Vital), 1er octobre 1954.
Cosso (Xavier-Faustin), 1er octobre 1954.
Da Vala (Raphaël-François-Paul), 1er octobre 1954.
Delache (Louis-Emile-Maurice), 1er octobre 1954.
Demagny (Jean-Charles-Marcel), 1er octobre 1954.
Durand (Pierre-Jean-Elie), 1er octobre 1954.
Fay (Jean-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Froment (Robert), 1er octobre 1954.
Gabrielli (Pierre-André-Léon), 1er octobre 1954.
Gendre (Paul), 1er octobre 1954.
Givry (Charles), 1er octobre 1954.
Gomez (Sauveur-Paul), 1er novembre 1954.
Grangier de la Marinière (Alain-Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Guillemenet (Robert), 1er octobre 1954.
Hamel (Robert-Henri), 1er octobre 1954.
Hardy (René-Jacques-Richard), 15 décembre 1954.
Homberger (Maxime-Hugues), 1er octobre 1954.
Homo (Jacques-Marie-Antoine-Adrien), 1er novembre 1954.
Jacotey (René-Guy), 1er octobre 1954.
Jourdan (Pierre-Louis-Félix), 1er octobre 1954.
Leclercq (René-Alfred), 1er octobre 1954.
Leho (François-Gaston-Joseph), 1er octobre 1954.
MM. Lenne (Lucien-Auguste-Henri), 1er octobre 1954.
Luciani (François-Marie-Joseph-Albert), 1er octobre 1954.
Madras (André-Pierre), 1er octobre 1954.
Manelphe (Francis-Léon-Victor), 15 décembre 1954.
Marcovich (Georges-Jean-Baptiste), 1er novembre 1954.
Mercier (Michel-Auguste), 1er novembre 1954.
Meusy (Norin-Jean-Louis), 1er octobre 1954.
Moënne-Loccoz (René-Camille-Eugène), 1er octobre 1954.
Nouvel (Jean-Georges-Eugène), 15 décembre 1954.
Paganelli (Pierre-Jacques-François), 1er octobre 1954.
Paul (Jacques-Marcel-Elie), 1er octobre 1954.
Paules (Rolland-Vincent), 1er novembre 1954.
Pegurier (Jacques-Léon-Joseph), 1er octobre 1954.
Pelissier (Roger-Louis), 1er novembre 1954.
Petroukhine (André-Nicolas), 1er octobre 1954.
Peyre (Paul-Maurice-André), 1er octobre 1954.
Picot (Pierre), 1er octobre 1954.
Piercy (André-Jean-Marcel), 1er novembre 1954.
Pierrez (Roland-François), 1er octobre 1954.
Pietri (Jean), 1er novembre 1954.
Piquemal (Georges-Joseph), 1er octobre 1954.
Pons-Martinet (Gabriel-Joseph), 1er novembre 1954.
Pradignac (Henri-Jean), 1er octobre 1954.
Prin (Raymond-René), 1er octobre 1954.
Quelquejay-Leclerc (Guy-Marie-Albert), 1er octobre 1954.
Quilichini (Marc-Marie), 1er octobre 1954.
Rannou (Robert), 1er octobre 1954.
Renner (Marc-Dominique-Grégoire-Jean-Marie), 1er novembre 1954.
Rousseau (Henri-Emile), 1er octobre 1954.
Sallin (Denis-Joseph-Michel), 1er octobre 1954.
Sapede (Henri-Pierre), 1er octobre 1954.
Sapin (Claude-Pierre), 1er octobre 1954.
Selva (Lucien-André), 1er octobre 1954.
Simionesco (Georges-Hubert), 1er octobre 1954.
Soleihavoup (Alain-Louis-Léon), 1er novembre 1954.
Tillet (Claude-André), 1er octobre 1954.
Toulemonde (Francis-Bruno-Christians-Marie), 1er octobre 1954.
Usureau (Antoine-Ernest-Lucien), 1er octobre 1954.
Van-Driesten (Guillaume-Charles), 1er octobre 1954.

Division de Fès.

MM. Babey (Raymond-Georges), 1er octobre 1954.
Fernandez (Edmond), 1er octobre 1954.
Greminger (Assiout-Louis-Jean-Jacques), 27 septembre 1954.
Leulier (Jacques-Paul-Louis-Alfred), 2 septembre 1954.
Llorca (Thomas-Jean), 1er novembre 1954.
Moulin (Henri-Michel), 24 septembre 1954.

Division de Meknès.

MM. Aguera (Antoine-Médard), 13 septembre 1954.
Beguin (Mars-Serge), 1er octobre 1954.
Cayssiols (Maurice-Pierre), 1er octobre 1954.
Cokelaer (Lucien-Désiré-Auguste), 1er octobre 1954.
Fagot (Pierre-Marie), 1er octobre 1954.
Fiot (Camille), 25 septembre 1954.
Gadel (Raymond-Pierre-Victor), 30 septembre 1954.
Gleizes (Gaston-Albert), 1er octobre 1954.
Lales (Pierre-François-Marie), 1er octobre 1954.
Nau de Champlouis (Albert-Ferdinand-Marie-Victor), 1er octobre 1954.
Pifois (Lucien-Pierre), 18 octobre 1954.
Teppa (François-Marie), 15 décembre 1954.
Tribout (Albert-Henri), 27 octobre 1954.

Subdivision autonome d'Agadir.

MM. Appere (Georges-François-Robert), 26 septembre 1954.
Bizat (Pierre-Fernand-René-Paul), 23 septembre 1954.
Landre (Albert-Louis-Charles), 25 septembre 1954.
Lazzerini (Guiseppe), 26 septembre 1954.
Pacaud (Francis-Jean-Maurice), 1er janvier 1955.

TROUPES DE TUNISIE

Etat-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie.

MM. Arnaldez (Roger-Antoine), 1er octobre 1954.
Barret (Henri-Eugène-Benjamin), 1er octobre 1954.
Bocquillon (Georges), 1er octobre 1954.
Bebien (Gabriel-Auguste), 1er octobre 1954.
Dollot (Louis-Marie-Auguste), 1er octobre 1954.
Elisseef (Nikita), 1er octobre 1954.
Lebecque (Charles), 1er octobre 1954.
Poliatscheck (Jean-Jacques), 1er octobre 1954.

Subdivision de Bizerte.

M. Attard (Armand-Jacques-Charles-André), 28 août 1954.

Subdivision de Gabès.

MM. Callegari (Guido-Louis), 11 septembre 1954.
Daugeron (Maurice-Louis-Pierre), 10 septembre 1954.
Haentjens (André-Ernest), 1er octobre 1954.
Le Vot (Raymond-Joseph-Marie), 18 septembre 1954.

Subdivision de Sousse.

MM. Aubert (Louis-Pierre), 4 octobre 1954.
Berard (Georges-Adrien-Raymond), 16 octobre 1954.
Capelle (Gilbert-Alexandre), 16 septembre 1954.
Courbin (Pierre-Marius-Georges), 10 septembre 1954.
Girardot (Max-Paul-Marcel), 1er octobre 1954.
Kinnig (Marius-Albert), 1er octobre 1954.
Laporte (Paul-Louis), 16 octobre 1954.
Louvrier (Jean-Louis-Vincent), 16 septembre 1954.
Perret du Cray (Bernard-François-Marie-René), 20 septembre 1954.
Salvarelli (François), 16 octobre 1954.

Subdivision de Tunis.

MM. Ansidei (Paul-Antoine), 9 août 1954.
Avertin (Joseph-Laurent), 1er décembre 1954.
Barbin (Henri-André-Marie), 27 août 1954.
Bertrand (Lucien-Louis-Léon), 1er octobre 1954.
Bianchi (Paul-Marie-Jean), 1er novembre 1954.
Borg (Pierre-Paul), 21 août 1954.
Borgomano (Jean-Alfred), 28 septembre 1954.
Bories (André-Hippolyte-Joseph), 1er octobre 1954.
Buzare (Jean-François-Jacques), 1er octobre 1954.
Campisi (Dominique), 29 juillet 1954.
Chabas (Roger-Hugues), 27 août 1954.
Champagnat (Roland), 1er octobre 1954.
Chevillard (Gérard-Marie-Louis), 25 août 1954.
Copier (Emile), 1er octobre 1954.
Curato (Robert), 17 septembre 1954.
Delord (Roger), 1er octobre 1954.
Eissen (Serge-Charles), 1er octobre 1954.
Gagean (Maurice-Jean-Joseph), 23 août 1954.
Gargano (René-Marcel-Eugène), 1er octobre 1954.
Labrousse (Pierre-René-Jean), 1er octobre 1954.
Lecine (Albert), 1er octobre 1954.
Le Masson (Paul-Jean), 10 août 1954.
Le Roux (Pierre-Marie), 15 décembre 1954.
Louis (André-Marie), 24 septembre 1954.
Mandement (Roger-Henri-Jacques), 7 août 1954.
Mangin (Michel-Henri-Joseph), 8 novembre 1954.
Ottaviani (Jean-Marius-Louis), 25 décembre 1954.
Paoli (Jean-Baptiste), 20 août 1954.
Pau (Fernand-Victor-Yvon), 17 septembre 1954.
Savignoni (Robert-Louis), 1er octobre 1954.
Sebilleau (Jean-Claude-Marcel), 11 septembre 1954.
Serpaggi (Joseph-Antoine), 1er octobre 1954.
Traverso (Etienne-Pierre-Paul), 1er décembre 1954.
Tron (René-Eugène-Henri), 14 septembre 1954.
Vidal (Robert-Pierre-Alfred), 1er octobre 1954.
Vigouroux (Hervé), 1er octobre 1954.

OFFICIER SERVANT SOUS LE REGIME DU DECRET DU 7 FEVRIER 1940

M. Mohamed el Lamouchi ben Amara ben Hadj Ahmed Ammar, 1er octobre 1954.

En situation d'activité.

M. Reiniche (Alex-Jean-Raymond), 16 octobre 1954.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

MM. Beck (Marcel-Ferdinand), 1er octobre 1954.
Bregeon (Michel-Moïse-Georges), 1er novembre 1954.
Cheval (René-Jules-Virgile), 1er octobre 1954.
Dessalien (François-René-Joseph), 1er octobre 1954.
Faller (Paul-Louis-Marcel), 1er octobre 1954.
Faury (René-Georges), 1er octobre 1954.
Garban (Pierre-Maurice-Marie-Joseph), 1er octobre 1954.
Heibel (Paul-Ernest), 1er octobre 1954.
Kœnig (René-Léon-Albert), 1er novembre 1954.
Kohler (Alphonse-Henri), 1er octobre 1954.
Laroche (Raymond-Jean-François), 1er octobre 1954.
Mazon (Jean-Yves), 1er octobre 1954.
Monange (Francis), 1er octobre 1954.
Ozeel (Gustave-Charles), 24 septembre 1954.
Sarazin (Jules-Paul-Joseph), 29 août 1954.
MM. Tempere (Paul), 28 août 1954.
Thierry (André-Auguste-Albert), 3 septembre 1954.
Tourne (Robert), 1er octobre 1954.
Wustner (Hubert), 18 septembre 1954.

En situation d'activité.

M. Levavasseur (Bernard-Amédée-Georges-Louis-Jean Marie), 18 octobre 1954

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

MM. Barra (Camille-Victor), 1er octobre 1954.
Stephan (Henri-Marcel-Marie), 20 juillet 1947.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

MM. Baucher (Maurice), 1er octobre 1954.
Beaubernard (Marc-Allin-Albert), 1er octobre 1954.
Estrangin (Hilaire-Joseph-André), 25 septembre 1954.
Lhermusieau (Georges-André), 15 décembre 1954.
Lucas (François-Louis), 1er octobre 1954.
Mongin (Jean-Marie), 17 septembre 1954.
Soulet (Georges-Marie-Jean), 3 septembre 1954.

GROUPE ANTILLES-GUYANE

MM. Ehrhard (François-Albert-Charles), 1er octobre 1954.
Leroux (Claude-Ernest), 1er octobre 1954.
Ranc (Pierre-Albert), 1er octobre 1954.
Robin de la Cotardière (Alain-Jacques-Marie), 1er octobre 1954.
Roman (Alain-Paul-François), 1er octobre 1954.

FORCES FRANÇAISES EN EXTREME-ORIENT

MM. Buisson (Jean-Joseph-Justin), 14 avril 1953.
Guimet (Eléazard-Joseph), 1er mars 1949.

En situation d'activité.

Artillerie.

Forces françaises en Allemagne.

M. Bidet (Roger-Louis-Marie), 16 octobre 1954.

Transmissions.

Troupes de Tunisie.

M. Forrer (Bernard-Jean-Marie-Pierre), 18 avril 1954.

Décret du 23 novembre 1954 portant nominations dans les cadres des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 23 novembre 1954, sont nommés, pour prendre rang du 1er novembre 1954, les personnels suivants ayant suivi le peloton des élèves officiers de réserve d'administration du service de santé:

Au grade de sous-lieutenant d'administration de réserve.

MM. les élèves officiers de réserve d'administration:
Debosque (Hubert-Marie-Joseph), 8e région, mle 50-39-13914.
Reny (Robert), 3e région, mle 52-17-00615.
Pappalardo (Joseph-Germain), 5e région, mle 51-92-3530.
Quagliaro (Régis-Dominique-Pierre), 8e région, mle 52-38-00229.

Décret portant changement d'arme d'officiers de réserve.

Par décret en date du 23 novembre 1954:

Les officiers de réserve ci-après, dont la démission conditionnelle est acceptée, sont nommés dans les réserves du service de santé (armée de terre):

Au grade de médecin sous-lieutenant,

A compter du 12 décembre 1947.

(Pour prendre rang du 12 décembre 1943.)

M. Lapeyre-Mensignac (Jean-André-Pierre), lieutenant d'administration du service de santé.

A compter du 22 juin 1951.

(Pour prendre rang du 22 juin 1947.)

M. Buffard (Gabriel-François), sous-lieutenant d'artillerie.

A compter du 20 juin 1952.

(Pour prendre rang du 20 juin 1948.)

M. Cartier (Albert-Henri), lieutenant d'administration du service de santé.

A compter du 12 mai 1953.

(Pour prendre rang du 12 mai 1949.)

M. Monnier (Pierre-Francis-René), sous-lieutenant d'artillerie.

A compter du 3 avril 1954.

(Pour prendre rang du 3 avril 1950.)

M. Robin (Adolphe-Paul-Marie), sous-lieutenant de l'arme blindée et cavalerie.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant,

A compter du 5 juillet 1952.

(Pour prendre rang du 5 juillet 1950.)

M. Moy (Alexandre-Eugène-Marie), sous-lieutenant d'administration du service de santé.

A compter du 24 mars 1954.

(Pour prendre rang du 24 mars 1952.)

M. Le Coustumer (René), sous-lieutenant du train.

Au grade de dentiste sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 4 février 1949.)

M. Guillard (Léo-Camille-Marie), sous-lieutenant d'infanterie.

(Pour prendre rang du 2 juillet 1953.)

M. Brunner (François-Charles-René), sous-lieutenant d'infanterie.

Sont promus dans les réserves du service de santé:

Au grade de médecin lieutenant.

(Rang du 12 décembre 1947.)

M. Lapeyre-Mensignac (Jean-André-Pierre), médecin sous-lieutenant.

(Rang du 22 juin 1951.)

M. Buffard (Gabriel-François), médecin sous-lieutenant.

(Rang du 20 juin 1952.)

M. Cartier (Albert-Henri), médecin sous-lieutenant.

(Rang du 12 mai 1953.)

M. Monnier (Pierre-Francis-René), médecin sous-lieutenant.

(Rang du 3 avril 1954.)

M. Robin (Adolphe-Paul-Marie), médecin sous-lieutenant.

Au grade de pharmacien lieutenant.

(Rang du 5 juillet 1954.)

M. Moy (Alexandre-Eugène), pharmacien sous-lieutenant.

Au grade de dentiste lieutenant.

(Rang du 4 février 1952.)

M. Guillard (Léo-Camille-Marie), dentiste sous-lieutenant.

Ouverture de crédits.

Par arrêté interministériel en date du 26 novembre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 1.386.637.605 F applicables aux chapitres ci-après du budget de la défense nationale et des forces armées, pour l'exercice 1954:

Section commune:		
Chap. 53-51. — Gendarmerie. — Matériel.....		28.681.969 F.
Section air:		
Chap. 53-72. — Matériel de série de l'armée de l'air.		488.935.157
Section guerre:		
Chap. 53-41. — Habillement, campement, couchage et ameublement. — Programmes.	39.600.000 F.	
Chap. 53-71. — Fabrications d'armement	283.500.000	
Chap. 53-91. — Fabrications de matériels divers.....	139.996.922	
Total section « guerre ».....		463.096.922
Section marine:		
Chap. 53-72. — Munitions.....		295.566.181
Section forces terrestres d'Extrême-Orient:		
Chap. 34-52. — Fonctionnement du service automobile		110.357.376
Total général.....		1.386.637.605 F.

Par arrêté interministériel en date du 26 novembre 1954, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, un crédit de payement d'un montant de 261.655.365 F applicable à l'article 2: « Télécommunications »; du chapitre 55-81: « Infrastructure interalliée. — Travaux » de la section commune du budget de la défense nationale, pour l'exercice 1954.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 54-1088 authentifiant les resultats du recensement du 10 mai 1954.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 novembre 1954, page 10597:

TABLEAU N° 1. — *Population des départements.*

Département du Calvados, dans la colonne « Population totale 1954 », au lieu de: « 472.991 », lire: « 112.991 ».

Création d'une sûreté urbaine à Lorient.

Le ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du directeur général de la sûreté nationale,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1950, notamment l'article 1er portant création, dans le cadre des circonscriptions de police urbaine, des sûretés urbaines,

Arrête:

Art. 1er. — Le tableau annexé à l'arrêté du 19 janvier 1950 est complété ainsi qu'il suit:

Sûretés urbaines.

Siège: Lorient. — Circonscriptions: Lorient, Keryado, Lanester, Ploëmeur, Hennebont.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er décembre 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 novembre 1954.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Examen du 28 octobre 1954 ouvert pour l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet.

Liste d'admissibilité.

Benoit (René-Paul).	Fourneret (Pierre).	Nespe (Claude).
Bertruc (Pierre).	Gaillard (Claude).	Nouhant (Gérard).
Blondel (Pierre).	Genin (Lucien).	Palun (Albert).
Brenet (Maurice).	Hedrich (Jacques).	Patault (Pernard).
Caillat (Jacques).	Hennequin (Noël).	Pelletier (Robert).
Chasseguet (Gérard).	Jacquin-Pentillon (Roger).	Peronnet (Paul).
Clavier (André).	Jaubert (François)	Perrilliat (Jacques).
Colliec (Francis).	Joubert (Maurice).	Pige (François).
Coppolani (Max).	Lamberigts (Guy).	Porles (Jean
Dablanc (Christian).	Largaud (Robert).	Raffy (Robert
Dard (Jean).	Larrede (Jean).	Rousseau (Paul).
Delassalle (Guy).	Le Page (Jean-Claude).	Rueff (Gilbert).
Delivet (Pierre).	Matard (Franck)	Salle (Gérard).
Durantou (Jacques).	Mazaud (Georges).	Simon (Jacques).
Falcon (Pierre).	Menneteau (Yves).	Thomas (Hubert).
Flamme (Pierre).	Mosser (Michel).	Tuffilier (Guy
Foucault (Maurice).		Tzocme (Bernard).
Foures (Lucien).		Valentini (André).

Les épreuves orales se dérouleront les 8 et 9 décembre 1954

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret du 23 novembre 1954 portant nomination de l'agent comptable du Collège de France.

Par décret en date du 23 novembre 1954, M. Chaume (Jean-François), chef de service du Trésor de 1re classe, est nommé agent comptable du Collège de France, en remplacement de M. Mangez, décédé. Le présent décret aura effet du 3 septembre 1954.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Décret n° 54-1187 du 24 novembre 1954 relatif au payement des primes et subventions allouées aux producteurs de lin et aux producteurs de chanvre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu l'acte dit loi du 15 septembre 1943 portant création d'une taxe d'encouragement à la production textile et les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 46-2134 du 2 octobre 1946 relatif au payement de la subvention au rouissage-teillage du lin, modifié par les décrets n° 47-2240 du 19 novembre 1947 et n° 50-689 du 14 juin 1950;

Vu le décret n° 48-296 du 19 février 1948 relatif au payement de la prime à la culture du lin;

Vu le décret n° 48-297 du 19 février 1948 relatif au payement de la subvention aux producteurs de chanvre;

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 54-435 du 5 février 1954 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953,

Décrète:

Art. 1er. — Sont abrogées les dispositions du décret n° 46-2134 du 2 octobre 1946 relatif au payement de la subvention au rouissage-teillage du lin, modifié par les décrets n° 47-2240 du 19 novembre 1947 et n° 50-689 du 14 juin 1950, du décret n° 48-296 du 19 février 1948 relatif au payement de la prime à la culture du lin et du décret n° 48-297 du 19 février 1948 relatif au payement de la subvention aux producteurs de chanvre.

Art. 2. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1954.

EDGAR FAURE.

Par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Décret n° 54-1188 du 24 novembre 1954 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Guyane modifiant les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans ce département.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement de la Guyane comme département français, modifiée par les textes subséquents;

Vu l'article 5 du décret n° 47-2391 du 27 décembre 1947 portant extension, au département de la Guyane, des dispositions de la législation et de la réglementation douanières métropolitaines;

Vu le code des douanes;

Vu la délibération du conseil général de la Guyane en date du 20 avril 1954 modifiant les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans ce département,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération annexée au présent décret, prise par le conseil général de la Guyane, le 20 avril 1954, et portant modification des règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans ce département.

Art. 2. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1954.

EDGAR FAURE.

Par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

DELIBERATION

PORTANT MODIFICATION DES RÈGLES D'ASSIETTE ET DE PERCEPTION DES DROITS D'OCTROI DE MER EN CE QUI CONCERNE LES MARCHANDISES INTRODUITES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GUYANE

Vu la loi n° 48-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements français les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française;

. . . . . .

Vu le rapport n° 146 2/1 du 15 avril 1954;

Vu la délibération du conseil général en date du 22 septembre 1953;

Sur proposition de sa commission financière,

Le conseil général a adopté, dans sa séance du 20 avril 1954, les dispositions suivantes:

Art. 1er. — Les droits d'octroi de mer sont applicables aux marchandises de toute provenance, y compris celles en provenance des autres parties du territoire douanier, introduites dans le département de la Guyane.

Art. 2. — Les droits d'octroi de mer applicables aux marchandises visées à l'article 1er ci-dessus sont perçus par le service des douanes comme en matière de douane. Le fait générateur de leur perception est l'introduction des marchandises dans le département. Ils sont dus par le déclarant en douanes.

Art. 3. — Pour l'application des droits d'octroi de mer *ad valorem* aux marchandises visées à l'article 1er ci-dessus, la valeur imposable est celle qui est définie par l'article 35 du code des douanes pour l'assiette des droits de douane, y compris les frais nécessaires pour amener les marchandises jusqu'au lieu d'introduction dans le département (transport, fret, droits de sortie, commissions, prix des emballages non taxés séparément).

Art. 4. — Dans les mêmes conditions que celles fixées pour les droits de douane par le code des douanes, la perception des droits d'octroi de mer est suspendue sur les marchandises constituées en dépôt ou placées sous l'un des régimes douaniers ci-après: entrepôt, admission temporaire, transit, transbordement, zone franche maritime ou fluviale.

Art. 5. — Sont exonérées des droits d'octroi de mer:

1° Les marchandises faisant l'objet, en vertu de l'article 189 du code des douanes, d'une admission exceptionnelle en franchise des droits de douane normalement applicables;

2° Par dérogation à l'article 1er qui précède, les marchandises introduites dans le département par l'armée, par les administrations et par les services publics de l'Etat, du département et des communes ou pour leur compte sur production des marchés passés avec ces administrations par le déclarant;

3° Les objets destinés à l'exercice du culte;

4° Les articles d'équipement introduits par les groupements de jeunesse et les sociétés sportives;

5° Les cartes géographiques;

6° Les publications touristiques.

Les conditions d'application du paragraphe 2 du présent article sont fixées par des arrêtés du ministre du budget. Ces arrêtés peuvent décider que les marchandises ayant bénéficié de la franchise des droits d'octroi de mer ne pourront pas être cédées à titre onéreux ou gratuit, pendant un délai déterminé.

Art. 6. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente délibération, notamment les dispositions de la délibération en date du 22 septembre 1953 susvisée.

Conditions dans lesquelles certaines marchandises introduites dans le département de la Guyane sont exonérées des droits d'octroi de mer.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement de la Guyane comme département français, modifiée par les textes subséquents;

Vu l'article 5 du décret n° 47-2391 du 27 décembre 1947 portant extension au département de la Guyane de la législation et de la réglementation douanières métropolitaines;

Vu le décret n° 54-1188 du 24 novembre 1954 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Guyane en date du 20 avril 1954 modifiant les règles d'assiette et de perception des droits d'octroi de mer en ce qui concerne les marchandises introduites dans le département;
Vu la délibération susvisée, et notamment les second et septième alinéas de l'article 5,

Arrête:

Art. 1er. — L'exonération des droits d'octroi de mer prévue pour les marchandises introduites dans le département de la Guyane par l'armée, par les administrations et par les services publics de l'Etat, du département ou des communes ou pour leur compte est accordée par le directeur des douanes du département sur demande écrite formulée, avant dédouanement, par le service destinataire. Le directeur des douanes peut habiliter les fonctionnaires sous ses ordres à statuer sur les demandes présentées.

Art. 2. — S'il s'agit de marchandises expédiées par les autorités militaires ou administratives aux services locaux de la Guyane, les titres de transport précisant la qualité des expéditeurs et des destinataires doivent être présentés au service des douanes à l'appui de la déclaration de douane.

Art. 3. — Si les marchandises ont été acquises directement par les services locaux de la Guyane, un certificat du chef de service ou du chef d'unité militaire intéressé doit être présenté à l'appui de la demande prévue à l'article 1er ci-dessus, attestant que les marchandises ont été ou seront payées par imputation sur les crédits de son service ou de son unité et seront prises en charge dans sa comptabilité matières.
En ce qui concerne les marchandises acquises par les services du département ou des communes, ce certificat doit être revêtu du visa de l'autorité préfectorale.

Art. 4. — Lorsque les marchandises sont introduites à la Guyane par un intermédiaire, le certificat prévu à l'article 3 ci-dessus doit attester en outre:
a) Que les marchandises seront livrées au service ou à l'unité destinataire sans transformation à concurrence de la quantité pour laquelle l'exonération est demandée;
b) Que l'intermédiaire n'intervient qu'en qualité de commissionnaire et n'est à aucun moment propriétaire des marchandises, ou que lesdites marchandises ont fait l'objet, avant leur arrivée dans le département, d'un marché régulièrement approuvé (ou d'une commande ferme) passé entre le fournisseur et le service ou l'unité bénéficiaire. Le déclarant est tenu de produire, le cas échéant, un exemplaire du marché ou de la commande.

Art. 5. — Dans tous les cas, le service des douanes conserve la faculté de subordonner l'exonération à la production de toutes autres justifications qui lui paraîtraient nécessaires et de prendre toutes mesures utiles pour garantir la livraison des marchandises au service destinataire. Il peut procéder à des vérifications après dédouanement pour s'assurer que les marchandises n'ont pas été détournées de leur destination privilégiée.

Art. 6. — Les marchandises exonérées des droits d'octroi de mer dans les conditions prévues par le présent arrêté ne peuvent, pendant un délai de trois ans à compter de la date d'enregistrement de la déclaration d'importation, être cédées ou prêtées à titre gratuit ou onéreux sans avoir acquitté le droit d'octroi de mer en vigueur au moment de la cession ou du prêt.

Art. 7. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1954.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Décret du 24 novembre 1954 portant nomination d'un membre de la cour de discipline budgétaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Vu la loi n° 48-1484 du 28 septembre 1948 tendant à sanctionner les fautes de gestion commises à l'égard de l'Etat et de diverses collectivités et portant création d'une cour de discipline budgétaire;
Vu le décret du 28 janvier 1953 portant nomination de membres de la cour de discipline budgétaire;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Farat, conseiller d'Etat, est nommé membre de la cour de discipline budgétaire en remplacement de M. Oudinot, précédemment atteint par la limite d'âge et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1954.

EDGAR FAURE.

Par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
GUÉRIN DE BEAUMONT.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Décret n° 54-1073 portant aménagements et allégements fiscaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 novembre 1954:

Page 10123, 2e colonne, article 2, 9e alinéa, au lieu de: « ... par un conseiller du tribunal administratif », lire: « ... par le conseiller du tribunal administratif ».

Page 10124, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « les sociétés ou actionnaires », lire: « les associés ou actionnaires »; 7e ligne, au lieu de: « afférente aux sommes... », lire: « afférents aux sommes... ».

Décret n° 54-1162 portant application à la boulangerie des dispositions de l'article 1er, alinéa 2, et de l'article 5 du décret n° 53-282 du 30 septembre 1953 tendant à soumettre à certaines conditions techniques et financières la création, l'extension et le transfert d'établissements commerciaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1954: page 10954, 1re colonne, article 5, dernier alinéa, au lieu de: « dispenser totalement ou partiellement l'exploitant de l'obligation de continuer des sûretés », lire: « dispenser totalement ou partiellement l'exploitant de l'obligation de constituer des sûretés ».

Acceptation d'un legs à titre universel.

Par arrêté du 17 novembre 1954, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques a accepté, sous bénéfice d'inventaire, au nom de l'Etat, le legs à titre universel consenti en sa faveur par Mme Marie-Louise Le Floch, veuve Louis Tronche, décédée à l'hôpital de Brive (Corrèze) le 6 juin 1952.

Date d'application de l'article 1er du décret n° 54-1074 du 4 novembre 1954.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Sur le rapport du directeur général des impôts,
Vu l'article 1er du décret n° 54-1074 du 4 novembre 1954 réduisant le taux de la taxe unique sur certaines conventions d'assurances,

Arrête:

Art. 1er. — La date d'entrée en application de l'article 1er du décret n° 54-1074 du 4 novembre 1954 est fixée au 1er janvier 1955.

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 novembre 1954.

GILBERT-JULES.

Fixation de la liste des bureaux de douane ouverts à l'exportation des bois à destination des pays membres de l'Union européenne des paiements.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Vu le code des douanes, et notamment l'article 24 (§ 1),

Arrête:

Art. 1er. — Les sciages de sapin, épicéa et pins exportés dans la limite du contingent ouvert par l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 7 novembre 1954 ne peuvent être dédouanés que par les bureaux de douane de la France métropolitaine désignés ci-après:

Maulde-Mortagne-gare et canal.	Thionville-gare.
Strasbourg-port du Rhin.	Kehl-gare.
Pont de Kehl-route.	Modane-gare.
Rouen-port.	Duclair-port.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 novembre 1954.

Par délégation du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques:
Le directeur général des douanes et droits indirects,
DEGOIS.

Complément à l'arrêté du 2 septembre 1954 fixant le prix des semoules pour la campagne 1954/1955.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;
Vu l'arrêté n° 22 666 du 17 février 1954;
Vu l'arrêté n° 22 826 du 2 septembre 1954;
Après avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Article unique. — Il est ajouté à l'arrêté n° 22 826 du 2 septembre 1954 un article 4 *bis* ainsi rédigé:

« Les dispositions du présent arrêté ne font pas obstacle à l'application de celles de l'arrêté n° 22 666 du 17 février 1954. »

En conséquence, les semouliers qui, à la date du 8 février 1954, pratiquaient des prix inférieurs à ceux fixés par le présent arrêté, restent soumis aux dispositions de l'arrêté n° 22 666 précité.

Fait à Paris, le 29 novembre 1954.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Modalités selon lesquelles doivent être effectués les créations, les transferts ou extensions de fonds de boulangerie ou de dépôts de pain.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1954: page 10955, 1re colonne, article 2, 2°, dépôt de pain, 2e alinéa, au lieu de: « Le pain doit être disposé sur des grilles ou étagères répondant aux prescriptions de l'alinéa *b* du paragraphe 1er ci-dessus et être débité comme prévu à l'alinéa *b* », lire: « Le pain doit être disposé sur des grilles ou étagères répondant aux prescriptions de l'alinéa *a* du paragraphe 1er ci-dessus et être débité comme prévu à l'alinéa *b* du même paragraphe ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 23 novembre 1954 nommant un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 23 novembre 1954, M. Metzger, agrégé près la faculté de médecine de l'université de Strasbourg, est nommé professeur dans la chaire de thérapeutique de cette même faculté (chaire créée) à compter du 1er octobre 1951 et titularisé à cette date dans le grade correspondant.

Décret n° 54-1158 portant règlement d'administration publique et modifiant le décret n° 46-412 du 11 mars 1945 fixant le statut des inspecteurs régionaux de l'hygiène scolaire et universitaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 novembre 1954: page 10914, 2e colonne, article 1er, au lieu de: « par application de la loi du 9 octobre 1946 », lire: « par application de la loi du 19 octobre 1946 ».

Nomination d'un membre de la commission supérieure des collections publiques d'histoire naturelle.

Par arrêté en date du 16 novembre 1954, M. Marcelin, conservateur du musée d'histoire naturelle de Nîmes, est nommé membre de la commission supérieure des collections publiques d'histoire naturelle, en remplacement de M. Loppe, décédé.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Complément à l'arrêté du 5 mars 1954 instituant sur le plan national un certificat d'aptitude professionnelle de lingerie chemiserie industrielle.

Par arrêté du 10 novembre 1954, dont le texte sera publié au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, le programme de travaux pratiques afférent au certificat d'aptitude professionnelle de lingerie chemiserie industrielle, créé sur le plan national par arrêté du 5 mars 1954, a été complété en vue de rendre l'examen accessible aux apprentis occupés dans la chemiserie masculine.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Affectation définitive au ministère de l'agriculture d'un terrain sis à Lorris (Loiret).

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n° 53-1091 du 5 novembre 1953;

Vu l'adhésion du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 8 mars 1954;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 22 septembre 1954,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est affecté à titre définitif au secrétariat d'Etat à l'agriculture (direction générale des eaux et forêts), en vue de son incorporation au terrain de la maison forestière de la Fontenelle, un terrain de 1.589 m² sis commune de Lorris (Loiret), cadastré section P, n° 41 B, lieudit la Sablonnette, tenant: au Nord, la Société nationale des chemins de fer français; au Sud, l'Etat (administration des eaux et forêts et R. N. 451); à l'Est, la Société nationale des chemins de fer français; à l'Ouest, le chemin forestier des Grandes-Maisons.

Art. 2. — L'affectation donnera lieu au versement par le budget du secrétariat d'Etat à l'agriculture, à la Société nationale des chemins de fer français, d'une indemnité de 5.000 F qui sera laissée à la disposition de la Société nationale jusqu'à la fin de sa concession.

Art. 3. — Le directeur général des eaux et forêts au secrétariat d'Etat à l'agriculture et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1954.

Pour le secrétaire d'Etat à l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CHAL LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Prorogation de la durée du mandat de commissions administratives paritaires (services vétérinaires).

Par arrêté du 18 novembre 1954, la durée du mandat des commissions administratives paritaires ci-après, désignées pour deux ans, est prorogée de six mois:

Services sanitaires vétérinaires (inspecteurs généraux, directeurs des services vétérinaires, vétérinaires sanitaires d'Etat, gardes sanitaires);
Personnel enseignant des écoles nationales vétérinaires;
Personnel administratif des écoles nationales vétérinaires;
Personnel de service des écoles nationales vétérinaires;
Personnel scientifique du laboratoire central de recherches vétérinaires.

Travail en semoulerie.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret-loi du 17 juin 1938, modifié et complété par la loi du 11 août 1941, relatif au contingentement et à l'organisation professionnelle de l'industrie semoulière;

Vu le décret n° 53-975 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation du marché des céréales et de l'office national interprofessionnel des céréales, et notamment son article 6;

Vu l'arrêté du 7 novembre 1941 relatif au contingentement des semouleries;

Vu l'arrêté du 21 février 1952, portant modification à certaines dispositions de l'arrêté du 7 novembre 1941 susvisé;

Vu l'arrêté du 19 octobre 1953 relatif au contingentement des semouleries;

Vu l'avis du comité professionnel de la semoulerie;

Vu la délibération du conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales et ses propositions,

Arrêtent: -

Art. 1er. — Dans la limite maximum des contingents de mouture attribués aux semouleries par le comité professionnel de la semoulerie en vertu de l'arrêté interministériel du 7 novembre 1941, modifié par l'arrêté du 19 octobre 1953, la quantité de blé dur que chaque semoulier est autorisé à écraser en vue de la consommation métropolitaine et algérienne est déterminée, à son choix, comme suit:

1° Pour la période comprise entre le 1er juillet 1954 et le 30 juin 1955, elle sera égale:

Soit à la moyenne de ses écrasements de blé dur au cours des campagnes 1950-1951, 1951-1952, 1952-1953 (chaque campagne s'étendant du 1er juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante);

Soit à son contingent, affecté d'un coefficient égal au rapport entre la consommation moyenne métropolitaine, algérienne et tunisienne des campagnes 1950-1951, 1951-1952, 1952-1953 et le total des contingents métropolitains, algériens et tunisiens.

2° Pour chacune des campagnes ultérieures, elle sera égale:

Soit à la moyenne de ses écrasements de blé dur au cours des trois campagnes précédentes, augmentée de 10 p. 100;

Soit à son contingent, affecté d'un coefficient égal au rapport entre la consommation moyenne métropolitaine, algérienne et tunisienne des trois campagnes précédentes et le total des contingents métropolitains, algériens et tunisiens, augmenté de 10 p. 100.

Art. 2. — La quantité de blé dur que chaque semoulier est autorisé à écraser mensuellement ne pourra dépasser le douzième du droit annuel d'écrasement déterminé dans les conditions fixées à l'article 1er.

Toutefois, cette quantité pourra être dépassée jusqu'à concurrence du tiers sous réserve que pour chaque semoulier:

a) Le total des dépassements mensuels ne soit pas supérieur à deux douzièmes de son droit annuel d'écrasement;

b) La quantité totale de blé écrasé au cours d'une campagne ne soit pas supérieure à son droit annuel d'écrasement.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 5, alinéa 2, de l'arrêté du 7 novembre 1941 cessent d'être applicables à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté est applicable à l'Algérie.

Art. 5. — Le directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales et le gouverneur général de l'Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 novembre 1954.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Administration centrale.

Par arrêté du 9 novembre 1954, M. Devaux, agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale, a été nommé au 3e échelon de son grade à compter du 26 mars 1952, compte tenu de 10 mois 12 jours de majorations d'ancienneté accordées au titre de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 (reliquat utilisable dans le grade supérieur: 5 mois 3 jours).

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 novembre 1954, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1955: M. Noy (Louis), ingénieur des eaux et forêts de 1re classe, 3e échelon, à Foix (Ariège).

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 23 novembre 1954, M. Laleu, chef de section administrative à l'inspection générale de l'agriculture, a été nommé régisseur d'avances pour le payement des menues dépenses et le remboursement des frais de déplacements ainsi que des frais d'expédition et des menues dépenses afférentes au Bulletin d'information du ministère de l'agriculture.

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

Déclaration d'urgence de travaux nécessaires à la réalisation de projets de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté concerté du ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, en date du 10 novembre 1954, les opérations prévues aux projets de reconstruction et d'aménagement et faisant l'objet de l'application de l'article 10 de la loi des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, modifiée notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945, sont déclarées urgentes dans les communes suivantes;

Eppeville (Somme), Meaulte (Somme), Muille-Villette (Somme).

Affectation définitive au ministère du logement et de la reconstruction de la caserne Chérin, à Saint-Dié (Vosges).

Le ministre du logement et de la reconstruction et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n° 53-1094 du 5 novembre 1953;

Vu la décision en date du 10 avril 1950 du ministre de la défense nationale, secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), prononçant la désaffectation de la caserne Chérin du domaine militaire;

Vu le procès-verbal de remise en date du 16 mai 1950;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières, au cours de sa séance du 7 septembre 1954,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont affectés à titre définitif au ministère du logement et de la reconstruction, en vue de leur utilisation pour le logement, les terrains, bâtiments et dépendances de l'immeuble domanial situé à Saint-Dié, dénommé caserne Chérin, et figuré sur le plan annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur de la construction au ministère du logement et de la reconstruction et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1954.

Le ministre du logement et de la reconstruction,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
FERNIQUE NADAU DES ISLETS.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre du logement et de la reconstruction en date du 20 novembre 1954, prenant effet au 1er janvier 1955, M. Blondeau (André), rédacteur, est nommé régisseur d'avances auprès du préfet de la Guadeloupe, pour le payement des dépenses énumérées dans l'arrêté du 5 juillet 1948 portant création auprès des délégations départementales du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de régies d'avances pour le payement des menues dépenses de matériel et diverses autres dépenses, complété par l'arrêté du 25 septembre 1950.

Le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Blondeau est fixé à 205.000 F. Le montant du cautionnement qu'il est astreint à constituer ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée, sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 54-1189 du 24 novembre 1954 relatif au mode de calcul de la retraite du combattant.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Vu la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953 pour l'application de nouveaux taux d'émoluments et la liquidation des indemnités dues aux anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret n° 54-446 du 16 avril 1954 relatif à la détermination des mesures qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 1954 et à la répartition du crédit global accordé en vue de l'application de la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953;

Vu le décret n° 54-540 du 2 mai 1954 relatif aux traitements, soldes et indemnités des personnels civils et militaires de l'Etat,

Décrète:

Art. 1er. — Le montant de la retraite du combattant, tel qu'il est fixé à l'article 3 du décret n° 54-446 du 16 avril 1954 est, à compter du 1er juillet 1954, majoré de 1,11 p. 100, le résultat étant arrondi au multiple de quatre immédiatement supérieur.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1954.

EDGAR FAURE.

Par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Office national.

Par arrêté du 30 octobre 1954, Mme Pietri (Germaine), brigadier chef du 5e échelon à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, atteinte par la limite d'âge, est admise d'office, à compter du 11 décembre 1954, à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté prévue à l'article 4 (§ 1er) du code des pensions de retraite annexé au décret n° 51-590 du 23 mai 1951.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 54-1128 portant majoration d'allocations d'aide sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 novembre 1954:

Sommaire et titre, au lieu de: « allocations d'assistance », lire: « allocations d'aide sociale »;

Page 10774, 2e colonne, 4e et 5e ligne du décret, au lieu de: « Ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction », lire: « Ministre du logement et de la reconstruction »; 12e ligne du décret, supprimer: « Le conseil d'Etat, section sociale, entendu ».

Page 10775, 2e colonne, article 12, 2e ligne, au lieu de: « l'allocation prévue à l'article 29 », lire: « l'allocation prévue à l'article 39 »; 3e alinéa, 3e ligne, au lieu de: « réduit d'un quart pour chacun des bénéficiaires », lire: « réduit d'un quart pour chacun des bénéficiaires »; article 16, 3e et 4e ligne, au lieu de: « le ministre des travaux publics, du logement et de la reconstruction », lire: « le ministre du logement et de la reconstruction »; 5e ligne, au lieu de: « seront chargés », lire: « sont chargés ».

Examen du diplôme d'Etat d'assistante sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 novembre 1954: page 10776, 1re colonne, 3e épreuves orales, 1re ligne, au lieu de: « Dix épreuves notées chacune sur 10 points, le 2 étant éliminatoire », lire: « Dix épreuves notées chacune sur 10 points, le 9 étant éliminatoire ».

Nomination d'un membre du comité technique de direction du centre interdépartemental d'éducation sanitaire, démographique et sociale de Rouen.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Sur la proposition du directeur du centre national d'éducation sanitaire, démographique et sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Mme André Marie, présidente de la section du programme du comité central d'action féminine du comité national d'éducation sanitaire, est nommée membre du comité technique de direction du centre interdépartemental d'éducation sanitaire, démographique et sociale de Rouen.

Art. 2. — Le directeur du centre national d'éducation sanitaire, démographique et sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 novembre 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT VÉRON.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la justice.

Par arrêté du 23 novembre 1954, sont nommés surveillants stagiaires, au titre des emplois réservés:

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt, M. Vermeille (Robert), surveillant auxiliaire au sanatorium pénitentiaire de Liancourt.

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré:

M. Borgomano (Jean), demeurant à Renno, par Vico (Corse).

M. Manset (Paul), demeurant 37, rue Antoine-Bonnet, à Hanoï.

M. Marcel (Maurice), demeurant 3, cité Lambert, à Hanoï.

M. Ubertini (Victor), demeurant 30 *bis*, rue Montevideo, à Marseille.

Au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis:

M. Dauça (Marie-Joseph), demeurant 42, rue des Chantiers, à Versailles.

M. Grassart (Jean), demeurant 63, cité Bel-Air, à Mâcon.

M. Petit (Elie), demeurant 102, rue de Bellevue, à Boulogne-Billancourt (Seine).

A la maison centrale de Melun: M. Baron (Guiseppe), demeurant 277, rue des Grottes, à Villecresnes (Seine-et-Oise).

Aux prisons de Fresnes: M. Mellet (Henri), demeurant 32, rue Dombasle, à Montreuil (Seine).

A la maison centrale de Poissy: M. Riviere (Paul), demeurant 13, rue Sarret-Terrasse, à Angers (Maine-et-Loire).

Au centre pénitentiaire Ney, à Toul: M. Maillard (Roger), demeurant 36, avenue Clemenceau, à Besançon (Doubs).

Au centre pénitentiaire de Mauzac: M. Souchal (Jean), demeurant à Bellevue, commune de Lalinde (Dordogne).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté en date du 27 août 1954, M. Sire (Raymond) est nommé commis stagiaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), à compter du 6 septembre 1954.

Par arrêté en date du 27 août 1954, Mme Sire (Marie) est nommée commis stagiaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), à compter du 1er septembre 1954.

Par arrêté en date du 27 août 1954, M. Moinard (Edouard) est nommé commis stagiaire des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).
Le présent arrêté prend effet à compter du 1er septembre 1954.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 30 novembre 1954.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à la révision des articles 9 (1er et 2e alinéa), 11 (1er alinéa), 42, 44 (2e et 3e alinéa), 20, 22 (1re phrase), 45 (2e, 3e et 4e alinéa), 49 (2e et 3e alinéa), 50 (2e alinéa) et 52 (1er et 2e alinéa) de la Constitution. (Nos 8071-8962-9097. — M. Defos du Rau, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 30 novembre 1954.

N° 9303 (1). — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère du logement et de la reconstruction pour l'exercice 1955 (renvoyé à la commission des finances).

N° 9551. — Proposition de loi de M. René Pleven tendant à obtenir l'augmentation du nombre des ingénieurs du corps du génie rural (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 9552 (1). — Rapport de M. Gaillard, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1955 (I. — Services des affaires étrangères).

N° 9603. — Proposition de loi de M. Robert Manceau tendant à l'abrogation du décret du 13 novembre 1954 relatif à la qualification des bouilleurs de cru (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE COMMUNISTE

(94 membres au lieu de 95.)

Supprimer le nom de M. Lecœur.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 2 décembre 1954, à neuf heures trente (local de la commission n° 232) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 8068) de M. Lebon (prêts à moyen terme aux jeunes artisans ruraux) ;

La proposition de loi (n° 9155) de M. Longuet, sénateur (école coloniale d'agriculture de Tunis) ;

La proposition de loi (n° 9365) de M. Thamier (organisation de l'enseignement agricole) ;

La proposition de résolution (n° 9401) de M. Paquet (crédit agricole) ;

La proposition de loi (n° 9430) de M. Waldeck Rochet (prix garanti du blé) ;

La proposition de loi (n° 9431) de M. Waldeck Rochet (prix d'hiver du lait) ;

La proposition de loi (n° 9435) de M. Marcellin (prêts aux jeunes agriculteurs).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour :

La proposition de loi (n° 8827) de M. Gulslain (réorganisation de l'assurance vieillesse) ;

Le rapport (n° 9566) de M. Gaubert (cotisation de 1 p. 100 des employeurs).

III. — Rapport de M. Golvan sur la proposition de résolution (n° 7639) de M. Deixonne (fonds européen de lutte contre la fièvre aphteuse).

IV. — Rapport de M. Fiorand sur la proposition de loi (n° 468) de M. Verdeille, sénateur (pêche à la ligne).

V. — Rapport de M. Bricout sur les propositions de loi (nos 6555 et 7983) de M. Lefranc (pêche fluviale).

VI. — Rapport de M. Lucas sur la proposition de loi (n° 8316) de M. Bénard (produits laitiers).

VII. — Rapport de M. Tricart sur la proposition de résolution (n° 9323) de M. Waldeck Rochet (prix du blé fermage).

VIII. — Rapport supplémentaire de M. Billat sur le rapport repris (n° 516) (législation du travail agricole dans les départements d'outre-mer).

IX. — Rapport de M. Trémouilhe sur la proposition de résolution (n° 9275) (frais d'approche des sucres des départements d'outre-mer).

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 1er décembre 1954 (local de la commission n° 262) :

1° A dix heures.

I. — Audition de M. Berthoin, ministre de l'éducation nationale.

II. — Examen de la proposition de M. Deixonne tendant à surseoir à la nomination du président de la commission. — Eventuellement, élection du président.

III. — Questions diverses.

2° A quinze heures trente.

Audition de M. Lanet, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

3° A seize heures trente.

Audition de M. Moynet, secrétaire d'Etat à la jeunesse.

4° A dix-sept heures trente.

Audition de M. Longchambon, secrétaire d'Etat à la recherche scientifique.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira (local de la commission n° 261) :

1° Le jeudi 2 décembre 1954, à neuf heures trente.

Audition de M. Aujoulat, ministre du travail et de la sécurité sociale, sur la politique du Gouvernement en matière de sécurité sociale.

2° Le vendredi 3 décembre 1954, à neuf heures trente.

I. — Suite de l'audition de M. Aujoulat, ministre du travail et de la sécurité sociale, sur la politique du Gouvernement en matière de sécurité sociale.

II. — Vote sur le rapport de M. Bouthien concernant les propositions de loi (nos 575, 4891, 5145, 5245, 7616 et 9205) de M. Temple, de M. Bacon, de M. Vallon, de M. Boisdé, de M. Bernard et de M. Paquet relatives à la réforme de l'entreprise).

III. — Examen de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission de la sécurité sociale.

IV. — Questions diverses.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le mercredi 1er décembre 1954, à dix heures trente, dans les salons de la présidence pour organiser la discussion des interpellations sur les divulgations des secrets de défense nationale.

Réunion de commission du mardi 30 novembre 1954.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour au mardi 30 novembre 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. de Villoutreys demande à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan pour quels motifs le décret n° 54-517 du 11 mai 1954, pris en application de l'article 22 de la loi n° 54-404 du 10 avril 1954, a réservé le bénéfice de la baisse de 15 p. 100 aux matériels agricoles vendus dans la métropole, à l'exclusion de ceux vendus dans les départements d'outre-mer, restriction qui ne figure pas dans la loi précitée. (N° 561.)

II. — Question de M. Naveau à M. le ministre de l'industrie et du commerce. (N° 568.) (*La présidence a été informée du retrait de cette question par son auteur.*)

III. — M. Marius Moutet expose à M. le ministre de l'agriculture que, dans le cadre de l'Union franco-sarroise, M. le ministre des affaires étrangères a estimé, depuis 1950, nécessaire d'envisager la conclusion d'une convention entre la France et la Sarre relative aux permis de chasse et rendant ces permis valables dans l'un et l'autre pays sans que les régimes légaux de la chasse ne soient autrement modifiés; mais que cette convention n'a pas encore été conclue du fait, semble-t-il, de l'opposition manifestée par certains services du ministère de l'agriculture; que de ce fait, un réel malaise existe parmi les quelque 1.500 chasseurs sarrois dont l'influence, sur le plan social et économique, est très importante, et qui s'étonnent de voir que la France ne veut point faciliter l'établissement de relations étroites et confiantes entre eux et les chasseurs français; et demande les raisons de ce retard en même temps qu'il voudrait avoir l'assurance qu'il fera très prochainement part à son collègue des affaires étrangères de son accord quant à la conclusion d'une pareille convention. (N° 570.)

IV. — M. Jacques Debû-Bridel rappelle à M. le ministre de l'intérieur que le voyageur descendant à l'hôtel est tenu de remplir une fiche de police comportant une longue série de questions; expose que la rédaction de cette page d'écriture est particulièrement fastidieuse au voyageur à l'arrivée; qu'un pays où le tourisme a une importance primordiale se devrait, comme l'ont fait certains pays étrangers, de simplifier ces formalités, et demande si les nom, prénom, domicile, profession ne seraient pas des renseignements amplement suffisants. (N° 573.)

V. — M. Jean-Louis Tinaud rappelle à M. le président du conseil que, dans une récente allocution, il a déclaré que les gisements du Sud-Ouest de la France nous procureront d'ici quatre ou cinq ans de quoi couvrir le cinquième de nos besoins en pétrole; ces derniers étant estimés à 16 millions de tonnes par an et la production actuelle dans le Sud-Ouest de l'ordre de 300.000 tonnes, il lui demande s'il estime que notre production du Sud-Ouest va s'élever à plus de 3 millions de tonnes et, au cas contraire, s'il ne conviendrait pas d'apporter la rectification officielle qui s'impose pour couper court aux illusions injustifiées et aux spéculations inadmissibles. (N° 577.) (*Question transmise à M. le ministre de l'industrie et du commerce.*)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances, des affaires économiques et du plan pour l'exercice 1955 (III: Affaires économiques). (N°s 615 et 652, année 1954. — M. Alric, rapporteur de la commission des finances; et n° 653, année 1954. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — MM. Rochereau, de Villoutreys et Julien Gautier, rapporteurs.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ratification du décret n° 53-1026 du 19 octobre 1953 portant suspension provisoire des droits de douane d'importation applicables à certains matériels d'équipement et rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits, et des décrets n° 54-191 du 23 février 1954 et n° 54-337 du 26 mars 1954 qui l'ont modifié. (N°s 475 et 619, année 1954. — M. Marcel Lemaire, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection du titre d'œnologue. (N°s 474 et 626, année 1954. — M. Péridier, rapporteur de la commission des boissons; et n° , année 1954. — Avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. — M. Charles Morel, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 relatives au régime de l'allocation de vieillesse agricole. (N°s 486 et 585, année 1954. — M. Monsarrat, rapporteur de la commission de l'agriculture, et n° 661, année 1954. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Tharradin, rapporteur; et n° , année 1954. — Avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

Documents mis en distribution le mardi 30 novembre 1954.

N° 639. — Proposition de résolution de M. Vourc'h relative à la création d'un service de coordination des contrôles sanitaires aux frontières de la métropole et des différents territoires de l'Union française.

N° 644. — Rapport de M. Primet sur la proposition de résolution relative à la pêche fluviale.

N° 645. — Rapport de M. Gaston Charlet sur le projet de loi modifiant et complétant les articles 139, 140, 142, 143, 144, 260, 479, 480 et 481 du code pénal.

N° 646. — Rapport de M. Rabouin sur le projet de loi sanctionnant le non-usage du nom patronymique dans certains actes ou documents.

N° 647. — Proposition de résolution de M. Vauthier relative au remboursement, au profit des producteurs, des frais d'approche des sucres des départements d'outre-mer.

N° 648. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du service juridique et technique de la presse.

N° 649. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la location-gérance des fonds de commerce.

N° 652 (1). — Rapport de M. Alric sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés au ministère des finances, des affaires économiques et du plan (affaires économiques).

N° 653. — Avis de MM. Rochereau, de Villoutreys et Julien Gautier sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés au ministère des finances, des affaires économiques et du plan (affaires économiques).

N° 655. — Rapport de M. Julien Brunhes sur le projet de loi tendant à modifier l'article 38 du livre II du code du travail.

N° 662. — Projet de loi portant ouverture d'un crédit au titre d'un compte d'avances du Trésor (caisse nationale d'allocation-vieillesse agricole).

N° 663. — Projet de loi portant création d'une caisse de retraites pour les officiers publics et ministériels d'Algérie.

N° 664. — Avis de M. Tharradin sur la proposition de loi relative au régime de l'allocation de vieillesse agricole.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 29 novembre 1954.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 2 décembre 1954, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. Schwartz sur la proposition de loi (n° 588, année 1954) tendant à exonérer les communes de Moselle et d'Alsace des conséquences dommageables de certains actes accomplis par les fonctionnaires allemands chargés par l'ennemi de l'administration de ces communes de 1940 à 1945 et à indemniser les personnes lésées, conformément à la législation sur les dommages de guerre.

II. — Rapport de M. Enjalbert sur le projet de loi (n° 498, année 1954) sur l'exécution des travaux géodésiques en Algérie.

III. — Rapport de M. Vauthier sur le projet de loi (n° 467, année 1954) portant extension à l'Algérie de la loi validée du 3 avril 1942 prohibant la conclusion de pactes sur le règlement des indemnités dues aux victimes d'accidents.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 2 décembre 1954, à dix heures (local de la commission des finances):

Audition de MM. Pierre Tissier et Louis Armand, président du conseil d'administration et directeur général de la Société nationale des chemins de fer français, sur la situation actuelle de cette société.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le mercredi 1er décembre 1954, à dix-sept heures (local n° 221):

Examen pour avis du projet de loi (n° 598, année 1954) relatif aux institutions territoriales et régionales du Togo sous tutelle française.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée d'émettre un avis sur les taxes parafiscales et de péréquation se réunira le mercredi 1er décembre 1954, à dix-sept heures (local de la commission des finances):

I. — Rapports de M. Pellenc sur:

Centre technique de la fonderie;

Institut des corps gras;

Centre technique de l'habillement;

Centre technique des liants hydrauliques;
Institut français du pétrole;
Institut de recherches de la sidérurgie;
Centre national de la lutte contre le varron;
Centre d'études des matières plastiques;
Société professionnelle de la porcelaine française;
Société professionnelle des produits de terre cuite;
Société française de la céramique;
Fonds de formation professionnelle de la sidérurgie;
Centre d'études et de recherches de Charbonnages de France;
Fonds d'utilisation rationnelle des combustibles;
Fonds d'assistance et de recherches minières;
Fonds professionnel de recherches de liants et d'études techniques pour l'agglomération;
Fonds de formation professionnelle des houillères;
Fonds d'amortissement des charges d'électrification;
Association française de normalisation.

II. — Rapport de M. Marrane sur le fonds national de l'habitat.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président pour le jeudi 2 décembre 1954, à quinze heures, au local n° 213.

Réunions de commissions du mardi 30 novembre 1954.

Commission des finances, à onze heures. — Local de la commission.

Commission des pensions, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 217.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à quinze heures. — Local n° 347.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE
ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 30 novembre 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, relative à la demande d'avis (n° 171, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à l'accession au statut civil de droit commun des administrés français des territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo.

2. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, relative à la demande d'avis (n° 172, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français de statut civil particulier au statut civil de droit commun.

3. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un régime de prestations familiales pour les salariés non fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle. (N°s 61 et 629, année 1954. — M. Boiteau, rapporteur; avis de la commission des affaires économiques, M. Theetten, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris et Fontanet tendant à inviter le Gouvernement à étudier la contribution que l'armée pourrait apporter à la solution des problèmes posés par l'immigration algérienne dans la métropole. (N°s 150 et 358, année 1954. — Mme Emilienne Moreau, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 30 novembre 1954.

N° 365 (1). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (A. N. 6619) de M. Le Cozannet, député, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 366 (1). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (A. N. 6701) de M. Julien Gautier, sénateur, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 367 (2). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (A. N. 8877) de M. Ramonet, député, tendant à la réorganisation des services du commerce extérieur (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 368 (3). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission d'instruction).

N° 369. — Proposition de résolution de M. Griaule, président de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, au nom de cette commission, tendant à la désignation par l'Assemblée de l'Union française d'une mission d'information chargée d'étudier le fonctionnement et les résultats des expériences d'éducation de base en Afrique occidentale française (renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer).

N° 370. — Demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de loi (A. N. 9132) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles signé à Paris le 23 octobre 1954 et les protocoles rattachés relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements; 2° le protocole d'accession de la république fédérale d'Allemagne au traité de l'Atlantique Nord signé à Paris le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952; 3° la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la république fédérale d'Allemagne signée à Paris le 23 octobre 1954 (renvoyée à la commission des relations extérieures).

N° 371 (2). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (A. N. 9186) de M. Oopa Pouvanaa, député, relative aux conditions d'éligibilité de certains fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et dans les départements et les arrondissements métropolitains et d'outre-mer (renvoyée à la commission de politique générale).

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 27 novembre 1954.
(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 29 novembre 1954.
(3) Le tirage de ce document a été limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française.

Convocation de commission.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 2 décembre 1954, à neuf heures trente (local n° 321, 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Exposé de M. Jacquier sur les problèmes économiques actuels des Etablissements dans l'Inde.

II. — Suite de l'examen des propositions:

(N° 73, année 1954) tendant à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'améliorer les relations économiques entre la France et les Etats associés;

(N° 146, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les vues équitables que lui ont présentées les représentants du commerce franco-indochinois pour prévoir la protection raisonnable qui lui est nécessaire au maintien de leurs activités et les Français d'Indochine pour la sauvegarde des investissements français dans ce pays;

(N° 313, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir une consultation permanente des Etats associés sur les accords commerciaux dont la France envisagerait la conclusion avec les pays étrangers;

(N° 316, année 1954) tendant à inviter le Haut Conseil à construire à l'intérieur de l'Union française un système équitable d'échanges commerciaux;

(N° 319, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à répondre à toutes demandes d'aide technique, économique et sociale formulées par les Etats associés d'Indochine. — M. Theetten, rapporteur.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

1° La proposition (n° 336, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à définir une politique des échanges commerciaux de l'Union française;

2° Les demandes d'avis (n°s 365 et 366, année 1954) sur la proposition de loi tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux.

IV. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 370, année 1954) sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles signé à Paris le 23 octobre 1954 et les protocoles rattachés relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements; 2° le protocole d'accession de la république fédérale d'Allemagne au traité de l'Atlantique Nord signé à Paris le 23 octobre 1954; 3° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la république fédérale d'Allemagne signé à Paris le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952; 4° la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la république fédérale d'Allemagne signée à Paris le 23 octobre 1954.

V. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 22 novembre au 27 novembre 1954:

I. — **Notes et études documentaires.**

N° 1944. — Chronologie internationale du 16 au 31 octobre 1954 ..... 50 F.

N° 1946. — L'enseignement dans la république populaire de Pologne. — 2e partie: Le corps enseignant et le milieu scolaire..... 75 F.

N° 1949. — Conventions conclues entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la république fédérale d'Allemagne sur le règlement de certains problèmes nés de la déportation de France et sur les sépultures militaires de la guerre 1939-1945..... 25 F.

N° 1950. — Accord sur le territoire libre de Trieste (Londres, 5 octobre 1954)..... 25 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — **Chroniques étrangères.**

N° 162. — *Italie.* — Le retour de l'Italie à Trieste. — Les accords de Paris..... 50 F.

N° 200. — *Etats-Unis* — La défense européenne. — Le traité du Sud-Est asiatique. — Les incidents de Quemoy ..... 50 F.

N° 201. — *Etats-Unis.* — Les élections de novembre. — L'Amérique et ses alliés. — Les Etats-Unis et le désarmement ..... 50 F.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères »: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — **Articles et documents.**

(Bulletin d'informations et de presse étrangère.)

N° 135. — 1. *Problèmes d'actualité.* — I: Le voyage du président Mendès-France à Washington. — II: La ratification des accords de Londres et de Paris par la Chambre des Communes.

2. *Textes du jour.* — Communiqué publié à l'issue des entretiens franco-américains (Washington, 20 novembre 1954). — Interview donnée par M. Molotov au correspondant de la *Pravda* (Moscou, 20 novembre 1954).

3. *Faits et opinions.* — Le relèvement de l'Allemagne de l'Est. — L'armée future de l'Allemagne de l'Ouest ..... 48 F.

N° 136. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le discours du président Mendès-France à l'O. N. U.

2. *Textes du jour.* — Déclaration commune du résident général de France à Tunis et du gouvernement tunisien (22 novembre 1954).

3. *Faits et opinions.* — Energie atomique: Discours prononcé le 8 novembre 1954 par M. Jules Moch, délégué de la France, devant la commission politique de l'assemblée générale des Nations Unies..... 48 F.

N° 137. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Le décès de M. Vychinski.

2. *Faits et opinions.* — Problèmes de l'industrie cinématographique dans quelques pays d'Europe ..... 48 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

IV. — **Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 360 du 23 novembre 1954 publie, notamment: Les plans monétaires internationaux. — Evolution récente et perspectives de l'économie européenne.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — **Cahiers français d'information.**

N° 264 du 15 novembre 1954 présente, notamment: Discours à la jeunesse prononcé par M. Mendès-France, président du conseil, à la rentrée de l'université de Lille, le 6 novembre 1954. — Une révolution dans la lutte contre la tuberculose.

Le numéro..... 45 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois, 500 F; un an, 900 F.

VI. — **Chroniques d'outre-mer.**

(Rédigées par le ministère de la France d'outre-mer et le secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats associés.)

N° 9 d'octobre 1954 publie, notamment: Cotonou, ville africaine. — Mise en valeur de la côte orientale de Madagascar.

Le numéro..... 150 F.

Abonnement aux « Chroniques d'outre-mer »: un an, 1.500 F.

VII. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 347 du 27 novembre 1954 publie, en variétés statistiques: 1. Part en valeur des échanges de matières et produits textiles dans les échanges globaux de la France. — 2. Population de l'Afrique du Nord. — 3. Immatriculation des véhicules neufs. — 4. Immatriculation de voitures particulières et tracteurs agricoles étrangers.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère de la justice.

Avis de concours pour le recrutement de quarante-cinq éducateurs adjoints et quinze éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Un concours pour le recrutement de quarante-cinq éducateurs adjoints et quinze éducatrices adjointes stagiaires des services extérieurs de l'éducation surveillée sera ouvert en 1955 par le ministère de la justice.

Les candidats devront notamment:

Etre âgés de vingt et un ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier 1955, la limite d'âge étant prolongée d'un an par enfant à charge et reculée, en outre, d'un temps égal à la durée des services civils antérieurs ouvrant droit à une pension d'ancienneté de l'Etat et d'un temps égal à celui passé sous les drapeaux (à titre exceptionnel, une dispense d'âge pourra être accordée aux

candidats et candidates à l'emploi d'éducateur adjoint n'ayant pas atteint l'âge minimum mentionné mais ayant au moins dix-neuf ans révolus au 1er janvier de l'année du concours);

Etre titulaires du brevet supérieur ou du baccalauréat complet.

Les inscriptions seront définitivement closes le 1er mars 1955.

Une notice de renseignements sera adressée aux candidats qui en feront la demande au ministère de la justice (direction de l'éducation surveillée, 1er bureau, 1re section), 4, place Vendôme, Paris (1er) (tél.: OPEra 07-05).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis relatif au tirage de la quarante-cinquième tranche de la loterie nationale 1954.

Le tirage de la quarante-cinquième tranche de la loterie nationale 1954 aura lieu le mercredi 1er décembre 1954, à vingt heures trente, en présence du public.

Avis aux porteurs de certificats de l'emprunt 3 0/0 1948 libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Le mercredi 5 janvier 1955, à dix heures, il sera procédé publiquement dans l'une des salles de la direction de la dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, à Paris, au troisième des tirages au sort prévus pour l'amortissement de l'emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Tous les certificats de chacune des trois tranches dont le numéro d'ordre se terminera par l'un des nombres désignés par le sort seront remboursables à compter de la première échéance d'arrérages suivant la date du tirage. Ils cesseront de porter intérêt dès la date d'échéance des arrérages.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays.

Art. 1er. — Est autorisée sans qu'il soit besoin de licences, mais sous réserve de la production d'engagements de change réglementaires, l'exportation des produits suivants:

Bois de feu d'essences feuillues.

Bois de trituration d'essences feuillues.

Ramilles, gafots, déchets de bois de toutes essences (à l'exclusion de tous rondins ou quartiers).

Bois conditionnés pour gazogènes.

Bois de mine feuillus.

Bois fins tropicaux en grumes ou équarris.

Sciages de pin maritime à l'exclusion de tous autres conifères.

Sciages de tous bois communs autres que conifères.

Sciages de noyer présentant une épaisseur inférieure ou égale à 10 cm.

Sciage de bois fins tropicaux.

Toutes traverses et bois sous rails, injectés ou non injectés.

Merrains.

Art. 2. — Est interdite l'exportation des produits suivants:

Grumes de conifères de toutes variétés (à l'exclusion du mélèze), même bostrychées ou mitraillées, qu'elles soient indigènes ou exotiques.

Grumes de noyer (sauf dérogations spéciales résultant exceptionnellement de certains accords commerciaux).

Bois de papeterie résineux.

Bois de mine en sapin et épicéa.

Bois de feu résineux en rondins ou quartiers.

Art. 3. — Est contingentée l'exportation des produits suivants:

Grumes de chêne, hêtre, peuplier et tremble.

Grumes de mélèze.

Sciages de sapin, épicéa et pins (autres que pin maritime), qu'ils soient indigènes ou exotiques.

Sciages de sapin, épicéa et pin (y compris les planches, frises ou lames de parquet) simplement dégauchis ou rabotés sur une deux ou trois faces, ou rainés ou bouvetés sur une seule rive ou bout.

Bois de mine résineux, exclusivement en pin.

Bois bâtards exclusivement en pin (diamètre sous écorce supérieur ou au moins égal à vingt centimètres au fin bout, en même temps qu'inférieur ou au plus égal à trente cinq centimètres au gros bout).

Art. 4. — L'ouverture des contingents d'exportation prévus à l'article 3 fera l'objet de la publication d'avis aux exportateurs par le *Journal officiel*. Ces contingents demeureront ouverts au maximum pendant un an; s'ils sont épuisés avant cette échéance, ils seront clos huit jours francs après la publication par le *Journal officiel*, sous le seul timbre du ministère de l'agriculture, d'un avis annonçant cet épuisement.

Les demandes d'autorisation d'exportation, établies en cinq exemplaires sur formule modèle 02, accompagnées de deux factures seront valablement reçues par l'office des changes (4e sous-direction, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e)) dès l'ouverture du contingent sur le pays en cause.

Les intéressés devront, en même temps, faire parvenir à la direction générale des eaux et forêts (bureau 60) 1 *ter*, avenue de Lowendal, à Paris (7e), les documents suivants:

a) Un exemplaire original du contrat, portant la signature de l'acheteur étranger authentifiée par le timbre de sa maison, et donnant la spécification commerciale détaillée de la marchandise;

b) Une attestation détaillée délivrée par une banque située en France, constatant personnellement en faveur de l'exportateur l'ouverture d'un crédit irrévocable inconditionnel, d'ordre de l'acheteur étranger, valable trois mois, couvrant la valeur totale de la marchandise, et payable au comptant sur présentation des documents d'expédition;

c) Une copie de la facture commerciale détaillée.

Les dossiers ainsi constitués seront examinés au fur et à mesure de leur présentation par les services techniques compétents.

Les licences qui seront délivrées seront valables trois mois et ne seront renouvelées en aucun cas.

Dans le mois suivant la date d'expiration de la validité de la licence l'exemplaire de la licence portant les imputations de sortie, inscrites et totalisées par la douane, sera obligatoirement présenté à la direction générale des eaux et forêts. Dans le cas où la licence n'aurait pas été utilisée au moins pour 50 p. 100 de son montant l'exportateur perdra pendant un an, à compter de la date de délivrance de la licence en cause, la faculté d'obtenir de nouvelles licences à destination du pays considéré.

Art. 5. — Le tonnage prévu par la ou les licences d'exportation concernant les produits contingentés énumérés à l'article 3 ne pourra excéder pour un même exportateur et pour un même produit, dans le cadre d'un même contingent, un maximum indiqué chaque fois dans l'avis aux exportateurs ouvrant le contingent et fixé après consultation du comité interprofessionnel de l'exportation des produits d'exploitation forestière et de sciérie, institué par un arrêté ministériel du 28 mars 1947.

Toutefois, dès que la preuve aura été dûment fournie de l'utilisation intégrale d'une licence, ou bien après expiration du délai de validité d'une licence utilisée pour au moins 50 p. 100 de son montant, l'exportateur pourra présenter une nouvelle demande d'autorisation d'exporter le même produit, de nouveau dans la limite du maximum défini ci-dessus. Les dossiers successifs devront toujours être constitués dans les formes prévues à l'article 4.

Art. 6. — Est autorisée hors contingent l'exportation des produits suivants:

Grumes de bois communs tropicaux, entreposés dans la métropole, à l'exclusion des conifères, et sous réserve de la production d'une attestation de l'exportateur indiquant la provenance des bois et la devise employée pour l'achat initial.

Grumes d'essences feuillues diverses, autres que chêne, hêtre, peuplier et tremble, noyer (les essences doivent être précisées sur la facture commerciale détaillée).

Petites grumes de chêne ayant une circonférence inférieure ou au plus égale à 130 cm, mesurée sur le gros bout de la grume tel qu'il se présente.

Petites grumes de hêtre ayant une circonférence inférieure ou au plus égale à 130 cm, mesurée sur le gros bout de la grume tel qu'il se présente.

Poteaux de ligne injectés.

Grumes feuillues mitraillées au moins à 50 p. 100, sous réserve d'une attestation délivrée par le service forestier local.

Art. 7. — Les dossiers concernant les produits exportés hors contingent devront être constitués comme il est dit à l'article 4 ci-dessus. Ils pourront être présentés à tout moment et sans limitation de quantité pour chaque exportateur. Les licences, valables trois mois, devront être présentées dans le mois suivant l'expiration de leur validité. Si elles sont imputées par la douane de moins de 50 p. 100 de leur montant, l'exportateur perdra, pendant un an à compter de la date de délivrance de la licence mal utilisée, la faculté d'obtenir de nouvelles licences hors contingents sur le pays en cause.

Art. 8. — Le présent avis aux exportateurs dont les dispositions entrent immédiatement en vigueur, annule et remplace l'avis portant réglementation publié dans le *Journal officiel* du 25 décembre 1953, page 11583, et les divers modificatifs qui ont été publiés au cours de l'année 1954.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er décembre 1954, un deuxième supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la Grande-Bretagne et la Suisse, en transit par la France (édition du 1er avril 1953).

(*Paris, le 25 novembre 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire, à partir du 3 décembre 1954, les relations Eisden-Mines, Waterschei-Zwartberg, Winterslag-Genneviliers dans le tarif international pour le transport de la houille expédiée par rame de fort tonnage de certaines gares belges et néerlandaises sur certaines gares françaises.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 25 novembre 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition concernant la mise en vigueur, le 1er janvier 1955, d'un nouveau « Règlement international relatif aux conditions de transport des marchandises destinées aux foires et expositions ».

Le nouveau règlement se substituera au règlement actuel du 1er février 1951.

(*Paris, le 27 novembre 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 15 décembre 1954:

Un premier supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre Buchs (SG) transit, d'une part, les ports de mer français de Boulogne, Dieppe, Dunkerque et le Havre, d'autre part (édition du 1er mars 1954);

Un deuxième supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre Buchs (SG) transit, d'une part, les ports de mer belges d'Anvers, Bruxelles, Gent, Ostende et Zeebrugge, d'autre part (édition du 1er mars 1954).

Les suppléments susvisés sont déposés dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 30 novembre 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit les dispositions du tarif n° 3 (chap. 7, § I):

TARIF N° 3

. . . . . .

CHAPITRE 7. — Région Nord.

§ I. — **Moules** (130).

En régime accéléré, de Feignies ou Feignies-frontière à Paris-la Chapelle.

Par wagon chargé de 12 tonnes: barème 67.

(*Paris, le 25 novembre 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à compléter, à partir du 1er janvier 1955, le paragraphe 3 de l'annexe au chapitre 2 des tarifs généraux pour le transport des marchandises comme indiqué ci-après:

TARIFS GÉNÉRAUX POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Annexe au chapitre 2.

(Tarif des expéditions de détail.)

. . . . . .

§ 3. — **Conserie, marée, produits de laiterie, viandes, etc.**

A) . . . . . .

B) Coquillages frais, crustacés (130), poissons non dénommés (131), poissons salés (132).

. . . . . .

(*Paris le 25 novembre 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier, à partir du 1er janvier 1955 comme indiqué ci-après, le tableau III du chapitre 2 du tarif n° 116.

TARIF N° 116

. . . . . .

CHAPITRE 2.

. . . . . .

TABLEAU III

. . . . . .

2° Entre diverses gares desservant une même localité:

a) . . . . . .

b) De l'une quelconque des gares ou annexe de gare, indiquées ci-après desservant la ville de Thionville, à l'une quelconque des mêmes gares ou annexe de gare:

Thionville, Thionville-Beauregard, Thionville-Ebange, Thionville-Basse-Yutz.

Corrélativement, les indications concernant la gare de Thionville, figurant au tableau III (1°) du tarif n° 116, seront supprimées.

(*Paris, le 25 novembre 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger et de modifier, à partir du 1er janvier 1955, les dispositions du chapitre 3, § XIX, du tarif n° 11, comme il est indiqué ci-après:

TARIF N° 11

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ XIX. — **Plâtre** (309).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1955.)

En provenance d'un établissement producteur situé sur le territoire français et desservi directement par une gare de la Société nationale des chemins de fer français, expédié par cet établissement, de la gare le desservant à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

Quand la totalité des envois de marchandises de l'espèce expédiées aux conditions du présent paragraphe par un même expéditeur ou par des expéditeurs différents adhérant à un même groupement a dépassé 170.000 tonnes pendant une année de calendrier, il est appliqué aux transports effectués l'année suivante les prix résultant des barèmes minimum et maximum ci-après, compte tenu de l'application de l'article 49 des C. G. A. T. M.

	BARÈMES APPLICABLES	
	Minimum.	Maximum.
Par wagon chargé de 20 tonnes:		
Jusqu'à 299 km.....	86	78
Au delà.....	269	261

(*Paris, le 25 novembre 1954.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition:

1° **De proroger,** comme indiqué ci-après, les dispositions tarifaires suivantes dont la durée d'application vient à expiration le 31 décembre 1954.

A) *Prorogation jusqu'au 30 juin 1955.*

Tarif n° 6, chapitre 112 (§ I). — Est et Ouest.
Tarif n° 10, chapitre 106 (§ I). — Ouest.

B) *Prorogation jusqu'au 31 décembre 1955.*

Conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, chapitre VIII, article 68 et renvoi (1). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarifs généraux pour le transport des marchandises, chapitre 2, conditions d'application (§ II), renvoi (1), page 12. — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 113, ensemble du tarif. — Société nationale des chemins de fer français.

Recueil B, titre II, taxes accessoires, tarif n° 106, numéros de prix 730 et 731, renvoi (1). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 2, chapitre 111 (§§ I et II). — Nord, Ouest, Sud-Ouest et Sud-Est.
Tarif n° 4, chapitre 101 (§ I). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 6, chapitre 12 (§ I). — Nord-Ouest et Sud-Ouest.
Tarif n° 6, chapitre 103 (§ I). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 7, chapitre 7 (§ I) renvoi (*b*). — Nord.
Tarif n° 7, chapitre 105 (§ I). — Est.
Tarif n° 7, chapitre 107 (§ III). — Nord.
Tarif n° 7, chapitre 109 (§ I). — Sud-Est.
Tarif n° 7, chapitre 111 (§ I). — Est et Ouest.
Tarif n° 8, chapitre 101 (§ III). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 8, chapitre 103 (§§ I, II et III). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 8, chapitre 111 (§ I). — Est, Nord et Ouest.
Tarif n° 8, chapitre 151 (§ I B). — Société nationale des chemins de fer français et voies ferrées des Landes.
Tarif n° 10, chapitre 103 (§ I). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 10, chapitre 109 (§ I). — Sud-Est.
Tarif n° 11, chapitre 5 (§§ IV et V). — Est.
Tarif n° 11, chapitre 7 (§ IV). — Nord.
Tarif n° 11, chapitre 9 (§ IV). — Sud-Est.
Tarif n° 11, chapitre 51 (§ XIII F). — Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer de Lens-Sainte-Elisabeth à la Bassée-Violaines.
Tarif n° 11, chapitre 108 (§ I). — Sud-Ouest.
Tarif n° 11, chapitre 109 (§ II). — Sud-Est.
Tarif n° 11, chapitre 111 (§ I). — Est, Ouest et Nord.
Tarif n° 12, chapitre 6 (§ II). — Ouest.
Tarif n° 12, chapitre 9 (§ III). — Sud-Est.
Tarif n° 12, chapitre 12 (§ II). — Est et Nord.
Tarif n° 12, chapitre 103 (§§ I *b*, VI et VII). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 13, chapitre 7 (§ II). — Nord.
Tarif n° 13, chapitre 13 (§ I A). — Est et Sud-Est.
Tarif n° 14, chapitre 101 (§§ I B et II). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 14, chapitre 106 (§ I). — Ouest.
Tarif n° 14, chapitre 109 (§ I). — Sud-Est.
Tarif n° 14, chapitre 151 (§ III). — Société nationale des chemins de fer français et Société générale des chemins de fer économiques (ligne de Robert-Espagne à Haironville).
Tarif n° 17, chapitre 103 (§§ I, II et III). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 18, chapitre 101 (§ II). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 20, chapitre 3 (§ III). — Société nationale des chemins de fer français.

2° **De maintenir**, sans limitation de durée, les dispositions faisant l'objet du:

Annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, chapitre 1er (§ I). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 7, chapitre 7 (§ II), renvoi (*a*). — Nord [suppression du renvoi (*a*)].
Tarif n° 12, chapitre 3 (§ XVIII). — Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 25, chapitre 3 (§§ II et III B). — Société nationale des chemins de fer français.

3° **De modifier**, comme suit, à partir du 1er janvier 1955, la formule d'abonnement faisant l'objet des dispositions des tarifs nos 14, chapitre 3 (§ VIII), et 21, chapitre 3 (§ VII):

« Lorsque le tonnage des envois remis par un même expéditeur... atteindra annuellement 7.000 tonnes..... ». (Le reste sans changement.)

De supprimer, corrélativement, le renvoi (*a*) et le texte qui s'y rapporte.

Par ailleurs, et conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que les prix d'application indiqués ci-après et dont la durée d'application est limitée au 31 décembre 1954 seront, sauf avis contraire, prorogés:

A. — **Jusqu'au 30 juin 1955.**

TARIFS	CHAPITRES et paragraphes	MARCHANDISES	RELATIONS de	RELATIONS à	DATE D'APPLICATION de la mesure.
103	3	Fonte brute en gueuses; fonte d'acier moulée, non dénommée; salfie.	Le Creusot.....	Montchanin	9 juin 1954.
8	1er	Bois bruts de sciage ou de fente, non dénommés; bois en frises, en lames ou en lattes; bois en grume, non dénommés.	Une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.	Une gare située dans le département de la Loire-Inférieure ou à des gares désignées.	24 mars 1954.
15	1er	Goudron minéral.....	Caen	Rouen—Orléans	6 mai 1953.

B. — **Jusqu'au 31 décembre 1955.**

2	3 (§ I)	Tableau des réductions accordées au départ des centres désignés ci-dessous, par application des dispositions du chapitre 3 (§ I) du tarif n° 2, sur le prix de transport des confitures, conserves alimentaires, fruits secs, expédiés par wagons complets et ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route:					24 janvier 1953.
		Apt	16 p. 100	Meyrargues	17 p. 100		
		Aubazine-Saint-Hilaire	19 —	Nantes ou Chantenay.....	19 —		
		La Baule-Escoublac.....	19 —	Objat	19 —		
		Brive-la-Gaillarde	19 —	Orange	15 —		
		Carpentras	17 —	Perpignan	19 —		
		Casseneuil	20 —	Pompadour	20 —		
		Concarneau	20 —	Pont-l'Abbé	19 —		
		Douarnenez-Tréboul	19 —	Quiberon	19 —		
		Elne	16 —	Quimperlé	19 —		
		Hennebont	19 —	Les Sables-d'Olonne.....	19 —		
		Lambesc	16 —	Sarrians-Montmirail	17 —		
		Lorient	20 —	Sainte-Livrade-sur-Lot	19 —		
		Lubersac	19 —	Saint-Jean-de-Luz-Ciboure	19 —		
		Marmande	19 —	Tonneins	19 —		
		Marseille	19 —	Tulle	20 —		
		Mérindol	16 —	Villeneuve-sur-Lot	19 —		

Tableau des réductions accordées par voie de détaxe dans les relations suivantes, par application du chapitre 3 (§ 1) du tarif n° 3, pour le transport, en régime accéléré, des marchandises désignées ci-après, ayant donné lieu au départ à des circuits de ramassage par route.

RELATIONS de	RELATIONS à	TAUX de la réduction. P. 100.	RELATIONS de	RELATIONS à	TAUX de la réduction. P. 100.

1° Viandes non dénommées.

Angoulême	Paris	13	Rodez	Paris	20
Cahors	Paris	7	Séverac-le-Château	Paris	20
Capdenac	Paris	5	Saint-Denis-près-Martel	Paris	10
Carentan	Paris	17	Albi	Bordeaux	12
Lorient	Paris	17	Brive-la-Gaillarde	Une gare quelconque de la région Sud-Est située sur la ligne de Marseille (inclus) à Nice (inclus).	5
Louhans	Paris	6	Langogne		11
Marmande	Paris	5	Limoges		5
Millau	Paris	20	Marvejols		11
Monsempron-Libos	Paris	7	Montauban		7
Montauban	Paris	5	Neussargues		9
Pierre-Buffière	Paris	8	Saint-Flour		9
Poitiers	Paris	9	Tarbes		9
Port-Boulet	Paris	9			

2° Beurres, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes.

Agen	Paris	13	Thouars	Paris	7
Aix-les-Bains	Paris	6	Tours	Paris	17
Alençon	Paris	18	Valognes	Paris	7
Angers	Paris	17	Villedieu-les-Poêles	Paris	10
Bar-le-Duc	Paris	18	Vire	Paris	15
Bayeux	Paris	11	Vitry-le-François	Paris	18
Carentan	Paris	6	Joué-lès-Tours	Lyon	7
Challans	Paris	5	Tours	Lyon	7
Château-la-Vallière	Paris	15	Joué-lès-Tours	Marseille	6
Châtellerault	Paris	11	Tours	Marseille	6
Cholet	Paris	5	Agen	Grenoble	12
Dax	Paris	12	Agen	Saint-Etienne-Châteaucreux	9
Issoudun	Paris	14	Agen	Blainville-Damelevière, Bâle, Cocheren, Haguenau, Hayange, Kehl-frontière, Metz (toutes gares), Mulhouse, Strasbourg (toutes gares), Thionville, Genève-Cornavin et toutes gares ou points frontières desservis par les Chemins de fer de la Sarre.	20
Louhans	Paris	6	Pax		
Le Mans	Paris	17	Longage-Noé		
Nantes	Paris	13	Marmande		
Niort	Paris	7	Orthez		
Orthez	Paris	12	Pau		
Plouaret	Paris	7			
Remiremont	Paris	18	Bar-le-Duc	Nîmes	10
Rennes	Paris	12	Bar-le-Duc	Montpellier	10
Saint-Brieuc	Paris	10	Bar-le-Duc	Béziers	10
Saint-Pierre-sur-Dives	Paris	17	Tours	Lille	8
Saint-Saviol	Paris	5			
Selles-sur-Cher	Paris	15			
Surgères	Paris	6			

3° Fruits non dénommés, légumes non dénommés.

Pax	Paris	10	Pouzin (le)	Paris	10
Beauchastel	Paris	10	Rosiers-sur-Loire	Paris	20
Cahors	Paris	6	Saumur	Paris	20
Chapelle-sur-Loire (la)	Paris	18	Saint-Benoît-Saint-Aignan	Paris	18
Espère-Caillac	Paris	6	Saint-Mathurin	Paris	20
Longué	Paris	20	Varennes-sur-Loire	Paris	17
Lyon-Perrache	Paris	6	Voulte-sur-Rhône (la)	Paris	10
Port-Boulet	Paris	16			

TARIFS	CHAPITRES et paragraphes	MARCHANDISES	RELATIONS de :	RELATIONS à :	DATE D'APPLICATION de la mesure.
103	3	Produits métallurgiques désignés, briques réfractaires, débris de briques réfractaires.	L'Etivalière (Aiguilles de) Fraisse-Unieux ou Firminy Saint-Chamond Lorette	Saint-Chamond Lorette Saint-Etienne-le-Clapier L'Etivalière (Aiguilles de) Lorette Saint-Etienne-le-Clapier	26 mai 1954.
			ou *vice versa*.		
103	3	Toutes marchandises reprises à l'annexe au tarif n° 103.	Gares désignées	Toutes gares de la Société nationale des chemins de fer français situées à moins de 25 km.	1er janvier 1953. 7 juillet 1954.
103	3	Huile de créosote en W. R.	Ars-sur-Moselle (embranchement de la Société des huiles, goudrons et dérivés).	Ars-sur-Moselle (embranchement de la Société lorraine des bois imprégnés).	14 mai 1952.
103	3	Déchets d'acier ou de fonte	Bayonne-Allées-Marines	Le Boucau	1er janvier 1953.
103	3	Coke	Le Boucau	Le Gaz	1er janvier 1953.
103	3	Scories de forges, de hauts fourneaux ou de verreries.	Trith-Saint-Léger	La Bleuse-Borne (garage)	1er janvier 1953.
103	3	Déchets d'acier ou de fonte	Bazeilles	Sedan	1er janvier 1953.
103	3	Déchets d'acier ou de fonte	Douzies	Jeumont-frontière	1er janvier 1953.
103	3	Déchets d'acier ou de fonte, tôle d'acier non ouvrée; cailloux.	Sous-le-Bois	Douzies	16 juin 1952.
			ou *vice versa*.		
109	Article 16	Minerai de zinc	Tonnay-Charente (pesage des wagons)		3 février 1954.
2	1er	Blé	Chilleurs-Montigny Neuville-aux-Bois	Pithiviers	17 septembre 1952.
2	1er	Malt	Issoudun, Nancy et Pont-à-Mousson.	Une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français et adressé à une brasserie ou à une fabrique de produits de régime. Une gare desservant un port de mer.	19 mars 1952.
2	1er	Blé, céréales non dénommées, provendes et tourteaux.	Une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.	Vernou-sur-Seine	19 mars 1952.
			ou *vice versa*.		
5	2	Sucres	Pantin et Paris	Tarbes et Toulouse	23 juillet 1952.
5	2	Sucres	Pantin et Paris	Angoulême, Castres et Mazamet.	1er mars 1953.
5	2	Sucres	Bresles	Pau	10 septembre 1952.
5	2	Sucres	Corbehem	Lyon (toutes gares)	3 février 1954.
5	2	Sucres	Havre (le)	La Rivière-Thibouville	21 janvier 1953.
			ou *vice versa*.		
5	2	Sucres	Nantes-Etat	Rennes	16 juillet 1952.
5	2	Sucres	Chantenay	Bordeaux (toutes gares)	1er avril 1953.
5	2	Sucres	La Rivière-Thibouville	Blois	3 février 1954.
5	2	Sucres	La Rivière-Thibouville	Brive et Tulle	2 juillet 1952.
5	2	Sucres	Bordeaux (toutes gares)	Dax	29 avril 1953.
5	2	Sucres	Bordeaux (toutes gares)	Bayonne, Pau et Tarbes	2 juillet 1952.
5	2	Sucres	Marseille (toutes gares)	Montluçon et Vichy	9 juin 1954.
5	51 (§ XIII B)	Sucres	Thumeries	Boulogne-Ville	29 octobre 1952.
5	51 (§ XIII B)	Sucres	Thumeries	Villefranche-sur-Saône	3 juin 1953.
5	51 (§ XIII B)	Sucres	Thumeries	Bourgoin-la Tour-du-Pin et Voiron.	4 mars 1953.
5	51 (§ XIII B)	Sucres	Thumeries	Mâcon	20 mai 1953.
6	1er	Vinasse	Nesle Marchélepot	Bâle et Lauterbourg-frontière Modane-frontière Bâle	4 avril 1954. 19 septembre 1954. 20 juin 1954.
6	1er	Vins en wagons réservoirs ou en containers citernes.	Une gare quelconque des régions Sud-Est ou Sud-Ouest situées dans des départements désignés et de Marseille (toutes gares) et Port-Saint-Louis-du-Rhône.	Ambérieu, Bourg, Lyon-Brotteaux, Lyon-Guillotière et Saint-Etienne-Châteaucreux.	1er avril 1952.

TARIFS	CHAPITRES et paragraphes	MARCHANDISES	RELATIONS de :	RELATIONS à :	DATE D'APPLICATION de la mesure.
6	1er	Vins en wagons-réservoirs ou en containers-citernes.	Une gare du réseau d'intérêt local de l'Hérault.	Des gares désignées de la région Sud-Est.	18 juin 1952.
8	1er	Charbon de bois en morceaux, en poudre ou en grains.	Une gare quelconque située dans des départements désignés.	Rioupéroux	6 janvier 1951.
9	1er	Caséine agglomérée.....	Une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.	Lyon (toutes gares).....	1er janvier 1954.
		Colle d'origine animale.....	Lyon (toutes gares).....	Une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.	
11	3 (§ XIII)	Ciment en sacs.....	Lafarge (garage).....	Lyon (toutes gares).....	26 mai 1954.
11	3 (§ XIII)	Ciment	Hersin-Coupigny	Le Havre.....	29 juillet 1953.
11	3 (§ XIII)	Clinkers	Haubourdin	Thionville-Ebange	3 juin 1953.
11	3 (§ XIII) et 51 (§ XV)	Ciment	D'Origny-Sainte-Benoîte	Nantes (toutes gares) et Saint-Nazaire.	6 mai 1953.
14	1er	Acier laminé ou profilé, non dénommé.	Caen	Le Havre.....	22 octobre 1952.
15	1er	Essences minérales, huiles minérales reclitiées, fuel oil en WR.	Modane ou Modane-frontière....	Une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.	13 janvier 1954.
18	1er	Phosphore blanc en WR.	Epierre	Roches-de-Condrieu (les).....	17 mars 1954.
18	1er	Silicate de soude solide.....	Modane	Modane-frontière	3 janvier 1954.
19	1er	Cahiers et registres, papier à écrire ou à imprimer non dénommé.	Saint-Michel-sur-Charente	Ivry-sur-Seine	8 octobre 1952.
24	1er	Coton azotique contenant au moins 25 p. 100 d'eau ou d'alcool.	Bergerac	Empalot (garage), Monts (Indre-et-Loire), Pont-de-Buis, Sevran-Livry.	2 juillet 1952.
24	1er	Appareillage électrique en cadres, cages, caisses, harasses, paniers ou tonneaux.	Chasseneuil (Vienne).....	La Rochelle-Pallice.....	29 avril 1953.
25	1er	Récipients métalliques pour le transport des gaz comprimés ou liquéfiés ayant servi aux transports effectués aux conditions du chapitre 11 du tarif n° 18.	Perpignan	Sète	23 janvier 1952.

(*Paris, le* 25 *novembre* 1954.)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône, informe le public que, sauf avis contraire, les prix résultant de l'application du barème fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes minimum et maximum du chapitre 2, § I, du tarif n° 18, seront perçus à partir du 15 décembre 1954, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur.

DÉSIGNATION des marchandises.	RELATION de	RELATION à	BARÈME applicable par rame de 100 tonnes en wagons chargée d'au moins 15 tonnes.
Butane liquéfié, en wagons-réservoirs (613) (+)	Bel-Air-la-Mède.	Mâcon.	Barème 166.
Propane liquéfié, en wagons-réservoirs (613) (+).....			

NOTA. — Les dispositions ci-dessus ne sont applicables que sous condition d'un engagement de fidélité de douze mois à souscrire par l'expéditeur.

(*Paris, le* 30 *novembre* 1954.)

3° *Projets de conventions concernant des taxes convenues.*

Le réseau des chemins de fer de la Corse soumet à l'approbation ministérielle un projet de convention à conclure avec la Société corse de transports pour le transport de carburants par trains complets.

La convention dont il s'agit fixe le prix de transport d'un train d'Ajaccio à Bastia à 81.000 F, correspondant au tarif kilométrique de 13,37 F par tonne.

(*Bastia, le* 10 *novembre* 1954.)

4° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Homologations.**

22 *novembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 28 octobre 1954 tendant à étendre à la gare de Croix-Wasquehal les dispositions prévues pour le transport de l'acide sulfurique au départ de Chauny-Usines, Chocques, Loos, la Madeleine et Sainte-Marguerite-Garage à destination de la Sarre et reprises au paragraphe 17 de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre. (*Journal officiel* du 2 novembre 1954.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à dater du 15 novembre 1954 donnée par décision du 12 novembre 1954. (*Journal officiel* du 16 novembre 1954.)

23 *novembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 21 octobre 1954 tendant à la modification des articles 7 (entretien) et 7 *bis* (responsabilité) de l'annexe au tarif n° 101. (*Journal officiel* du 26 octobre 1954.)

B. — **Approbation de convention tarifaire.**

22 *novembre* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français et Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône.** — Projet d'avenant aux conventions tarifaires pour le transport de butane et propane liquéfiés en bouteilles métalliques et des bouteilles vides ou défectueuses en retour ayant pour objet l'inscription de la gare d'Epinal dans le tableau des gares désignées, présenté le 26 octobre 1954. (*Journal officiel* du 2 novembre 1954.)

Approbation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 15 novembre 1954, donnée par décision du 13 novembre 1954. (*Journal officiel* du 16 novembre 1954.)

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs des installations électro-mécaniques.

Les 3, 4 et 5 février 1955 seront ouverts deux concours distincts pour le recrutement de contrôleurs des installations électromécaniques (sexe masculin):

L'un pour le cadre métropolitain (300 places);

L'autre pour les besoins du Maroc (100 places, dont cinq réservées aux candidats marocains).

Ces concours comprennent les épreuves suivantes:

Epreuves obligatoires: composition française, mathématiques, physique.

Epreuves facultatives: épreuve manuelle (tour et lime), dessin, électricité industrielle, technologie, langue vivante étrangère.

Les listes de candidatures seront closes le 3 janvier 1955.

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de la première partie du baccalauréat ou d'un des diplômes ou certificats admis en dispense.

Les candidats doivent être âgés, au 1er janvier 1955, de dix-huit ans au moins et de vingt-six ans au plus. La limite d'âge supérieure de vingt-six ans peut être reculée jusqu'au maximum de quarante ans, d'un temps égal à celui des services militaires obligatoires et, pour les pères de famille mariés ou veufs, d'un an par enfant à charge.

Les candidats recueilleront toutes indications utiles auprès des directions des postes, télégraphes et téléphones qui leur fourniront sur demande le programme détaillé des épreuves et leur indiqueront les diplômes ou certificats admis en dispense pour la première partie du baccalauréat, ainsi que les pièces à fournir pour constituer leur dossier.

Les dossiers de candidatures doivent parvenir au plus tard le 3 janvier 1955:

En province, au directeur des postes, télégraphes et téléphones, au chef-lieu du département;

Dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, au directeur régional des services postaux, 140, boulevard du Montparnasse, Paris (14e).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis concernant les nominations aux emplois de conservateur et d'assistant des musées nationaux, aux emplois du personnel scientifique des musées classés et aux emplois de conservateur des musées contrôlés.

Aux termes du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, les candidats aux emplois:

1° De conservateur des musées nationaux;
2° D'assistant des musées nationaux;
3° De conservateur des musées classés;
4° D'assistant des musées classés;
5° De conservateur des musées contrôlés, et aux emplois du personnel scientifique des musées classés, autres que celui de conservateur et d'assistant,

doivent obligatoirement être inscrits sur les listes respectives d'aptitude à ces fonctions, dressées par la commission de classement du personnel scientifique des musées.

Les candidats désirant figurer sur ces listes devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]), en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Une note sur leurs titres et travaux;
6° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
7° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat, attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Les candidats peuvent indiquer facultativement dans leur demande ou dans la note jointe les musées ou les catégories de musées (région préférée, études dans lesquelles le candidat s'est spécialisé: archéologie et art antique, antiquités nationales, archéologie du moyen âge, de la Renaissance, art des temps modernes, art et histoire locale ou régionale, folklore, etc.) pour lesquels ils désirent particulièrement faire valoir leurs titres.

Les candidats régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude publiées au *Journal officiel* du 15 septembre 1954 ne sont pas tenus de renouveler leur demande.

Ministère de l'agriculture.

Avis de vacance de la chaire de pathologie médicale à l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

La chaire de pathologie médicale à l'école nationale vétérinaire d'Alfort (dernier titulaire: M. Robin, placé en congé de longue durée) est déclarée vacante.

Les demandes de mutation émanant des titulaires de la même chaire dans les écoles nationales vétérinaires de Lyon et de Toulouse sont reçues dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires à l'administration centrale.

Il est ouvert un concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale.

Le nombre de places mises au concours est fixé à 30.

Les épreuves auront lieu à Paris, le 27 janvier 1955.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 décembre 1954 inclus.

Les demandes de renseignements, de programme et d'admission au concours doivent être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction de l'administration générale et du personnel, 1er bureau), 1, place de Fontenoy, Paris (7e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cote cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 29 nov. 1954.	
350 ..	États-Unis	1 $ U S A	350 ..(1)	.... ..	.... ..	394 93	.... ..
361 40	Canada	1 $ Can	.. ..	.... ..	.... ..	361 25	.... ..
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	164 20	.... ..
8321 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8274 ..	8396 ..	8323 ..	8321 50
702 25	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	702 10	701 90
5045 ..	Danemark	100 c d	5067 22	5029 25	5103 25	5018 ..	5017 ..
979 95	Gde-Bretagne ..	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	980 10	979 95
4895 ..	Norvège	100 c n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4896 ..	.... ..
9240 ..	Pays-Bas	100 fl.	9240 52	9141 60	9259 80	9242 ..	9240 50
6736 ..	Suède	100 c s	6765 625	6715 ..	6816 50	6739 ..	6737 ..
8001 ..	Suisse	100 f s	8003 98	7944 ..	8064 ..	8001 50	8001 ..
1356 25	Autriche	100 sch	1346 13	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
1000 25	Égypte	1 liv. ég	1005 04	997 ..	1013 ..	1000 50	1000 25
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
2779 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	2779 ..	2821 ..	2781 ..	2780 ..
1208 25	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1208 25	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 krs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
116 ..	Yougoslavie ..	100 din	116 666	115 70	117 60	117 ..	.... ..

Zone C. F. A	100 F C. F. A	200
Zone C. F. P	100 F C. F. P	550
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE CIVILE

avec responsabilité limitée à la mise sociale pour l'amortissement des obligations à lots

DU

CANAL DE PANAMA

EMISSION DU 26 JUIN 1888

Trois cent seizième tirage des obligations et bons à lots (15 novembre 1954).

Le trois cent seizième tirage des obligations à lots de la Compagnie de Panama a eu lieu le 15 novembre 1954 à la succursale du Comptoir national d'escompte de Paris, 2, place de l'Opéra, à quatorze heures trente.

A ce tirage, il a été extrait de la roue 800 numéros qui ont droit, suivant leur ordre de sortie, aux lots ci-après:

1er N° 59.887.....	250.000 F.	6e N° 1.465.912.....	2.000 F.
2e N° 1.683.007.....	100.000	7e N° 1.626.759.....	2.000
3e N° 1.616.462.....	10.000	8e N° 1.656.298.....	2.000
4e N° 1.625.765.....	5.000	9e N° 1.687.315.....	2.000
5e N° 934.755.....	2.000		

Les 50 numéros suivants sont remboursables chacun par **1.000 F**:

19.608	446.637	763.049	944.514	1.521.290
21.402	461.999	785.906	1.017.810	1.580.930
79.345	476.680	786.880	1.049.973	1.647.117
110.566	525.735	786.922	1.241.337	1.725.394
183.756	566.405	819.437	1.290.013	1.735.928
203.764	588.852	843.095	1.323.391	1.759.419
322.489	613.756	874.844	1.332.065	1.803.262
365.330	659.411	917.419	1.394.777	1.810.178
383.792	717.105	929.534	1.456.216	1.811.532
406.040	721.544	942.819	1.518.556	1.887.429

Les 750 numéros suivants sont remboursables chacun par **400 F**:

508	87.220	193.940	281.220	342.595
1.829	87.796	194.068	283.032	343.175
1.918	88.195	198.547	283.411	346.162
3.162	89.607	205.316	289.093	348.521
14.676	92.748	209.666	290.775	348.826
16.055	108.703	211.526	292.473	349.270
16.161	111.787	211.633	294.172	349.753
16.855	113.344	212.095	295.743	350.897
24.795	113.433	213.464	297.372	352.086
28.245	117.243	213.899	298.070	354.325
30.158	118.291	217.749	298.360	354.682
33.452	120.538	220.128	302.601	360.743
34.798	127.801	221.282	306.852	363.895
35.412	131.509	223.122	310.386	365.624
40.472	138.055	232.714	312.222	366.114
42.966	138.127	240.553	312.760	366.787
45.294	138.312	243.456	316.404	386.892
46.064	139.205	250.340	319.908	389.144
48.506	144.508	253.780	320.792	389.314
52.634	146.282	258.623	322.290	389.504
53.163	167.029	258.750	324.041	370.600
55.429	167.673	260.568	329.774	371.645
58.011	167.929	264.582	330.510	378.451
64.535	168.887	268.482	331.317	383.752
65.058	172.493	270.351	334.034	390.074
66.646	173.811	271.812	334.095	390.135
75.290	177.246	272.829	336.383	392.878
78.754	183.905	278.787	336.558	394.782
80.339	190.890	279.505	337.987	396.086
85.803	192.589	280.337	338.489	396.464
400.151	588.117	786.270	990.212	1.225.656
402.096	598.374	791.785	991.674	1.228.041
405.253	595.625	800.119	991.873	1.228.293
409.782	596.040	801.066	992.465	1.228.312
409.783	597.084	801.990	992.547	1.234.869
412.339	597.238	802.111	993.646	1.235.853
412.885	597.521	804.152	994.097	1.240.737
413.315	598.196	809.885	996.337	1.243.626
413.567	598.669	812.023	999.170	1.249.006
415.279	599.961	813.119	1.002.990	1.251.623
417.095	600.204	814.291	1.013.005	1.257.754
417.097	600.579	814.749	1.014.854	1.258.869
418.180	601.512	817.021	1.021.790	1.260.737
420.076	605.001	817.914	1.024.171	1.261.722
421.550	608.286	820.143	1.025.038	1.262.067
425.040	609.725	827.869	1.043.123	1.262.192
427.309	610.616	829.845	1.050.480	1.264.209
428.284	611.343	830.503	1.052.842	1.268.507
431.788	613.522	833.820	1.053.078	1.269.544
440.689	616.277	834.864	1.053.531	1.272.062
445.389	617.126	838.974	1.053.695	1.274.146
447.628	623.327	844.122	1.057.200	1.274.893
449.072	627.541	846.090	1.057.252	1.274.927
450.318	627.614	847.115	1.057.527	1.276.828
452.585	629.234	847.410	1.068.210	1.278.802
454.159	634.359	850.287	1.070.560	1.279.152
456.800	636.097	857.627	1.075.373	1.285.091
458.010	639.567	858.581	1.077.066	1.285.575
459.017	640.410	864.510	1.078.778	1.287.707
459.452	651.701	869.145	1.087.058	1.294.732
461.276	653.456	870.577	1.088.341	1.294.975
462.157	654.079	873.967	1.089.680	1.297.684
463.443	654.250	876.815	1.093.015	1.300.241
464.835	661.151	880.112	1.094.616	1.300.490
470.814	667.384	880.132	1.096.217	1.302.776
471.634	667.618	884.727	1.106.990	1.305.198
471.842	669.781	884.789	1.107.876	1.310.669
490.435	675.122	887.352	1.108.195	1.314.470
496.528	675.141	888.710	1.108.995	1.315.726
497.776	675.956	891.655	1.112.698	1.316.537
505.115	680.416	893.353	1.115.291	1.319.531
505.986	680.669	893.837	1.117.294	1.321.375
506.108	681.302	894.373	1.117.422	1.321.494
506.108	681.575	896.631	1.118.248	1.323.030
509.035	683.791	899.887	1.122.808	1.325.173
511.396	687.818	901.726	1.125.891	1.331.435
511.870	691.410	905.222	1.130.623	1.337.167
515.603	694.792	907,163	1.131.117	1.343.247
518.244	698.033	915.214	1.137.880	1.345.274
518.989	701.669	917.637	1.138.042	1.345.518
519.696	702.615	919.693	1.140.660	1.348.491
525.199	709.408	923.051	1.143.670	1.349.005
525.828	714.035	934.789	1.144.160	1.349.371
526.932	724.743	938.098	1.144.854	1.353.858
533.198	726.452	938.684	1.144.960	1.359.941
537.745	728.894	940.787	1.145.362	1.361.608
539.672	730.559	940.809	1.146.073	1.365.540
540.909	733.014	941.458	1.149.414	1.367.086
548.047	734.627	945.096	1.161.271	1.369.446
549.123	735.109	948.220	1.162.429	1.379.894
550.084	742.720	948.393	1.171.589	1.382.332
563.878	743.610	949.312	1.173.279	1.382.337
556.202	744.233	956.309	1.175.181	1.384.153
556.294	746.486	957.609	1.180.897	1.384.882
556.862	749.408	961.039	1.181.456	1.387.939
556.903	750.739	962.124	1.188.149	1.388.463
557.441	754.721	971.059	1.193.490	1.392.204
561.758	755.550	971.124	1.194.651	1.398.662
562.380	755.828	971.534	1.195.374	1.406.941
564.656	757.274	972.783	1.197.344	1.408.611
564.808	758.649	974.719	1.199.117	1.409.496
565.707	765.568	975.328	1.202.263	1.409.714
567.502	768.183	975.675	1.205.281	1.410.068
570.399	769.424	981.731	1.212.024	1.412.606
577.281	771.883	985.447	1.214.677	1.416.519
583.116	779.907	985.579	1.223.663	1.417.473
586.202	782.494	988.222	1.223.683	1.417.546

1.417.590	1.535.101	1.645.165	1.759.205	1.893.756
1.418.075	1.536.110	1.645.526	1.761.925	1.899.362
1.422.192	1.538.100	1.647.997	1.762.231	1.900.270
1.423.229	1.539.394	1.652.171	1.765.087	1.901.735
1.425.748	1.540.480	1.654.089	1.769.652	1.910.466
1.430.293	1.540.929	1.657.616	1.773.304	1.913.545
1.439.517	1.549.896	1.658.370	1.785.625	1.915.076
1.449.568	1.551.671	1.658.599	1.785.728	1.915.960
1.451.428	1.551.713	1.665.977	1.786.467	1.925.845
1.453.020	1.551.901	1.666.900	1.789.213	1.928.732
1.454.104	1.552.539	1.671.081	1.792.876	1.930.506
1.454.871	1.559.019	1.674.269	1.795.033	1.933.780
1.456.962	1.559.497	1.686.228	1.803.582	1.934.515
1.458.660	1.564.477	1.687.360	1.803.690	1.942.735
1.460.828	1.564.775	1.689.019	1.803.993	1.943.286
1.462.312	1.565.809	1.689.517	1.806.875	1.943.543
1.462.313	1.566.028	1.690.450	1.811.260	1.943.619
1.466.784	1.570.102	1.693.926	1.812.369	1.943.887
1.468.326	1.571.846	1.694.994	1.814.298	1.944.331
1.468.869	1.573.702	1.695.354	1.816.352	1.944.936
1.468.949	1.574.010	1.696.932	1.820.261	1.945.131
1.469.241	1.578.606	1.698.175	1.826.721	1.947.628
1.475.245	1.579.911	1.699.035	1.827.501	1.947.784
1.476.824	1.580.520	1.702.281	1.830.364	1.949.369
1.483.052	1.583.310	1.702.716	1.835.290	1.953.714
1.483.214	1.584.903	1.705.138	1.840.795	1.957.910
1.488.198	1.593.507	1.706.952	1.845.858	1.958.137
1.493.135	1.594.199	1.707.101	1.848.215	1.958.886
1.494.603	1.594.217	1.709.067	1.857.688	1.959.009
1.497.488	1.594.661	1.711.360	1.857.746	1.960.969
1.503.244	1.603.599	1.712.120	1.857.882	1.970.815
1.503.444	1.603.988	1.713.709	1.860.242	1.971.099
1.505.456	1.606.550	1.719.380	1.860.323	1.977.401
1.506.275	1.607.702	1.723.620	1.865.004	1.978.126
1.506.414	1.619.732	1.727.425	1.865.102	1.986.340
1.508.419	1.625.741	1.727.626	1.868.690	1.987.277
1.519.684	1.626.613	1.730.445	1.872.309	1.988.753
1.519.886	1.629.718	1.732.431	1.873.448	1.991.644
1.521.637	1.635.791	1.736.652	1.876.346	1.993.503
1.522.211	1.636.247	1.737.841	1.877.075	1.995.531
1.524.840	1.637.286	1.738.733	1.880.469	1.996.914
1.529.925	1.640.956	1.745.927	1.887.771	1.999.182
1.532.424	1.642.943	1.749.196	1.889.968	1.999.237
1.532.943				

Le payement des lots aura lieu, à partir du 15 décembre 1954, à la succursale du Comptoir national d'escompte de Paris, 2, place de l'Opéra, à Paris, sous déduction de l'impôt sur le revenu.

N. B. — Depuis le 16 août 1913, les tirages ont lieu quatre fois par an: 15 février, 15 mai, 16 août, 15 novembre.

La liste récapitulative des numéros sortis et non réclamés au 31 décembre 1953 a été insérée au *Journal officiel* du 26 février 1954.

AVIS IMPORTANT

Des agents de certaines maisons financières proposent l'acquisition d'obligations ou bons à lots du Canal de Panama, payables moyennant des versements mensuels.

La Société civile pour l'amortissement des obligations à lots du Canal de Panama (émission de juin 1888) croit devoir signaler au public qu'elle est complètement étrangère à ce genre de placement.

Société Auxiliaire des Distributions d'Eau

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 360.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 28, RUE DE LA BAUME, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 11659 B.

Obligations de 10.000 F 6 3/4 0/0 1951.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série des 100 obligations sorties au quatrième tirage au sort du 23 novembre 1954, formant avec les 99 obligations rachetées en Bourse la totalité des titres à amortir au 1er janvier 1955.** Ces obligations seront remboursables à 10.000 F;

2° **Des séries sorties aux tirages précédents et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
3.555 à 3.648	54	4.801 à 4.900	55	9.626 à 9.713	53

PROCEDES SAUTER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 23-25, AVENUE DE LA GRANDE-ARMÉE, PARIS (16e)

R. C.: Seine 283858 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 179 obligations 4 1/2 0/0 1946 dont le huitième amortissement est prévu pour le 15 décembre 1954.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en novembre 1954.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

BRASSERIES DE LA MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 315.337.500 F

SIÈGE SOCIAL: 9, BOULEVARD MALESHERBES, A PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 40275.

Obligations 4 0/0 1941 de 5.000 F.

Onzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 121 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 février 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1945 à 1954 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE FRANÇAISE DES FERS EMAILLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 130.725.000 F

SIÈGE SOCIAL: 29, RUE BOUSSINGAULT, PARIS (13e)

R. C.: Seine n° 54-B 2118.

Onzième amortissement du 1er avril 1955.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 50 obligations 4 0/0 1941.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1955.

Emprunt du Gouvernement Tunisien 4 1/2 0/0 1932

AMORTISSEMENT DU 1er DÉCEMBRE 1954

Deuxième tirage au sort du 29 octobre 1954 de 1.237 obligations de 5.000 F et 1.423 titres d'appoint de 1.000 F provenant de regroupement représentant une valeur nominale de 7.608.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les 1.237 obligations de 5.000 F et les 1.423 titres d'appoint sorties au tirage du 29 octobre 1954 formant avec les obligations rachetées en Bourse la quantité de titres à amortir le 1er décembre 1954;**

2° **Des séries sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des obligations non présentées au remboursement.**

COUPURES DE 5.000 F

Année de remboursement: 1951.

7.000 à 8.401

COUPURES DE 1.000 F

Année de remboursement: 1953.

200.001 à 200.495
201.291 à 201.495

Année de remboursement: 1954.

205.156 à 205.204 — 205.206 à 205.217 — 205.251 à 205.290 — 205.293 à 205.338 — 205.310 à 205.317 — 205.350 à 205.384 — 205.386 à 205.422 — 205.425 à 205.429 — 205.436 à 205.455 — 205.459 à 205.530 — 205.535 à 205.557 — 205.560 et 205.561 — 205.564 à 205.619 — 205.622 à 205.630 — 205.632 à 205.684 — 205.686 et 205.687 — 205.691 à 205.707 — 205.711 à 205.789 — 205.793 à 205.801 — 205.803 — 205.807 à 205.911 — 205.913 à 205.916 — 205.918 à 205.973 — 205.975 à 206.005 — 206.010 à 206.060 — 206.062 à 206.118 — 206.120 à 206.134 — 206.136 à 206.152 — 206.157 à 206.193 — 206.195 à 206.221 — 206.223 à 206.261 — 206.263 à 206.371 — 206.375 à 206.409 — 206.413 à 206.465 — 206.468 à 206.485 — 206.487 à 206.529 — 206.541 à 206.565 — 206.567 à 206.576 — 206.579 à 206.611 — 206.614 à 206.620 — 206.621 à 206.632 — 206.636 à 206.647 — 206.652 à 206.666.

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CELLULOSE D'ALIZAY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.100.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A ALIZAY (EURE)

Registre du commerce: Louviers n° 183 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 0/0 août 1954 de 300.000.000 de francs nominal.

AU COURS DE L'ANNÉE qui sera expirée le :	LE NOMBRE d'obligations à amortir sera de :	AU COURS DE L'ANNÉE qui sera expirée le :	LE NOMBRE d'obligations à amortir sera de :
1er février 1958.....	78	1er février 1970.....	140
— 1959.....	82	— 1971.....	147
— 1960.....	86	— 1972.....	154
— 1961.....	90	— 1973.....	162
— 1962.....	95	— 1974.....	170
— 1963.....	99	— 1975.....	179
— 1964.....	104	— 1976.....	187
— 1965.....	110	— 1977.....	197
— 1966.....	115	— 1978.....	207
— 1967.....	121	— 1979.....	217
— 1968.....	127		
— 1969.....	133	Total.....	3.000

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

R. C.: Seine n° 181352.

Avis aux porteurs résidents français d'obligations de l'emprunt 5 0/0 1938 de Fls. P. B. 17.000.000 = F. S. 40.860.000, garanties par le Gouvernement français et par le Gouvernement chérifien.

La Compagnie des chemins de fer du Maroc avise les porteurs d'obligations 5 0/0 1938 que l'amortissement prévu au contrat d'émission de l'emprunt sous rubrique pour l'exercice 1954 a été effectué par tirage au sort, devant notaire, le 29 septembre 1954, à Amsterdam, en présence des représentants des établissements payeurs hollandais et suisses.

Les numéros des obligations ainsi amorties par tirage au sort sont les suivants:

I. — Obligations de 500 florins (ou 1.200 francs suisses).

55	113	184	202	256	6.843	6.847	6.848	6.893	6.941
257	264	278	307	462	6.966	7.012	7.048	7.091	7.159
542	550	578	714	734	7.189	7.223	7.264	7.303	7.323
739	752	798	870	906	7.401	7.406	7.535	7.555	7.621
974	1.000	1.032	1.185	1.223	7.648	7.727	7.765	7.797	7.804
1.267	1.279	1.472	1.505	1.563	8.005	8.018	8.032	8.088	8.102
1.603	1.696	1.818	1.832	1.955	8.116	8.248	8.263	8.266	8.340
2.048	2.078	2.152	2.176	2.185	8.341	8.352	8.427	8.484	8.553
2.211	2.213	2.294	2.409	2.410	8.570	8.597	8.618	8.630	8.721
2.440	2.461	2.488	2.529	2.559	8.731	8.895	8.907	8.951	8.979
2.575	2.580	2.741	2.820	2.847	9.008	9.023	9.057	9.133	9.172
2.895	2.957	2.975	3.001	3.122	9.266	9.310	9.478	9.765	9.796
3.164	3.191	3.203	3.301	3.325	9.901	9.938	10.051	10.177	10.294
3.430	3.581	3.684	3.812	3.826	10.312	10.395	10.407	10.431	10.432
3.835	3.917	3.954	4.203	4.226	10.518	10.570	10.751	10.759	10.790
4.312	4.322	4.527	4.619	4.696	10.809	10.932	10.937	10.941	11.018
4.782	4.847	4.884	4.965	4.982	11.191	11.222	11.362	11.481	11.532
5.052	5.064	5.161	5.198	5.259	11.561	11.632	11.671	11.722	11.811
5.283	5.386	5.412	5.511	5.518	11.813	11.847	11.888	12.031	12.053
5.521	5.575	5.597	5.612	5.682	12.061	12.069	12.098	12.144	12.158
5.707	5.709	5.742	5.795	5.839	12.227	12.269	12.289	12.290	12.310
5.867	5.909	5.942	5.959	6.049	12.431	12.486	12.500	12.662	12.685
6.104	6.198	6.240	6.249	6.337	12.690	12.773	12.802	13.003	13.104
6.437	6.455	6.516	6.548	6.578	13.148	13.226	13.252	13.254	13.286
6.603	6.618	6.623	6.645	6.730	13.351	13.377	13.461	13.473	
6.776	6.785	6.820	6.823	6.831					

II. — Obligations de 1.000 florins (ou 2.400 francs suisses).

13.554	13.612	13.694	13.942	13.970	16.878	16.880	16.885	16.888	16.889
14.193	14.233	14.343	14.381	14.613	16.907	17.155	17.297	17.307	17.323
14.615	14.682	14.747	15.114	15.200	17.448	17.518	17.642	17.684	17.720
15.207	15.232	15.234	15.269	15.311	17.807	17.973	18.247	18.397	18.565
15.313	15.533	15.536	15.642	15.679	18.633	18.707	18.799	18.946	18.990
15.737	15.773	15.859	15.861	15.866	19.088	19.109	19.115	19.171	19.192
15.899	15.900	16.108	16.126	16.160	19.232	19.242	19.263	19.510	19.529
16.227	16.323	16.341	16.381	16.432	19.532	19.543	19.567	19.574	19.580
16.462	16.529	16.539	16.561	16.602	19.761	19.810	19.829	19.834	19.836
16.610	16.693	16.798	16.809	16.862	19.860	19.864	19.873	19.952	19.986
					20.089	20.119	20.171	20.177	20.181
					20.382	20.546	20.549	20.566	20.592
					20.607	20.704	20.873	20.903	20.917
					20.953	20.961	20.970	20.983	21.014
					21.016	21.211	21.212	21.273	21.385
					21.480	21.506	21.537	21.573	21.609
					21.680	21.822	21.856	21.936	21.973
					21.995	22.139	22.236	22.290	22.328
					22.509	22.524	22.629	22.630	22.684
					22.711	22.745	22.749	22.767	22.845
					22.910	23.032	23.036	23.044	23.084
					23.109	23.170	23.229	23.272	23.278
					23.385	23.415	23.506	23.576	23.703

Ceux des titres dont les numéros figurent ci-dessus qui appartiennent à des résidents français pourront être présentés à partir du 1er décembre 1954, date à laquelle ils cesseront de porter intérêt, aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

Les valeurs de l'emprunt 5 0/0 1938 de la compagnie étant soumises à l'obligation de dépôt édictée par l'ordonnance du 7 octobre 1944, le décret du 15 juillet 1947 et l'arrêté du même jour pour les valeurs étrangères ou considérées comme telles, cette présentation ne pourra être assurée que par un des intermédiaires habilités par les textes susvisés à recevoir les dépôts de cette nature.

Le remboursement des obligations sera effectué dans les conditions fixées par la loi du 2 février 1948, c'est-à-dire en francs français à la contrevaleur du cours moyen du franc suisse résultant des cours extrêmes cotés au marché libre le 1er décembre 1954. La taxe proportionnelle sur la prime de remboursement de 2 0/0 (taux d'émission 98 0/0) sera déduite du montant ainsi calculé.

Ce payement libérera définitivement la compagnie de la dette représentée par les titres.

Liste numérique des obligations sorties aux tirages effectués jusqu'au 1er octobre 1953 et restant à rembourser à la date du 15 octobre 1954 aux conditions fixées lors de chaque échéance.

NUMÉROS	DATES de remboursement.	NUMÉROS	DATES de remboursement.
I. — Obligations de 500 florins (ou 1.200 francs suisses).			
1.345	1er décembre 1949.	9.183	1er décembre 1953.
3.639	— 1950.	11.463	— 1953.
7.995	— 1953.	13.256	— 1950.
7.996	— 1953.		
II. — Obligations de 1.000 florins (ou 2.400 francs suisses).			
13.963	1er décembre 1953.	18.460	1er décembre 1953.
15.145	— 1953.	18.469	— 1950.
17.849	— 1953.	19.162	— 1953.
18.440	— 1953.	19.814	— 1953.
18.445	— 1949.	20.847	— 1953.
18.452	— 1950.		

Remboursement 1er décembre 1949 (2e tirage), coupons 23, échéance 1er juin 1950, et suivants attachés.

Remboursement 1er décembre 1950 (3e tirage), coupons 25, échéance 1er juin 1951, et suivants attachés.

Remboursement 1er décembre 1953 (6e tirage), coupons 31, échéance 1er juin 1954, et suivants attachés.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

SOCIETE ANONYME des FROMAGERIES GROSJEAN Frères

AU CAPITAL DE 160 MILLIONS DE FRANCS

3, AVENUE DU COMMANDANT-VILLARD, LONS-LE-SAUNIER

R. C.: 4674.

Avis aux porteurs d'obligations 5 0/0 1930.

Les porteurs d'obligations de l'emprunt 5 0/0 1930 sont informés que la totalité des obligations non encore amorties sera remboursée par anticipation à dater du 28 décembre 1954.

Ces obligations seront remboursables au pair à..... 1.000 F.
Intérêt du 1er décembre 1954 au 28 décembre 1954 inclus. 4

Soit au total pour chaque obligation..... 1.004 F.

Les obligations présentées à ce remboursement devront être remises coupon n° 49 attaché.

Les demandes de remboursement seront reçues soit au siège social de la société, 3, avenue du Commandant-Villard, à Lons-le-Saunier, soit aux guichets des sièges et agences en France des établissements suivants:

Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.

Le conseil d'administration.

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 31 octobre 1954.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France						246.140.573
Portefeuille des effets						9.721.184.457
Portefeuille des titres						4.692.610.222
Avances sur dépôts de titres						19.352.255
Correspondants						47.779.745.638
Emprunteurs — Prêts fonciers — Ordinaires — Sur obligations		31.800.225.784				
Sur avance de l'Etat		290.645.438				
Sur fonds de modernisation et d'équipement		2.449.618.937	34.531.860.306			
Sur capital social et réserves		21.370.147	(1)			
(1) Dont 311.615.000 F à l'état d'actes conditionnels.				34.761.770.306		
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)			229.910.000			
Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant			1.631.560.000			
Réparation de dommages de guerre			4.003.848.626	8.062.892.208		
Court terme mobilisables			2.427.483.572	(2)		
(2) Dont 278.855.000 F à l'état d'actes conditionnels.						
Amélioration de l'habitat — Prêts directs (A l'état d'actes conditionnels.)			37.983.000			
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (Opérations liées.)			30.593.000	68.576.000	321.964.821.588	
Spéciaux Construction — Directs — Métropole — Ordinaires		8.287.228.082				
Logements économiques et familiaux	434.241.400	8.721.479.482				
(3) Dont 593.899.000 à l'état d'actes conditionnels.		(3)	12.974.078.391			
Afrique du Nord		4.252.598.909		282.071.583.374		481.200.229.819
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées) — Ordinaires		229.519.551.983				
Logements économiques et familiaux		39.577.950.000	269.097.501.983			
Prêts maritimes					4.266.126	
Prêts aux collectivités publiques — Sur obligations				112.467.492.660		
Sur avance de l'Etat				1.494.961.875		
Sur fonds de modernisation et d'équipement				35.230.145.387	159.231.141.801	
Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses				10.338.541.882		
Débiteurs divers						2.508.677.434
Comptes d'ordre et divers						11.200.469.966
Immeubles						199.217.734
Résultats						»
Total de l'actif						560.627.597.787

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						6.921.683.862
Correspondants						7.500.216.104
Fonds national d'amélioration de l'habitat						4.509.535.778
Fonds forestier national						307.017.116
Versements différés — Sur prêts fonciers — Autres que les prêts spéciaux construction — Réalisés et en réalisation			468.569.207			
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)			891.956.000	1.360.525.207		
Spéciaux construction — Réalisés et en réalisation			315.398.250		271.367.327.440	
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)			269.691.403.983	270.006.802.233		275.512.501.391
Sur prêts aux collectivités publiques					4.475.173.951	
Trésor public : son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)						1.824.289.913
Trésor algérien : son compte avance de 2 milliards (convention des 2 et 29 juillet 1952)						1.949.247.341
Fonds de modernisation et d'équipement						38.198.375.986
Obligations foncières — Montant au pair en circulation					45.277.276.750	
A déduire : primes à amortir					556.348.322	44.720.928.428
Obligations communales — Montant au pair en circulation					134.582.468.500	
A déduire : primes à amortir					1.838.324.519	132.744.143.981
Bons à lots en circulation						2.482.718.368
Obligations et bons à lots à rembourser, intérêts, lots et dividendes échus à payer						2.921.073.187
Créditeurs divers						2.480.137.624
Comptes d'ordre et divers						34.253.762.228
Provisions pour l'amortissement des emprunts						1.289.254.985
Réserves et provisions diverses						2.082.679.595
Capital social						1.200.000.000
Résultats						»
Total du passif						560.627.597.787

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	67.730.910.819
II. — Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France	223.551.300.717

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur: HENRI DEBOY.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

ADJUDICATION RESTREINTE

Adjudication restreinte le mercredi 15 décembre 1954, à neuf heures, au foyer de garnison, caserne Ney, à Metz, pour la fourniture aux corps de troupe de la place de Metz des denrées d'ordinaire suivantes:

Légumes frais, pommes de terre, poisson congelé, poisson frais, denrées d'épicerie, fromages, confitures, œufs, conserves de pâté, lapin.

Les déclarations d'intention de soumissionner et les pièces exigées pour concourir devront parvenir avant le 4 décembre 1954, à neuf heures, au président de la commission des ordinaires de garnison C. I. M., 6, quartier des Vallières, Metz (Moselle).

Le cahier des charges spéciales peut être consulté dès maintenant au bureau de l'officier secrétaire de la C. D. O. G. ou C. I. M./6, où tous renseignements seront donnés sur la nature et l'importance des fournitures.

Téléphone: 68.42.00, poste 666.

AVIS DIVERS

BRAZIL RAILWAY COMPANY

(INCORPORÉE DANS L'ETAT DU MAINE, E. U. A.)

Aux porteurs de la tranche française des obligations 5 0/0 (ex-4 1/2 0/0) « First Mortgage » 60 ans.

Avis est donné par les présentes qu'en conformité des dispositions de la clause 17 (A) de l'arrangement concordataire en date du 18 juillet 1917, l'assemblée des porteurs desdites obligations de la tranche française, convoquée pour être tenue à l'hôtel de la Société des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, dans la ville de Paris, le 25 novembre 1954, à onze heures du matin, avec l'objet suivant:

Elire pour une période de cinq ans, commençant le 1er janvier 1955, le représentant des obligations dans le comité conjoint,

a été ajournée aux mêmes heure et endroit, le jeudi 9 décembre 1954, à laquelle date, si un quorum n'est pas atteint, le terme du mandat du représentant actuel, M. Paul Gauthier, sera considéré comme ayant été prolongé pour une nouvelle période finissant le 31 décembre 1959.

30 novembre 1954.

Par ordre du conseil d'administration:
BRAZIL RAILWAY COMPANY
par C.-E. VAN NAME,
secrétaire.

Les détenteurs d'obligations au porteur doivent obtenir de la banque, compagnie de trust ou autre établissement dépositaire, chez qui leurs obligations sont déposées, un certificat de dépôt pour vote dans la forme prescrite leur donnant droit d'assister soit personnellement, soit par procuration, à l'assemblée. Les porteurs de titres nominatifs peuvent assister à l'assemblée personnellement sans produire un certificat de dépôt pour vote, mais s'ils désirent se faire représenter par procuration, ils doivent obtenir un certificat de dépôt pour vote comme cela est indiqué ci-dessus. Des formules de certificat de dépôt pour vote et de procuration peuvent être obtenues à l'un quelconque des établissements indiqués ci-dessous.

Les certificats de dépôt pour vote et les procurations devront être déposés le plus tôt possible avant la date de l'assemblée, à l'un quelconque des établissements mentionnés ci-dessous:

A New-York:
The Chase National Bank of the City of New York, 11, Broad Street.

A Londres:
Bank of Scotland, 30 Bishopsgate, E. C. 2.

A Paris:
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

A Bruxelles:
Banque Lambert, 11, rue des Colonies

BRAZIL RAILWAY COMPANY

(INCORPORÉE DANS L'ETAT DU MAINE, E. U. A.)

Aux porteurs des obligations 5 0/0 (ex-4 1/2 0/0) First Mortage 60 ans.

OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Avis est donné par les présentes qu'en conformité des dispositions de la clause 17 (A) de l'arrangement concordataire en date du 18 juillet 1917, les assemblées séparées des porteurs desdites obligations de la tranche anglaise, de la tranche française et de la tranche belge, convoquées comme suit:

Tranche anglaise, 121, Queen Victoria Street, Londres E. C. 4, le 25 novembre 1954, à quatorze heures trente;
Tranche française, à l'hôtel de la Société des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, Paris, le 25 novembre 1954, à onze heures du matin;
Tranche belge, à la Banque Lambert, 11, rue des Colonies, Bruxelles, le 25 novembre 1954, à onze heures du matin,

avec l'objet d'élire pour une période de cinq ans, commençant le 1er janvier 1955, un représentant de chacune des trois tranches dans le comité conjoint, ont été ajournées, aux mêmes heures et endroits, au jeudi 9 décembre 1954, date à laquelle, en l'absence de quorum, le mandat du représentant actuel de chaque tranche sera considéré comme ayant été prolongé pour une nouvelle période finissant le 31 décembre 1959.

30 novembre 1954.

Par ordre du conseil d'administration:
BRAZIL RAILWAY COMPANY
par C.-E. VAN NAME,
secrétaire.

Les détenteurs d'obligations au porteur doivent obtenir de la banque, compagnie de trust ou autre établissement dépositaire, chez qui leurs obligations sont déposées, un certificat de dépôt pour vote dans la forme prescrite leur donnant droit d'assister soit personnellement, soit par procuration, à l'assemblée. Les porteurs de titres nominatifs peuvent assister à l'assemblée personnellement sans produire un certificat de dépôt pour vote, mais s'ils désirent se faire représenter par procuration, ils doivent obtenir un certificat de dépôt pour vote comme cela est indiqué ci-dessus. Des formules de certificat de dépôt pour vote et de procuration peuvent être obtenues à l'un quelconque des établissements indiqués ci-dessous.

Les certificats de dépôt pour vote et les procurations devront être déposés le plus tôt possible avant la date de l'assemblée à l'un quelconque des établissement mentionnés ci-dessous:

A New-York:
The Chase National Bank of the City of New-York, 11, Broad Street.

A Londres:
Bank of Scotland, 30, Bishopsgate, E. C. 2.

A Paris:
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

A Bruxelles:
Banque Lambert, 11, rue des Colonies.

BRAZIL RAILWAY COMPANY

(INCORPORÉE DANS L'ETAT DU MAINE, E. U. A.)

Aux porteurs de la tranche belge des obligations 5 0/0 (ex-4 1/2 0/0) « First Mortgage » 60 ans.

Avis est donné par les présentes qu'en conformité des dispositions de la clause 17 (A) de l'arrangement concordataire en date du 18 juillet 1917, l'assemblée des porteurs desdites obligations de la tranche belge, convoquée pour être tenue à la banque Lambert, 11, rue des Colonies, dans la ville de Bruxelles, le 25 novembre 1954, à onze heures du matin, avec l'objet suivant:

Elire pour une période de cinq ans, commençant le 1er janvier 1955, le représentant des obligations dans le comité conjoint,

a été ajournée aux mêmes heure et endroit, le jeudi 9 décembre 1954, à laquelle date, si un quorum n'est pas atteint, le terme du mandat du représentant actuel, M. Jean Baugniet, sera considéré comme ayant été prolongé pour une nouvelle période finissant le 31 décembre 1959.

30 novembre 1954.

Par ordre du conseil d'administration:
BRAZIL RAILWAY COMPANY
par C.-E. VAN NAME,
secrétaire.

Les détenteurs d'obligations au porteur doivent obtenir de la banque, compagnie de trust ou autre établissement dépositaire, chez qui leurs obligations sont déposées, un certificat de dépôt pour vote dans la forme prescrite leur donnant droit d'assister soit person-

nellement, soit par procuration, à l'assemblée. Les porteurs de titres nominatifs peuvent assister à l'assemblée personnellement sans produire un certificat de dépôt pour vote, mais s'ils désirent se faire représenter par procuration, ils doivent obtenir un certificat de dépôt pour vote comme cela est indiqué ci-dessus. Des formules de certificat de dépôt pour vote et de procuration peuvent être obtenues à l'un quelconque des établissements indiqués ci-dessous.

Les certificats de dépôt pour vote et les procurations devront être déposés le plus tôt possible avant la date de l'assemblée, à l'un quelconque des établissements mentionnés ci-dessous:

A New-York:

The Chase National Bank of the City of New-York, 11, Broad Street.

A Londres:

Bank of Scotland, 30 Bishopsgate, E. C. 2.

A Paris:

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

A Bruxelles:

Banque Lambert, 11, rue des Colonies.

BRAZIL RAILWAY COMPANY

(INCORPORÉE DANS L'ETAT DU MAINE, E. U. A.)

Aux porteurs d'une émission d'obligations 4 1/2 0/0 or (série française) garantie par un acte de trust en date du 25 novembre 1910, entre la compagnie et The Equitable Trust Company of New-York.

Avis est donné par les présentes qu'en conformité des dispositions de la clause 17 (A) de l'arrangement concordataire en date du 18 juillet 1917, une assemblée des porteurs desdites obligations, convoquée pour être tenue à l'hôtel de la Société des ingénieurs civils de France, 19, rue Blanche, dans la ville de Paris, le 25 novembre 1954, à dix heures trente du matin, avec l'objet suivant:

Elire pour une période de cinq ans, commençant le 1er janvier 1955, le représentant des obligations dans le comité conjoint des obligataires,

a été ajournée aux mêmes heure et endroit le jeudi 9 décembre 1954, à laquelle date, si un quorum n'est pas atteint, le terme du mandat du représentant actuel sera considéré comme ayant été prolongé pour une nouvelle période finissant le 31 décembre 1959.

30 novembre 1954.

Par ordre du conseil d'administration:
BRAZIL RAILWAY COMPANY
par C.-E. VAN NAME,
secrétaire.

Les détenteurs d'obligations au porteur doivent obtenir de la banque, compagnie de trust ou autre établissement dépositaire, chez qui leurs obligations sont déposées, un certificat de dépôt pour vote dans la forme prescrite leur donnant droit d'assister, soit personnellement, soit par procuration à l'assemblée. Des formules de certificat de dépôt pour vote et de procuration peuvent être obtenues à l'un quelconque des établissements mentionnés ci-dessous.

Les certificats de dépôt pour vote et les procurations devront être déposés avant la date de l'assemblée à l'un quelconque des établissements mentionnés ci-dessous:

A Londres:

MM. Binder, Hamlyn and Co, 121, Queen Victoria Street, E.C.4.

A Paris:

Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

A Bruxelles:

Banque Lambert, 11, rue des Colonies.

A Genève:

Succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 6, rue de Hollande.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 19 novembre 1954, le président du tribunal civil de Saverne a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Ernwein (Michel), retraité des postes, télégraphes et téléphones, domicilié à Cologne-Weidenpesch, Merherheimerstrasse n° 372 I (Allemagne), et consistant notamment en sa part successorale dans la succession de son père, Ernwein (Michel III), décédé à Schalkendorf le 21 mai 1920, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département du Bas-Rhin, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

30 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Poleymieux-au-Mont-d'Or.** But: souvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement du corps. Siège social: mairie, Poleymieux-au-Mont-d'Or.

30 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association familiale rurale des communes du canton de Tournan.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: chez le président, M. Poisson (Henri), à Presles-en-Brie.

2 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. Société de tir **L'Alerte.** But: développement de la pratique du tir à la carabine. Siège social: mairie de Verneil-le-Chétif (Sarthe).

2 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Amicale des démobilisés 1914-1918 — 1939-1945 de Mareil-sur-Loir.** But: organisation des fêtes de commémoration. Siège social: café de l'Union, Mareil-sur-Loir (Sarthe).

4 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Club omnisport de la Chapelle-sur-Loire.** But: organisation des fêtes et pratique des sports. Siège social: mairie de la Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire).

5 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Comité des fêtes de Saint-Christophe-du-Luat.** But: organiser des fêtes publiques. Siège social: mairie de Saint-Christophe-du-Luat.

12 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves de l'institution Denuziere.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution Denuzière, 45, rue Coste, Caluire-et-Cuire.

13 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Sou des écoles laïques de Saint-Jean-Soleymieux et du Crozet.** But: grouper les parents d'élèves. Siège social: chez M. Granger, instituteur, Saint-Jean-Soleymieux (Loire).

17 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association chargée de la gestion de la cantine scolaire de Soulitre.** But: assurer dans les meilleures conditions la gestion de la cantine scolaire. Siège social: mairie de Soulitré.

17 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale laïque du Loroux-Bottereau.** But: œuvres post et périscolaires. Siège social: école publique du Loroux-Bottereau.

17 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Racing-Club des Francs.** But: pratique du football et des activités s'y rapportant. Siège social: 1, rue Pierre-Prévost, Mouvaux.

17 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Amicale pétanque du goujon.** But: pratique du jeu de boules provençal et de la pétanque. Siège social: hôtel des sociétés, 7, rue du Docteur-Chaussier, Dijon.

17 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Comité de patronage de la liberté surveillée auprès du tribunal pour enfants de Chalon-sur-Saône.** But: seconder et renforcer l'action des délégués à la liberté surveillée dans leur mission d'éducation, d'assistance et de reclassement des mineurs en liberté surveillée. Siège social: palais de justice de Chalon-sur-saône (Saône-et-Loire).

18 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association des téléspectateurs français (A. T. F.).** But: défense des intérêts des téléspectateurs. Siège social: 2, rue des Ciseaux, Paris.

18 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association d'éducation et de culture populaire Jeanne-d'Arc.** But: création ou développement des œuvres pouvant contribuer au bien moral, matériel de l'enfance, de l'adolescence, de la famille. Siège social: chez M. Lasjaunias, 65 *ter*, rue Voltaire, Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

19 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Amicale de l'institution Sainte-Foy.** But: secourir les anciennes élèves. Siège social: 2, rue Lakanal, Agen.

19 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Assemblée évangélique de Lyon.** But: célébrer le culte évangélique; développer la vie spirituelle et l'activité chrétienne sous toutes ses formes. Siège social: 12, rue Fénelon, Lyon.

20 novembre 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Caisse de solidarité des personnels civils de la direction des travaux du génie de Lyon.** But: maintenir l'esprit de camaraderie entre le personnel civil de la direction des travaux. Siège social: 8, rue de Condé, Lyon.

20 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale du personnel de la société coopérative habitation loyer modéré de la Haute-Garonne.** But: développer les qualités professionnelles de ses membres actifs, leur permettre de s'aider les uns les autres et leur assurer en toutes circonstances un appui moral et matériel. Siège social: 18, rue Agathoise, Toulouse.

20 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Comité d'aide aux vieux d'Unverre.** But: rechercher dans la commune d'Unverre toutes les personnes nécessiteuses et dans le besoin, en vue de secourir pour tous les moyens en son pouvoir les intérêts moraux et matériels des économiquement faibles. Siège social: mairie d'Unverre (Eure-et-Loir).

21 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Moto-Club agenais.** But: propager le sport motocycliste et principalement la compétition ainsi que le tourisme. Siège social: café des Glycines, boulevard de la Liberté, Agen.

22 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association d'éducation populaire Saint-Dominique.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les œuvres d'éducation populaire et le bon emploi des loisirs. Siège social: institution Saint-Dominique, 12, boulevard Carnot, Vichy (Allier).

22 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Boules darnetalaises.** But: pratique de tous exercices physiques, et notamment du sport boules. Siège social: chez M. Le Cœur, café-tabac, place Carville, Darnétal.

23 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Association d'éducation populaire l'Avenir de Maninghem-au-Mont.** But: promouvoir les œuvres d'éducation populaire pour assurer à ses membres une formation physique, professionnelle, culturelle et morale, notamment, et sans que cette énumération soit limitative par des réunions d'études, conférences, sessions, cours, séances récréatives, artistiques, cinématographiques, activités sportives, camps de formation, voyages, excursions et promenades collectives, service de lectures et de prêts de livres. Siège social: presbytère de Maninghem-au-Mont (Pas-de-Calais).

23 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Centre d'études techniques agricoles de la région Bresse, bords de Saône.** But: faciliter la gestion des exploitations agricoles et améliorer la rentabilité du travail. Siège social: mairie de Grièges.

24 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Amicale joyeuse Belote.** But: pratique du jeu de cartes, organisation et compétition de concours. Siège social: chez M. Barge, café, 66, rue Roche, Roanne (Loire).

MODIFICATIONS

4 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. L'Association nationale des anciens francs-tireurs et partisans français de la Côte-d'Or change son titre qui devient **Comité départemental de l'association nationale des anciens combattants de la résistance française** et transfère son siège social du 3 *bis*, avenue du Maréchal-Foch au Café Européen, place de la Libération, Dijon.

6 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. Fusion du **Vélo-Club des Cheminots biterrois** avec l'**Association sportive des cheminots biterrois (A. S. C. B.).** But: pratique de la bicyclette, éducation physique. Siège social: café La Pergola, avenue Georges-Clemenceau, Béziers (Hérault).

9 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. L'**Amicale des Parisiens de Vichy** transfère son siège social du 61, rue de Paris, Vichy, à la brasserie Le Royal, 12, rue du Président-Wilson, Vichy (Allier).

15 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Œuvre de secours aux enfants Club Sport et Joie** transfère son siège social du 23 *bis*, rue Dufrenoy, Paris, au 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.

24 novembre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. L'Union Saint-Vincent change son titre, qui devient **Saint-Martin des Sports.** Siège social: rue des Champs-Ragots, à Romorantin (Loir-et-Cher).

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

13 octobre 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 30 octobre 1954.) **Association libre des étudiants de la Bible.** But: étude de la Bible et propagation de l'Evangile. Siège social: 7, rue du Luxembourg, Lens (Pas-de-Calais).

MODIFICATIONS

5 novembre 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association internationale des fabricants de confiserie** transfère son siège social du 12, rue du Faubourg-Saint-Honoré au 194, rue de Rivoli, Paris.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

EN VENTE :

CODE DE LA ROUTE

(Edition officielle et complète, mise à jour à la date du 1er octobre 1954.)

Une brochure de 240 pages dans le format international, contenant tous les textes relatifs au **NOUVEAU CODE DE LA ROUTE,** précédés d'une table chronologique et d'une table analytique très détaillée, complétés par le fascicule des **NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE,** en couleurs.

Brochure et annexe, mises en vente ou expédiées franco par la **Direction des Journaux officiels,** 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **350** F.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*].)